



Les cahiers du logement

Que deviennent les ménages expulsés de leur logement ?

DES TRAJECTOIRES DE VIE FRAGILISÉES



Remerciements

Nous tenons à remercier l'Université Paris 1 Panthéon La Sorbonne et particulièrement les cinq étudiant(e)s du Master 2 d'Urbanisme et d'Aménagement

***Elie Begtas, Amandine Bruneau, Zoïa Guschlbauer, Guillaume Navarro, Eva Niederlander** qui ont mené cette enquête pour la Fondation Abbé Pierre durant cinq mois, ainsi que leur professeur encadrant **Jean-Didier Laforgue**. Leur investissement, la qualité des entretiens qu'ils ont menés et leur esprit d'analyse et de synthèse ont permis à cette étude de voir le jour.*

Nous remercions vivement les personnes qui ont bien voulu participer à cette enquête en donnant de leur temps et en partageant une part de leur intimité et des difficultés qu'elles ont rencontrées ou qu'elles rencontrent encore. Nous remercions également l'ensemble des associations et professionnels qui nous ont mis en contact avec ces personnes.

Sommaire

INTRODUCTION	5
APRÈS L'EXPULSION, DES TRAJECTOIRES RÉSIDEN- TIELLES FRAGILISÉES ET DES CONDITIONS DE LOGEMENT INÉGALES	10
TROUVER UN TOIT : DES SOLUTIONS PAR DÉFAUT POUR PALLIER L'URGENCE DE L'EXPULSION	10
LE RELOGEMENT : AMÉLIORATION OU DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE ?	19
LES FREINS AU RELOGEMENT : DES CONTRAINTES FINANCIÈRES, DES BLOCAGES ADMINISTRATIFS ET UNE OFFRE DE LOGEMENT INADAPTÉE	26
QUAND L'EXPULSION FRAPPE LES MÉNAGES : DES CONSÉQUENCES MULTIPLES ET DURABLES	34
DES VULNÉRABILITÉS ACCENTUÉES PAR L'EXPULSION	34
L'EXPULSION BOUSCULE L'ENVIRONNEMENT ET LES RELATIONS SOCIALES	38
DES CONSÉQUENCES MÉDICALES DURABLES	42
L'APRÈS EXPULSION AMPLIFIE ET CRÉE DE NOUVELLES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES	45
L'IMPORTANCE DU SUIVI ET DE LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS POUR FACILITER LE PARCOURS DE RELOGEMENT DES MÉNAGES EXPULSÉS	51
ALLER CHERCHER DE L'AIDE : UN PARCOURS COMPLIQUÉ	52
DES ACTEURS ASSOCIATIFS INVESTIS DONT LES RÉSULTATS CONTRASTÉS S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DE POLITIQUES LOCALES	54
CONCLUSION	58
PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS	59
ANNEXES	60

Cette enquête aborde un sujet peu exploré jusqu'ici en France : que deviennent les ménages après l'expulsion de leur logement ? Les conséquences sont généralement très douloureuses.

Un à trois ans plus tard, **32 % des ménages n'ont toujours pas retrouvé de logement et vivent encore à l'hôtel, chez un tiers, dans d'autres formes de non-logement** (mobile-home, camping, hôpital, squat, etc.), voire à la rue. Ceux qui ont retrouvé un logement ont passé en moyenne 11 mois sans logement personnel. La moitié des personnes enquêtées ont eu recours à un hébergement chez un tiers et un quart ont été pris en charge à l'hôtel, alors que **10 % ont connu la rue au moins une fois dans leur parcours.**

29 % d'entre elles n'ont pas pu poursuivre leur activité professionnelle en raison de l'expulsion, et celle-ci a eu des impacts sur la scolarité de 43 % des ménages avec enfants (décrochage scolaire, troubles du comportement, problèmes de concentration).

Enfin, **71 % des personnes déclarent faire face à des problèmes de santé ou des difficultés psychologiques liés à l'expulsion.**

Introduction

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Cette enquête aborde un sujet peu exploré jusqu'ici en France¹ : que deviennent les ménages après l'expulsion de leur logement ? Alors qu'un certain nombre de publications se concentrent sur l'expulsion, sur ses causes, son déroulement et les conséquences immédiates de la procédure², ce rapport vise à apporter un éclairage sur la phase "post-expulsion"³. **Étudier cette période permet d'apporter un éclairage nouveau sur les conséquences durables des expulsions sur le parcours de vie des ménages et notamment sur leurs parcours résidentiels.** L'analyse des trajectoires résidentielles révèle la diversité des formes successives d'hébergement et de relogement, mais aussi les disparités des solutions qui sont trouvées.

Les personnes enquêtées ayant été orientées par des associations et ayant toutes bénéficié d'un accompagnement ou a minima de conseils socio-juridiques, on peut supposer que ce panel n'est pas représentatif de la situation des ménages les plus éloignés de leurs droits, qui n'y ont pas recours et qui ne sont pas accompagnés pour éviter l'expulsion ou pour rechercher une solution de relogement. **La connaissance partielle que cette enquête produit est néanmoins déterminante pour mesurer l'ampleur de la rupture que constitue une expulsion locative dans le parcours de vie des personnes.**

1. Un travail de recherche ethnologique a été mené aux Etats-Unis sur ce sujet dans la ville de Milwaukee (Wisconsin) par Matthew Desmond dans son ouvrage *Avis d'expulsion*. Enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine, publié en 2019.

2. ANIL, *Comment en arrive-t-on à l'expulsion ? 100 ménages expulsés de leur logement rencontrés par les ADIL*, février 2012.

3. Tassin F. (2014), « Mieux connaître le processus d'expulsion locative », Lettre de l'ONPES n°2.

MÉTHODOLOGIE

Les personnes de cet échantillon ont été expulsées de leur logement avec le concours des forces de police ou ont quitté leur logement sous la pression de la procédure d'expulsion ou d'une personne tierce. 83 % des personnes enquêtées ont été expulsées dans les trois dernières années (entre 2017 et 2020), 14 % il y a plus de trois ans et 3 % n'ont pas communiqué la date exacte de l'expulsion.

CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON DE MÉNAGES ENQUÊTÉS

La constitution de l'échantillon s'est faite par deux canaux :

➔ Le réseau d'associations partenaires⁴ – issues majoritairement du réseau « Accompagnement aux Droit Liés à l'Habitat » (ADLH) – a été sollicité afin de nous mettre en lien avec des personnes ayant été expulsées qu'elles ont accompagnées (62 % des personnes enquêtées).

➔ Les personnes ayant appelé la plateforme Allô Prévention Expulsion⁵ entre 2017 et 2020 alors qu'elles avaient été expulsées ou étaient sur le point de l'être ont été rappelées (38 % des personnes enquêtées).

Au total, 261 personnes ont été contactées, pour **66 entretiens finalement réalisés**. Ce ratio s'explique très majoritairement par des difficultés de communication qui ont concerné 61 % des appels

4. Nous remercions pour sa participation le réseau d'Accompagnement aux Droit Liés à l'Habitat (ADLH) (rassemblées dans le cadre d'un réseau animé par la Fondation Abbé Pierre, ces associations accompagnent les ménages les plus précaires notamment en matière de prévention des expulsions, de lutte contre l'habitat indigne et de mise en œuvre du DALO), dont l'APIL Lyon, l'API Provence, l'APU Vieux Lille, l'ASMAJ-CADE, l'AVDL, ADH à Paris, CLCV 29, Dessine-moi un logement à Limoges, l'ESH de la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique d'Île-de-France et le DAL Toulouse. Nous remercions également les autres associations qui ont participé à l'enquête, dont le Secours Populaire, le DAL de Rennes, la Boutique Solidarité de Perpignan, l'Association ALAID, Un toit pour Tous, Les Enfants du Canal et la LDH de Saint-Denis.

5. Cette plateforme téléphonique de prévention des expulsions informe les ménages sur leurs droits, sur la procédure en cours, les conseille dans la réalisation des démarches et les oriente vers des associations ou structures d'accès au droit locales (0 810 001 505).

(numéros non attribués, personnes injoignables, absence de réponse malgré les relances). De plus, 5 % des appels ont également mené à des personnes finalement non-concernées par l'étude (l'expulsion n'a pas eu lieu, le numéro était celui d'un proche ou du propriétaire) et 8 % se sont soldés par des refus (personnes ne voulant pas revenir sur cette période difficile, se trouvant encore en difficulté, n'étant pas intéressées par le fait de témoigner, parfois par rancœur envers le monde associatif qui n'a pas réussi à leur faire éviter l'expulsion).

Les entretiens ont été réalisés par binôme auprès de ménages vivant dans **46 villes de France métropolitaine**. 36 % des entretiens ont été réalisés en face à face (à Marseille, Romilly-sur-Seine, Toulouse, Perpignan, Montpellier, Nice, Cagnes-sur-Mer, Grenoble,

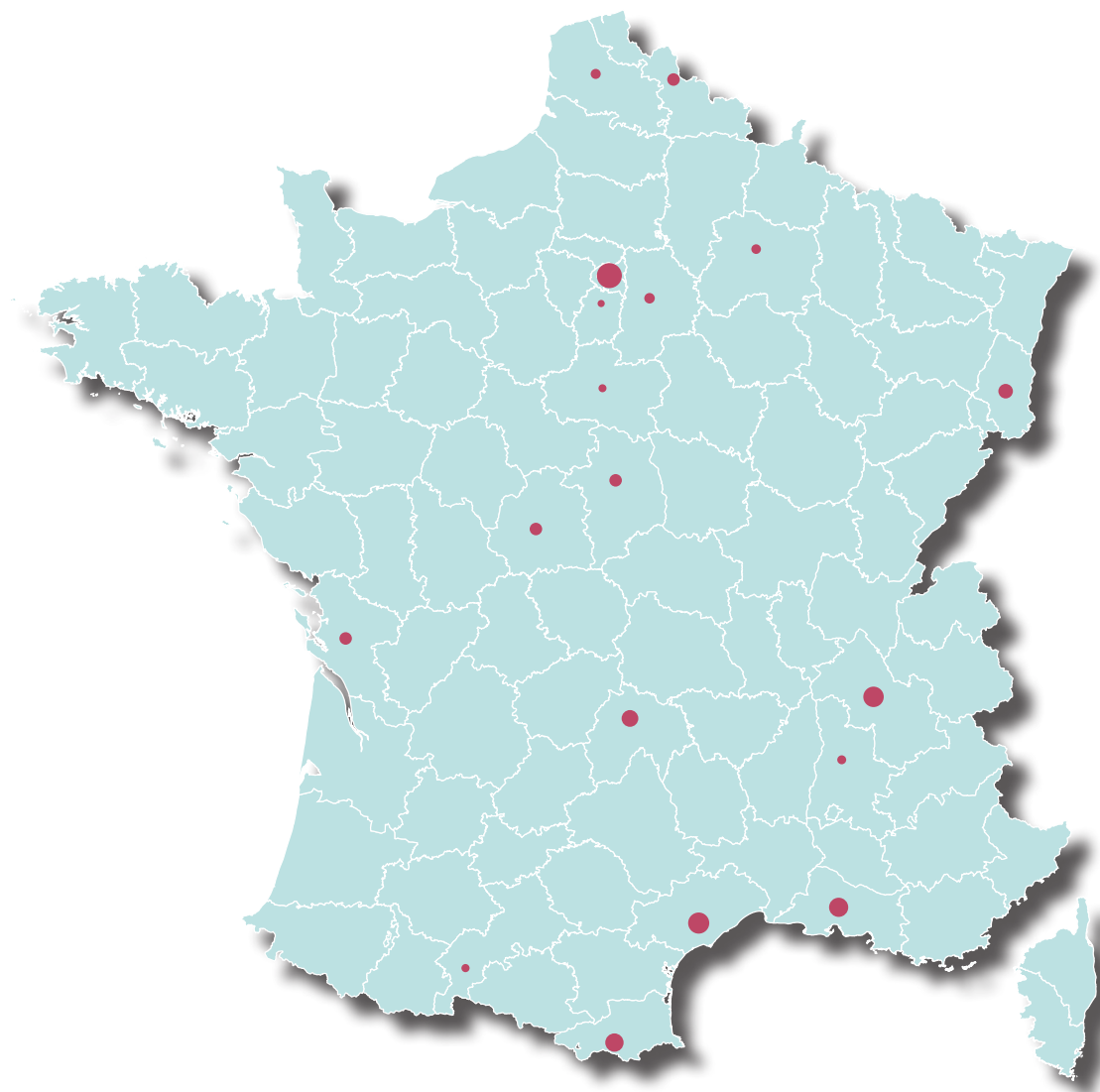
Lyon, Lille, Vias et Tourcoing), les autres ont été réalisés par téléphone. Les entretiens sont anonymes, tous les prénoms ont été modifiés.

Sept entretiens complémentaires ont été réalisés avec des acteurs associatifs des territoires concernés pour mieux appréhender les contextes locaux (la Boutique Solidarité de Perpignan, le DAL de Toulouse, le DAL de Rennes, une association de Nice, une association de Montpellier, les agences régionales Nouvelle Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur de la Fondation Abbé Pierre).

Précautions méthodologiques

La méthode de sélection de cet échantillon induit certains biais. En effet, l'entrée par les associations provoque une surreprésentation des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement ou a minima de conseils

RÉPARTITION DES ENTRETIENS MENÉS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



socio-juridiques. Il n'est pas donc pas représentatif des personnes les plus éloignées du suivi associatif, même si l'accompagnement peut débiter tardivement dans la procédure, lorsque les personnes n'ont pas été orientées vers les associations plus en amont – les démarches possibles sont donc plus limitées. De plus, les ménages rappelés via la plateforme nationale Allô Prévention Expulsion ont permis d'entrer en contact avec des ménages qui n'ont pas forcément été accompagnés par une association, car elles ont appelé alors qu'elles étaient déjà expulsées ou sur le point de l'être. Le déplacement dans des accueils de jour a également permis d'intégrer à cet échantillon des ménages en situation de grande précarité ayant vécu une longue période de sans-abrisme suite à une expulsion parfois illégale.

La forte part d'associations franciliennes dans la constitution de l'échantillon a généré une surreprésentation des ménages franciliens : 45 % des personnes enquêtées y habitent actuellement et 50 % y habitaient au moment de l'expulsion⁶. Enfin, nos compétences linguistiques et celles des associations ont limité nos entretiens aux personnes francophones. Ce biais de sélection invite à analyser avec prudence l'effet de la barrière de la langue comme frein au relogement.

Des entretiens semi-directifs ont été menés à partir d'une grille d'entretien⁷ qui permet d'aborder un ensemble de thèmes (le parcours résidentiel depuis l'expulsion, le lien social, la santé, les ressources financières et l'emploi,

le lien aux structures associatives et aux institutionnelles), sans guider la personne enquêtée par des questions précises mais en lui laissant la place de s'exprimer à partir de ces thèmes.

COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON DE MÉNAGES

Le profil des ménages enquêtés

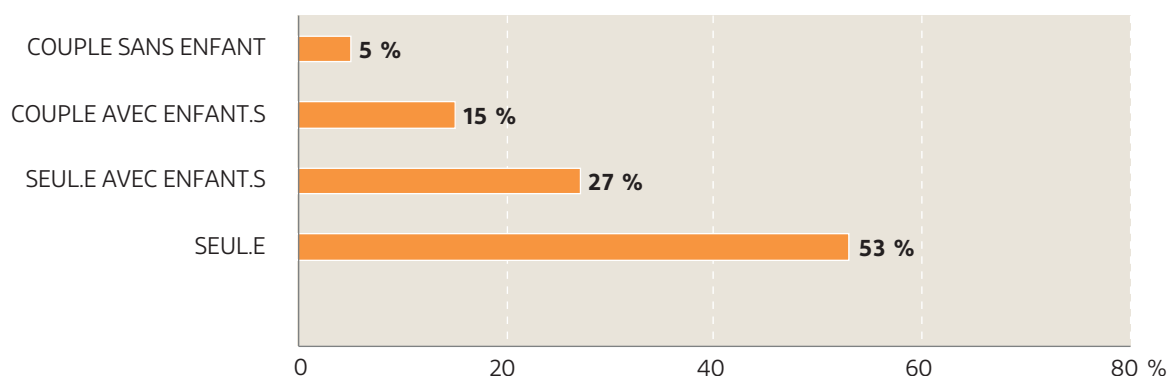
L'échantillon est composé à 64 % de femmes. 53 % des personnes interrogées sont des personnes seules et 27 % des familles monoparentales, dont 90 % avec une femme à la tête de la famille. L'âge moyen est de 52 ans et le taux d'inactivité de 52 %, plusieurs personnes enquêtées étant soit à la retraite, soit au chômage, soit sans activité professionnelle (personnes reconnues inaptes au travail, en étude ou encore, parents au foyer).

Les personnes enquêtées se répartissent dans 46 villes de France métropolitaine, majoritairement dans des zones urbaines au marché immobilier tendu voir très tendu.

6. Cependant, cette surreprésentation est relative car 38 % des expulsions réalisées en France le sont en Île-de-France.

7. Voir l'annexe 1.

COMPOSITION DU MÉNAGE DES PERSONNES ENQUÊTÉES



RÉPARTITION DES MÉNAGES ENQUÊTÉS SELON LA TENSION DU MARCHÉ LOCATIF

	Avant expulsion (%)	Actuellement (%)
Total des personnes enquêtées vivant en zone tendue	83	74
Total des personnes enquêtées vivant en zone non tendue	17	26
Total	100	100

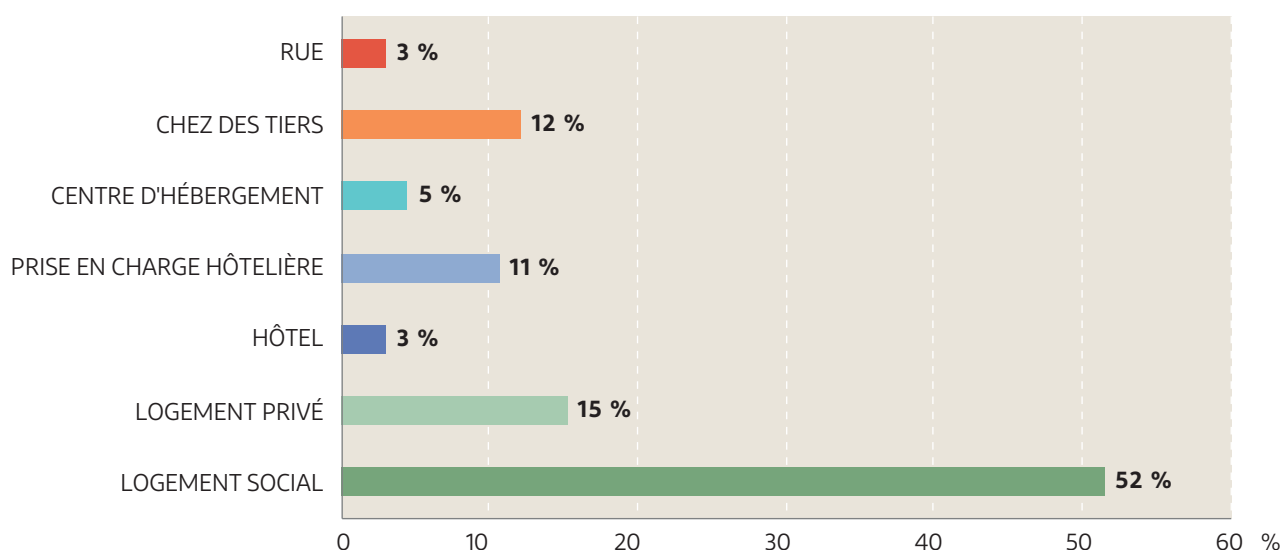
Les motifs d'expulsion des ménages enquêtés

68 % des personnes ont été expulsées en raison d'un impayé de loyer, 11 % pour occupation sans droit ni titre, 9 % pour congé vente ou reprise et 4 % pour troubles de voisinage ou de jouissance. Les 8 % classés "autre" comprennent les expulsions illégales, une résiliation du bail d'un logement de fonction et une démolition liée à un projet ANRU.

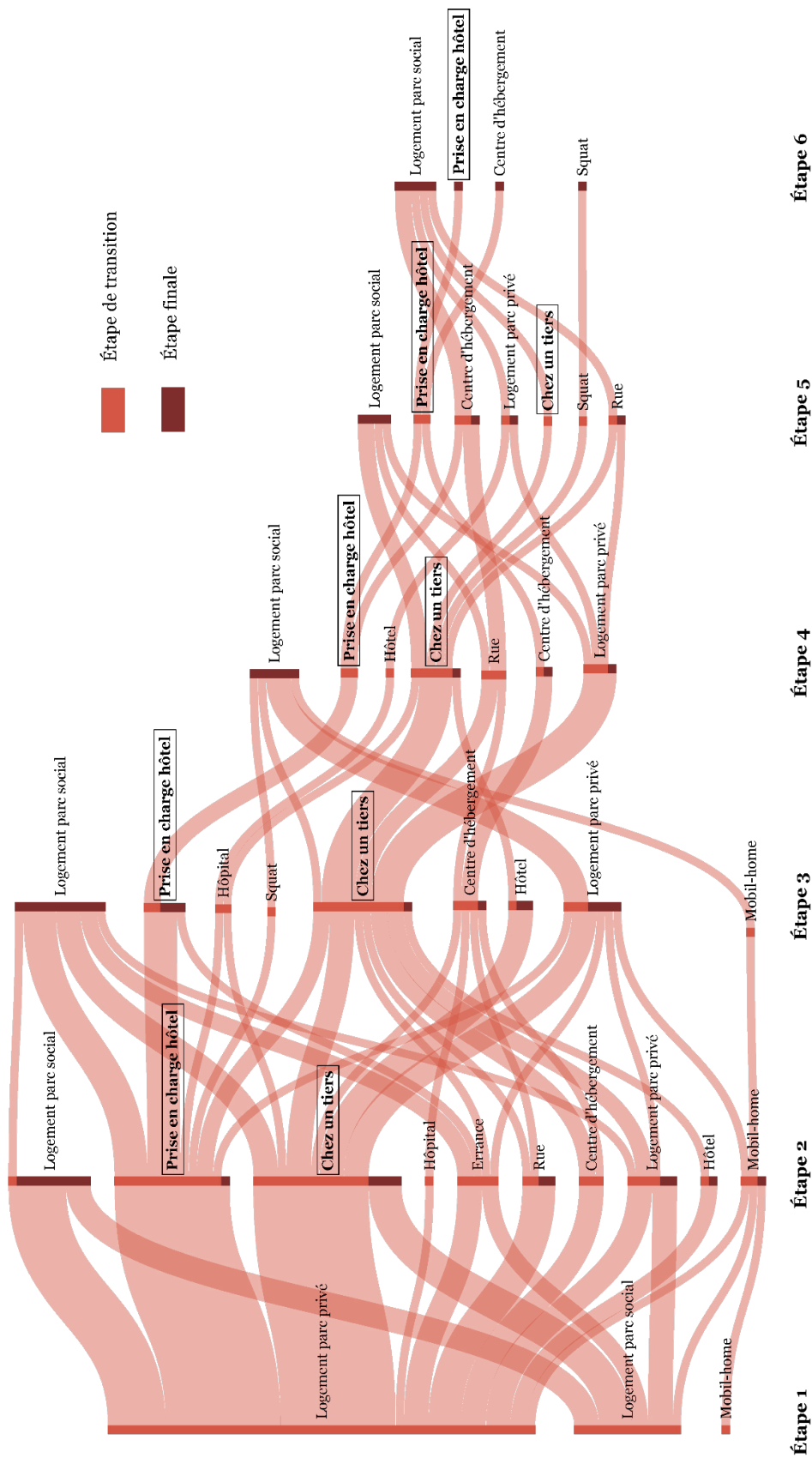
La situation résidentielle actuelle des ménages enquêtés

Un à trois ans après l'expulsion, 32 % des ménages n'ont toujours pas retrouvé de logement et vivent encore à l'hôtel, chez un tiers, dans d'autres formes d'hébergement (mobil-home, camping, hôpital), voire à la rue.

SITUATION D'HÉBERGEMENT OU DE LOGEMENT ACTUELLE DES PERSONNES ENQUÊTÉES



LES ÉTAPES DU PARCOURS RÉSIDENTIEL DES MÉNAGES EXPULSÉS



Après l'expulsion, des trajectoires résidentielles fragilisées et des conditions de logement inégales

TROUVER UN TOIT : DES SOLUTIONS PAR DÉFAUT POUR PALLIER L'URGENCE DE L'EXPULSION

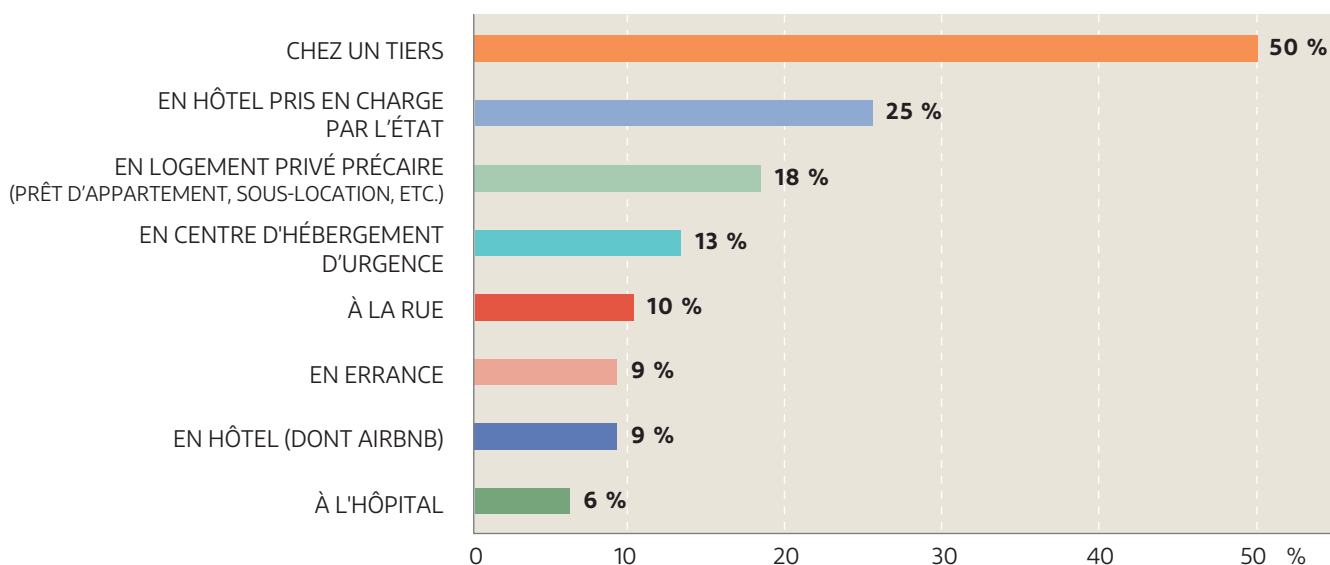
Après l'expulsion, les ménages mobilisent des solutions d'hébergement très variées pour faire face à l'urgence. 79 % des ménages expulsés n'ont pas de solution de relogement immédiate : ils doivent donc trouver des solutions palliatives pour éviter de dormir à la rue.

DES PARCOURS TRÈS VARIÉS ET SACCADÉS DANS LES MOIS QUI SUIVENT L'EXPULSION

Le diagramme de Sankey (page 9) permet de représenter les étapes du parcours résidentiel des ménages depuis leur expulsion jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, parmi les ménages expulsés du parc privé, un peu plus d'un quart trouve refuge chez un tiers juste après l'expulsion.

Environ un quart de ces personnes se dirige ensuite vers une chambre d'hôtel payée par leurs propres moyens. La complexité du diagramme souligne **la diversité des parcours et la multiplicité des solutions mobilisées par chaque ménage**. La convergence des flux dirigés vers la prise en charge hôtelière et l'hébergement chez un tiers souligne cependant la surreprésentation de ces deux solutions.

PART DES PERSONNES AYANT VÉCU AU MOINS UNE FOIS...



Ainsi, **50 % des personnes enquêtées ont été hébergées chez des tiers et 25 % prises en charge à l'hôtel au moins une fois dans leur parcours**. Dans leur discours, la prise en charge hôtelière est souvent évoquée comme un hébergement en "hôtel social". Toutefois, il faut bien garder en tête qu'il s'agit d'hôtels du secteur privé et commercial sans offre d'accompagnement des personnes : leur seule particularité demeure dans le fait que les chambres sont payées par l'État et non par les personnes elles-mêmes.

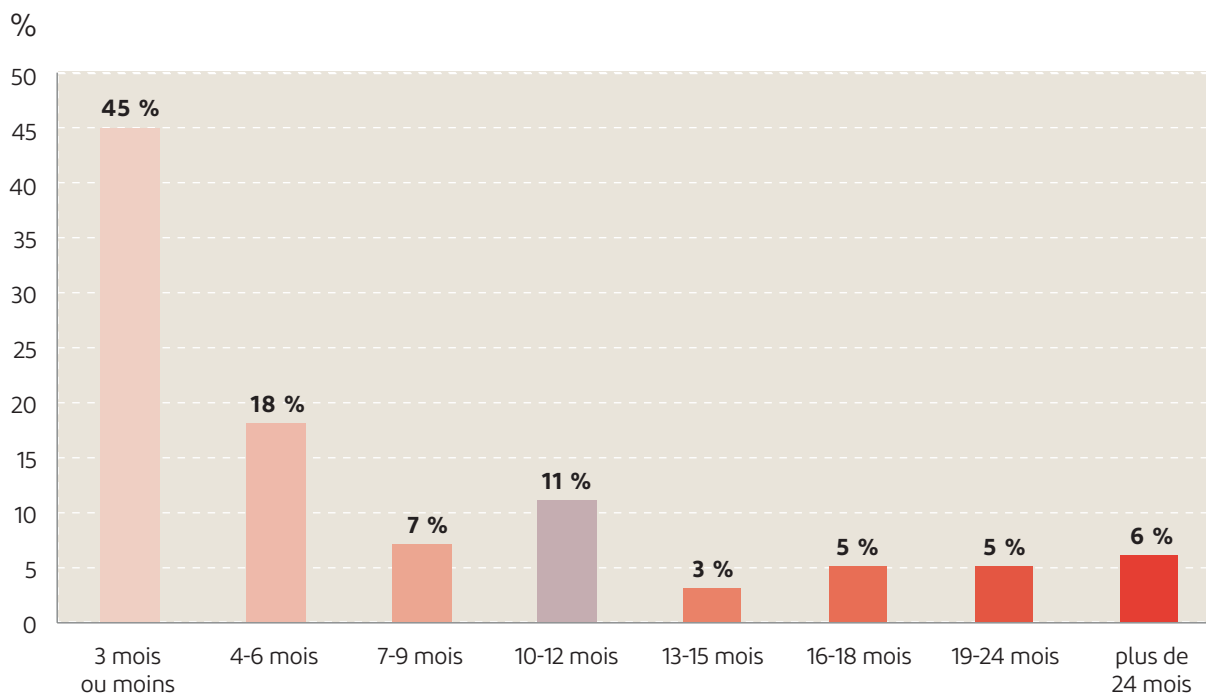
Actuellement, 12 % des personnes enquêtées sont hébergées chez un tiers et 14 % sont prises en charge à l'hôtel par l'État.

« Ils m'ont donné quinze jours à l'hôtel social de Meaux. J'avais beaucoup de transports, c'était une heure pour faire Paris-Meaux. Ensuite, je suis partie voir la famille et après je suis revenue chez les parents d'une amie. Le week-end j'allais chez d'autres amis. Quand certains amis n'étaient pas là, ils nous laissaient l'appartement. On a eu entre quatre et cinq logements [différents] dans le Val-de-Marne à l'Hay-les-Roses, puis à Paris dans le 18^e, et je suis partie pendant l'été à Cannes chez de la famille. »

[Myriam, 43 ans]

À la multiplicité des solutions mobilisées s'ajoute la grande variabilité du temps passé dans chaque hébergement, qui oscille entre une nuit et plusieurs années.

DURÉE DES ÉTAPES D'HÉBERGEMENT TOUS TYPES CONFONDUS

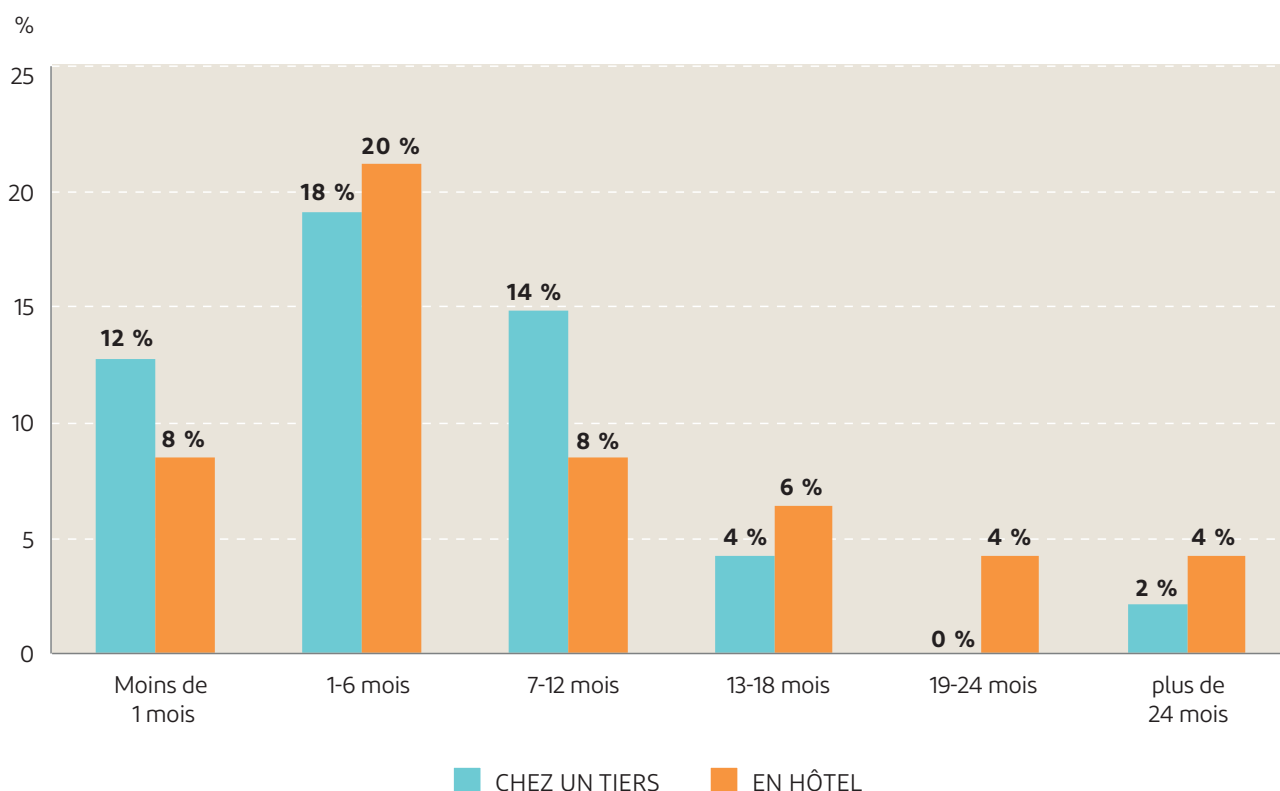


Ainsi, **la majorité des personnes présente des parcours saccadés avec des périodes de grande instabilité caractérisées par un changement régulier d'hébergement** (chez des tiers, pris en charge à l'hôtel ou chambre d'hôtel payée par leurs propres moyens). En moyenne, une étape d'hébergement (soit un séjour sans interruption dans le même lieu de vie) dure huit mois et demi mais la moitié des étapes durent moins de 4 mois. 9 % des personnes enquêtées ont connu une période d'errance si instable qu'elles se sont trouvées dans l'incapacité de dénombrer les hébergements occupés. À l'inverse, une minorité de personnes bénéficient d'hébergement de long terme chez le même proche (jusqu'à trois ans) ou voient leur séjour à l'hôtel s'éterniser (jusqu'à quatre ans dans le même établissement).

L'analyse du temps passé dans les deux types d'hébergement majoritaires que sont l'hébergement chez un tiers et la prise en charge à l'hôtel (ci-après dénommé uniquement "hôtel")⁸ fait également apparaître deux temporalités de parcours. La durée d'hébergement chez des tiers est plus courte qu'en hôtel : le séjour est en moyenne de 7 mois et la moitié y sont de moins de trois mois. Il s'agit donc pour la moitié des personnes enquêtées d'une solution de courte durée. À l'inverse, la durée moyenne de la prise en charge à l'hôtel est de 10 mois, et 50 % des séjours durent plus de six mois. En moyenne, la prise en charge à l'hôtel représente une solution de moyen terme qui est plus stable que l'hébergement chez des tiers.

8. Les demandes d'hébergement sont réalisées par le biais du numéro d'urgence 115 ou par le biais d'un travailleur social qui fait un dossier auprès du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation). Plusieurs types d'hébergement d'urgence et d'insertion existent. Comme leur nombre est insuffisant, la prise en charge hôtelière est une modalité d'hébergement qui s'est développée en complément : elle est largement répandue dans les grandes villes/métropoles. La prise en charge est à la charge soit de l'État, soit pour les femmes seules enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans et les mineurs non accompagnés par l'Aide Sociale à l'enfance, portée par le département.

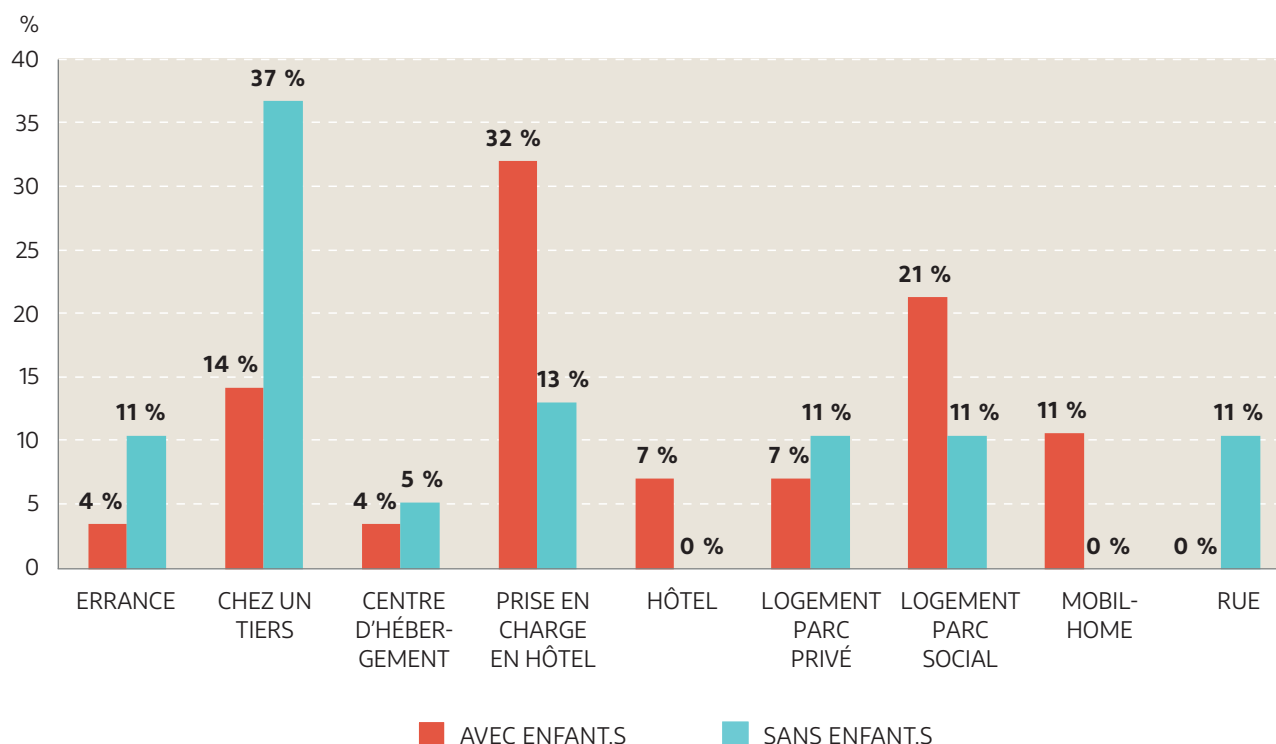
DURÉE DES ÉTAPES D'HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS ET EN HÔTEL 115



Les solutions d'hébergement mobilisées directement après l'expulsion diffèrent également en fonction de la présence d'enfants. En effet, 37 % des ménages sans enfants ont eu recours à un tiers et 11 % se sont retrouvés à la rue tandis que 14 % des familles ont eu recours à un tiers et aucune ne s'est retrouvée à la rue. À l'inverse, 32 % des familles ont été prises en charge à l'hôtel et

21 % ont été relogées directement dans le parc social contre respectivement 13 % et 11 % pour les ménages sans enfants. Ces derniers semblent encore plus soumis aux situations les plus précaires tandis que les familles parviennent davantage à mobiliser des solutions institutionnelles, même si cette proportion reste très relative.

LA PREMIÈRE ÉTAPE DU PARCOURS RÉSIDENTIEL EN FONCTION DE LA STRUCTURE DU MÉNAGE



L'IMPORTANCE DES TIERS : LES LIENS INTERPERSONNELS COMME ÉLÉMENTS DE "REBOND"

Malgré la durée d'accueil parfois courte chez des tiers, ces derniers demeurent une ressource essentielle pour les personnes expulsées, et ce à toutes les étapes de la procédure. Ils peuvent apporter un soutien sur les plans résidentiel, psychologique et financier avant comme après l'expulsion.

Les tiers : une ressource mobilisée en premier recours

Avant l'expulsion, l'aide financière des proches permet dans certains cas de pallier les difficultés financières et de retarder les impayés pour éviter l'expulsion.

Le frère d'Henri a joué un rôle essentiel en réglant la majorité du loyer, qu'Henri complétait selon ses revenus. Mais lorsque son frère est décédé l'an dernier, le montant du loyer était impossible à assumer et Henri s'est endetté peu à peu, jusqu'à constituer une dette de 50 000 euros devenue insurmontable.

Situation d'Henri, 80 ans

Une fois l'expulsion prononcée, **les proches constituent la première solution d'hébergement directement mobilisable face à la saturation du 115**. 50 % des ménages ont passé au moins une nuit chez un tiers depuis l'expulsion. Si dans certains cas les personnes font appel à leurs proches, ce sont aussi parfois les proches, en voyant l'urgence de la situation, qui proposent d'eux-mêmes une aide bienvenue, qu'il s'agisse d'un toit ou d'un soutien moral.

« On a eu la chance d'être hébergés tout de suite au camping par une voisine d'enfance qui fait partie d'une association et qui a vu la situation dramatique. [...] On a passé trois semaines là-bas ».

[Keita, 50 ans]

Les proches peuvent également mettre à disposition un espace de stockage pour les affaires, évitant ainsi aux personnes expulsées de rendre leur situation encore plus difficile par la perte de leurs effets personnels. Cette solution de repli permet à la fois de soulager la charge mentale des personnes et de leur garantir un minimum de stabilité liée à une continuité de leur environnement direct (mêmes meubles, conservation des fournitures qui limite la perturbation du parcours scolaire, etc.). Ils peuvent également assumer le rôle de garants, essentiel pour que les personnes expulsées puissent retrouver un logement, notamment dans le parc privé.

« La sœur d'une personne de ma famille par alliance m'a proposé son logement Hlm [...] J'ai pu installer mes affaires, qui sinon auraient été détruites, je suis resté 6 mois dans ce logement. [...] Mais avec les recherches d'appartements, mon père a finalement accepté d'être garant et c'est ça qui a fait que j'ai pu avoir cet appartement. »

[Gaëtane, 30 ans]

En jetant des ponts entre des groupes amicaux et sociaux présentant des ressources très différentes, le réseau de connaissances dont disposent les personnes facilite la circulation des informations et multiplie les chances de retrouver un logement rapidement⁹.

9. Granovetter M. (1973), « La force des liens faibles », American Journal of Sociology, N° 1360-1380.

« En octobre 2020, on a trouvé ce logement par connaissance : c'est mon ami le fleuriste qui connaissait le patron du garage et qui lui a parlé de nous pour son appartement vide. C'est lui qui nous a trouvé ce logement. »

[Théo, 50 ans]

L'exemple le plus frappant des démarches en réseau s'incarne dans les réseaux de solidarité communautaires mobilisés par certaines personnes rencontrées. Souvent fondée sur le pays d'origine, l'entraide des compatriotes fonctionne sur un système de don-contre-don à long terme qui permet une alternance des rôles d'aidant et d'aidé et offre de nombreuses ressources (résidentielle, financière, emploi).

Cheikh habitait dans son appartement depuis 2005 lorsqu'il en a été expulsé en 2018. Par solidarité, il héberge beaucoup de ses connaissances ou compatriotes sénégalais dans le besoin, notamment son frère. Le salon et la chambre accueillent parfois quatre à cinq personnes et cela n'est pas au goût du propriétaire, qui accuse Cheikh de "souiller" son appartement à cause de la suroccupation. [...] De son expulsion en 2018 à son relogement en août 2021, Cheikh est passé par de nombreux hébergements chez des tiers, passant d'un ami, d'une connaissance, voire d'une personne inconnue mais sénégalaise à l'autre avec des délais d'accueil plus ou moins longs et des localisations à Paris et en banlieue. Ces amis ont été très bien, ils n'ont jamais rien exigé même si Cheikh participait pour le principe. Aujourd'hui relogé dans un appartement bien plus grand, il accueille de nouveau des compatriotes et a repris une place d'aidant plutôt que d'aidé.

Situation de Cheikh, 50 ans

Une cohabitation difficile : les contreparties du partage résidentiel

Si les proches accueillent amis ou parents le temps de trouver une solution de relogement, la cohabitation ne se fait pas sans difficultés (suroccupation, contreparties, tensions, etc.).

Suite à son expulsion, elle a été hébergée chez sa nièce pendant trois mois, puis elle est partie vivre chez sa sœur et ses deux ados à Bayonne. Pendant le confinement la cohabitation était "invivable" pour Victoria : elle dormait sur le canapé et devait s'adapter à sa sœur et ses deux ados. Le jour du déconfinement, elle est rentrée à Mulhouse chez sa nièce pendant trois jours. Elle vivait avec elle et ses deux enfants, ce n'était pas toujours confortable. Elle alternait et passait quelques jours chez son fils dans un deux pièces (il devait dormir sur un matelas). Cette situation d'entre-deux a duré environ 10 mois. Situation de Victoria, 60 ans

Les modes de vie sont également difficiles à harmoniser. Dans un contexte de promiscuité, les divergences d'habitudes constituent des sources de tension et de contraintes pour les deux hôtes. Vivre chez les autres implique d'accepter des modes et des rythmes de vie parfois très divergents, et notamment susceptibles de perturber les enfants.

« On a dû être hébergé de juin à octobre dans deux endroits différents de la famille, un beau-frère et puis ma grand-mère. Chacun a sa façon de vivre, donc la cohabitation était un peu pesante pour les enfants, c'était dur de ne pas se mettre en conflit, il fallait qu'on s'adapte beaucoup. On participait pour les courses, on s'arrangeait entre nous. Je me suis sacrifiée, j'ai pris le canapé et j'ai laissé les chambres pour les enfants. »

[Delphine, 50 ans]

Malgré la bonne volonté des amis et des conditions de logement parfois confortables, **vivre chez un tiers reste synonyme d'une perte d'indépendance et d'intimité.**

« [Mes amis] avaient la chambre de leur fille que j'ai pu investir. Ils avaient une sorte de duplex, avec le lit en haut et un grand bureau en bas. J'ai pu travailler sans trop les envahir. [...] Le top au niveau de l'environnement c'était chez mes amis, mais bon en termes d'indépendance c'était moins bien par contre, pour l'intimité. Chez mes amis, j'étais vraiment SDF. »

[Pauline, 60 ans]

La participation financière ou active est une contrepartie très courante de l'hébergement chez les tiers, elle permet notamment à la personne hébergée de réduire le déséquilibre de l'échange entre l'accueillant et l'accueilli. La plupart des personnes enquêtés ont ainsi indiqué participer librement aux courses, aux charges ou aux tâches ménagères. Une minorité a également évoqué un rapport marchand à leur hôte avec le paiement d'un loyer, notamment en cas de mise à disposition d'une chambre personnelle.

« Je participais bien sûr pour la nourriture et les tâches ménagères ou bien à l'électricité. Surtout la famille [qui m'a accueillie], ils me considéraient comme leur fille, ils m'ont donné une petite chambre. On était dans une résidence avec un jardin en bas. Je payais 450 euros par mois en contrepartie. »

[Myriam, 43 ans]

Enfin, la sensation de gêner l'autre par sa présence, voire le risque de le mettre en difficulté, accentue le malaise des personnes hébergées. Ainsi, l'hébergement d'un parent dans une chambre étudiante génère un risque de seconde expulsion, l'hébergement d'un tiers étant strictement interdit dans les logements CROUS. La mise en danger de l'autre pour sa propre mise à l'abri constitue un poids supplémentaire pour les personnes n'ayant pas d'autre solution. Ainsi, Pascale ne se sent absolument pas à l'aise dans le petit logement CROUS dans lequel son fils l'accueille.

« Actuellement je suis hébergée dans une résidence CROUS chez mon fils qui est étudiant. C'est un studio de 17 m², d'une pièce avec une cuisine et une salle de bain. C'est trop petit et je ne m'y sens pas à l'aise car je n'ai pas le droit d'y rester. Personne ne sait que je réside là. En plus, j'ai un chien et c'est également interdit et je n'ai le droit de recevoir personne ».

[Pascale, 65 ans]

Des proches qui ne sont pas toujours mobilisables

Les proches ne sont pas mobilisables par tous les ménages. La précarité économique de la famille proche, l'éloignement géographique ou encore une rupture du lien familial laisse les personnes isolées et privées d'une solution d'hébergement essentielle.

« *Je n'ai pas trouvé de solution avec ma mère, car c'était trop source d'anxiété pour elle. Elle a aidé moralement par téléphone depuis Nice mais ne pouvait pas m'accueillir car elle hébergeait déjà ma sœur et son copain, en cours de déménagement, et mon frère, dans un 40 m². Elle était triste et souffrait de ma situation. J'avais pas mal de connaissances mais ils avaient peur de m'héberger, car ça risquait de leur faire perdre leur chambre CROUS.* »

[Gaëtane, 30 ans]

« *J'ai tenu mes amis au courant de l'expulsion. La famille non, j'ai très peu de liens avec eux, je n'ai pas vu mon père depuis 40 ans, ma sœur je la vois tous les trois ans et ma mère est décédée. Donc c'est mes amis qui m'ont aidé pendant un temps.* »

[Louis, 60 ans]

La peur d'inquiéter, de décevoir ou de gêner empêche parfois les personnes de solliciter l'entourage familial et amical.

Didier a dormi quelques jours sur le canapé chez des amis et contribuait comme il pouvait au travail domestique et aux courses : « Je n'aime pas emmerder un couple. Ça ne se fait pas de venir comme ça au milieu d'un couple, j'étais gêné d'être là et de les gêner ». Il n'est pas resté très longtemps et a préféré retourner dormir dehors ou au centre d'hébergement.

Situation de Didier, 65 ans.

Le degré de mobilisation des tiers reflète les inégalités de ressources et le niveau de désaffiliation sociale entre les personnes.

LES HÉBERGEMENTS D'URGENCE COMME SOLUTION PALLIATIVE ET SUBIE

Parmi les 66 personnes interrogées, **13 % sont passées par des centres d'hébergement d'urgence, 25 % par des hôtels et 6 % par l'hôpital.** Cependant, si les dispositifs d'urgence permettent de trouver un toit, il s'agit souvent d'une solution par défaut, acceptée au prix de conditions de vie souvent indignes.

Une solution par défaut : méfiance et conditions de vie indignes

Si trouver un hébergement est un soulagement pour beaucoup de personnes, les hébergements d'urgence sont souvent redoutés par les personnes expulsées. Identifiés comme des lieux de relégation sociale, notamment, les centres d'hébergement d'urgence sont souvent un choix par défaut pour les ménages.

La fille de Françoise a fait les démarches pour sa mère expulsée à 79 ans. Elle est en lien avec l'assistante sociale du département, qui la rassure en lui disant que sa mère ne sera pas dehors, qu'il y a de la place pour elle dans un centre d'hébergement d'urgence mais la présence conjointe de personnes sans-abri génère un sentiment d'insécurité trop important chez Françoise et elle demande qu'une place dans un centre réservé aux personnes âgées lui soit trouvée.

Situation de Françoise, 79 ans

Pour éviter la rue, les personnes endurent des conditions de vie indignes¹⁰ où se mêlent parfois insalubrité, promiscuité, manque d'équipement. Parmi les 19 ménages ayant fait l'expérience de la prise en charge à l'hôtel, 57 % d'entre eux ont été confrontés au moins une fois à des problèmes sanitaires tels que la saleté ou la prolifération de nuisibles comme les cafards et les punaises de lit, qui posent un problème de santé publique. Les personnes sont également soumises aux règlements très stricts des hôteliers comme l'interdiction de visites, excepté parfois celle du médecin.

10. Les conditions de vies très difficiles et l'impact sur les familles de la vie sans logement personnel (notamment à l'hôtel ou en centre d'hébergement) ont été bien documentés dans cette étude de l'EN-FAMS : Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France.

« L'hôtel était trop loin, c'est la préfecture qui nous a donné ça. [...] Il y avait des punaises de lit, du bruit, des gens dans le couloir, c'était sale, il n'y avait rien, c'était excentré. Il faut aussi faire attention aux affaires. Les enfants qui courent dans le couloir, c'était bruyant. Le sommeil était très saccadé [...] On ne dormait pas, surtout les premiers jours. J'étais très méfiante, j'avais peur, je surveillais mes filles. Toute la journée j'étais dehors. [...] Je ne voulais pas gêner. »

[Myriam, 43 ans]

Le manque d'hygiène est favorisé par la suroccupation des sites d'accueil. Ainsi, les chambres occupées par les personnes enquêtées, entre 9 m² et 15 m², sont souvent trop petites pour le nombre de personnes accueillies, d'autant plus que les affaires ayant pu être récupérées prennent souvent beaucoup de place. Les hôtels ne sont particulièrement pas adaptés aux familles, qui s'entassent dans une chambre unique, empêchant toute intimité, ou qui sont dispersées dans des chambres séparées ne permettant pas de préserver l'unité familiale.

« Pour l'instant, on est dans l'hôtel du centre-ville de Marseille, on est six personnes dans une seule chambre. Le gérant est très gentil, mais par rapport à la chambre on est fatigués avec les cafards, les souris et mes quatre enfants, le plus âgé a 13 ans. »

[Hélène, 40 ans]

Certaines personnes vont même jusqu'à préférer dormir dehors plutôt que de retourner dans les hébergements d'urgence. Ainsi, Dahlia a refusé la prise en charge hôtelière à cause du trop mauvais souvenir que lui a laissé une précédente expérience à l'hôtel. Elle est depuis en errance, passant d'un hébergement temporaire à l'autre selon ses propres moyens.

« L'État français paie l'hôtel, ils paient très cher alors que ça n'aide pas les gens, ça ne règle pas la situation, ça protège juste du froid. »

[Paola, 50 ans]

Quand l'état déplorable des hébergements d'urgence est mis en parallèle avec les sommes astronomiques dépensées pour les subventionner, les ménages ont un sentiment d'incohérence et d'absurdité des politiques publiques. Cas exceptionnel, Oscar a beaucoup apprécié son hébergement de deux semaines dans un hôtel quatre étoiles de la banlieue toulousaine mais

il aurait tout de même préféré accéder à un logement social, vu le prix de la chambre et le peu de temps où il a pu y rester. En 2022, l'hébergement d'urgence coûte 1,4 milliard d'euros à l'État¹¹, un "gaspillage" d'argent public aux yeux de certaines personnes enquêtées.

Cas exceptionnel, le passage en centre d'hébergement peut avoir des effets favorables, par exemple constituer un lieu de rencontre comme cela a été le cas pour Malik, qui a tissé une amitié durable l'aidant à trouver une solution de relogement et même un emploi.

« Il y a quelques mois on a trouvé un appartement avec Malik, on était en colocation, c'était bien parce que je n'étais pas tout seul et puis on est vraiment très proche tous les deux. Il est un peu plus jeune que moi mais on a presque le même âge, on a le même parcours, surtout le même parcours familial donc le même rapport difficile à notre famille. C'est lui qui m'a fait rester ici, sinon je serais peut-être reparti ailleurs. On s'est rencontrés au centre d'hébergement, on s'est vraiment trouvés et c'était super, on a même voulu monter une entreprise ensemble, on passait nos journées à ça. »

[Daniel, 33 ans]

LES AUTRES FORMES D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT PRIVÉ PROVISOIRES

Les autres solutions d'hébergement mobilisées dépendent fortement de la région et des ressources financières des ménages. Sur les côtes atlantique ou méditerranéenne où le climat est doux, le mobil-home apparaît comme une solution assez utilisée par les personnes. Peu onéreux, il permet d'investir un espace personnel à moyen terme, le temps de retrouver un logement, ou de façon pérenne. Une seule personne se trouvait dans un mobil-home au moment de l'expulsion (elle a été expulsée car le camping fermait) et deux y vivent aujourd'hui.

11. Fondation Abbé Pierre, 27^e Rapport sur l'État du mal-logement, février 2022.

« L'habitat alternatif joue un rôle important sur la côte Atlantique, c'est-à-dire que beaucoup de personnes peuvent se loger en caravane et mobil-home pendant les beaux jours, et les gens se tournent peut-être un peu moins vers les services sociaux. Par exemple, au Camping du Lac il est possible de louer un mobil-home pendant un an, de la même façon, certains hôtels proposent des contrats longue durée avec possibilité d'avoir les APL, ce qui offre une solution aux gens. »
Agence régionale Nouvelle Aquitaine de la Fondation Abbé Pierre

Certaines personnes vivent au camping à l'année, mais le parc de mobil-home n'étant pas fait pour résister efficacement aux saisons hivernales, les défauts d'isolement et le vieillissement rapide des plastiques induisent une dégradation des conditions de logement dans le temps. De plus, l'entretien du camping reste très saisonnier.

Véronique a vécu au camping quelques mois après son expulsion. Elle raconte qu'il n'y avait pas d'eau courante, les mobile-homes étaient mal entretenus, les tuyaux pouvaient geler l'hiver, c'était petit, il y avait des moisissures, ce n'était pas isolé et comme le terrain n'était pas équilibré il bougeait. Sur le plan relationnel, c'était un peu dur de se faire respecter et accepter au début puisque c'est un milieu très masculin. Le camping a fermé au 31 décembre donc Véronique a dû partir.
Situation de Véronique, 50 ans

Face à la saturation des dispositifs institutionnels, certaines personnes ont décidé d'investir des lieux inoccupés et des logements vacants pour échapper à la rue, au moins temporairement.

« À deux reprises j'ai ouvert un appartement pour me loger, me mettre en sécurité. Entre temps j'ai été agressée, j'ai été violentée, je suis encore en procès avec mon agresseur. Si j'avais eu un logement, je n'aurais pas été agressée. J'étais obligée de me mettre en sécurité, j'ai fait de mon mieux pour me protéger. »
[Véronique, 50 ans]

Pour ceux qui en ont les moyens, des solutions payantes et souvent très coûteuses se dessinent pour disposer d'un toit souvent peu stable. 9 % des personnes interrogées sont passées par un hôtel payé par eux-mêmes, un appart'hôtel, un Airbnb, une sous-location ou encore une chambre dans une colocation. La location d'un logement Airbnb ne pouvant être accordée plus de trois mois à la même personne, les locataires doivent user de prête-nom ou d'ententes informelles. 18 % des personnes interrogées sont aussi passées par un logement privé de manière provisoire : une chambre en colocation ou en sous-location, des appartements souvent en mauvais état, loués en dépannage, prêtés pour quelques semaines et souvent sans bail.

« Ensuite je suis allé un mois à l'hôtel à Villeneuve d'Ascq, ça faisait 45 euros par jour. Je travaillais encore en Belgique heureusement donc je pouvais payer, j'ai même emprunté [à un ami] pour me loger, je ne pouvais pas dormir dehors, je me tire une balle si je dors dehors. Y'en a qui peuvent, moi je ne peux pas. C'était l'hôtel d'un ami d'un ami, des fois il avançait de l'argent et je remboursais à la fin de la semaine. [...] Après j'ai trouvé une chambre, 410 € par mois, ça a duré quatre ou cinq mois, avec un lit une place, une douche, une petite cuisine mais qu'on n'avait pas le droit d'utiliser, on cuisinait en bas. C'était terrible. »
[Sami, 71 ans]

Des solutions plus rares peuvent être mobilisées, notamment les EHPAD, les résidences personnes âgées, les pensions de famille, les centres d'urgence dédiés à un public précis (mère-enfant, malades de la COVID-19) et les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR).

Mathilde a été hébergée dans une maison de retraite pendant deux mois à Orsay. C'était un appartement à la sortie de l'hôpital pris en charge par le CCAS, équipé, avec assez d'espace mais peu d'intimité, les visites étaient autorisées.
Situation de Mathilde, 60 ans

QUAND IL N'Y A PLUS DE SOLUTION : LA RUE

Parmi les personnes enquêtées, **10 % ont connu un épisode de rue et 3 % y dorment encore actuellement. En général, les épisodes de rue interviennent lorsque les autres solutions ont été épuisées.** C'est le cas de Daniel qui a déjà mobilisé ses amis et mis au courant son employeur. Expulsé illégalement, il a fait une demande de Hlm, et n'a pas trouvé d'hébergement d'urgence. Il a fait constater le changement des serrures à un huissier et a porté plainte, mais reste aujourd'hui sans réponse et dort à la rue.

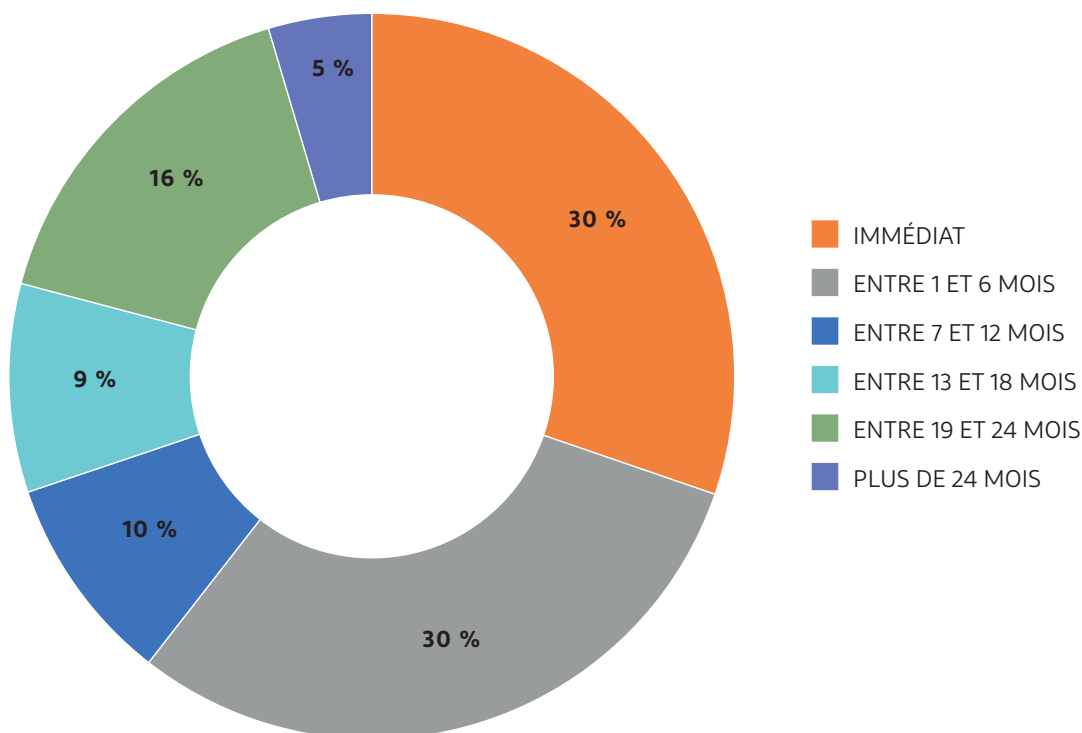
« Après ça, j'ai dormi dehors à droite à gauche pendant trois semaines. Mes amis ont été au courant et ils m'ont hébergé peut-être deux-trois nuits mais pas plus, ils n'avaient pas la place. Malheureusement je ne peux pas compter sur ma famille, ils ne sont pas au courant. Je continuais à aller travailler mais sans dormir, je n'arrivais pas à dormir dehors moi je ne savais pas faire. Puis ce n'était pas tenable, sans dormir. Ce n'était pas tenable et au bout de trois semaines je suis allé voir mon patron, je lui ai expliqué la situation, il n'avait pas de solution pour moi et j'ai donné ma démission. »

[Daniel, 33 ans]

LE RELOGEMENT : AMÉLIORATION OU DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE ?

Alors qu'une partie des personnes enquêtées doit recourir à des solutions d'hébergement, **68 % des personnes sont relogées.** Les temps de relogement sont cependant variables : 30 % des personnes retrouvent immédiatement un logement après l'expulsion, 30 % mettent jusqu'à six mois pour se reloger, 30 % plus d'un an et 5 % plus de deux ans. En moyenne, les ménages ont passé en 11 mois sans logement avant d'en retrouver un.

TEMPS D'ATTENTE DES MÉNAGES RELOGÉS AVANT DE RETROUVER UN LOGEMENT



Une fois relogées, les personnes n'ont pas accès aux mêmes conditions d'habitat. Pour certaines, elles se dégradent avec un logement moins adapté à leurs besoins et à leurs aspirations (taille, équipement, localisation...). Pour d'autres, le relogement est synonyme d'une amélioration des conditions de vie, tant au niveau des conditions d'habitat que des ressources financières. Pour les personnes qui ont été éloignées d'un logement stable pendant une longue période, notamment avec des épisodes de sans-abrisme, l'installation dans un nouveau logement est parfois difficile.

SE RELOGER, MAIS À QUEL PRIX ?

Retrouver un logement signifie souvent faire des concessions comme abaisser ses attentes (logement plus petit, logement inadapté à la composition familiale, à l'âge ou à l'état de santé des locataires...) ou déménager dans un autre quartier, une autre ville, voire une autre région.

En l'absence de solutions de relogement suffisantes, les ménages sont contraints de renoncer à certains de leurs critères de logement, comme par exemple la présence d'un ascenseur ou l'obtention d'un appartement situé aux étages inférieurs pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

« Malheureusement quand on est expulsé on n'est pas considéré, on nous propose des choses et ils savent qu'on n'a pas le choix sinon on est dans la rue. »
[Sabrina, 37 ans]

La fille de Françoise a visité l'appartement le jour même, et l'a pris sur le champ. L'immeuble est vieux, mal isolé, le logement est sale et situé au 4^e étage avec un ascenseur qui marche une fois sur deux, ce qui pose problème étant donné l'âge de Françoise. Cependant, il a été repeint à neuf sur demande de sa fille juste avant son installation et il est situé dans le même quartier.

Situation de Françoise, 79 ans

Les propositions de relogement sont parfois inadéquates, mais avec la crainte de ne pas en avoir d'autres ou de perdre leur statut prioritaire, certains ménages acceptent, malgré tout, les propositions qui leur sont faites.

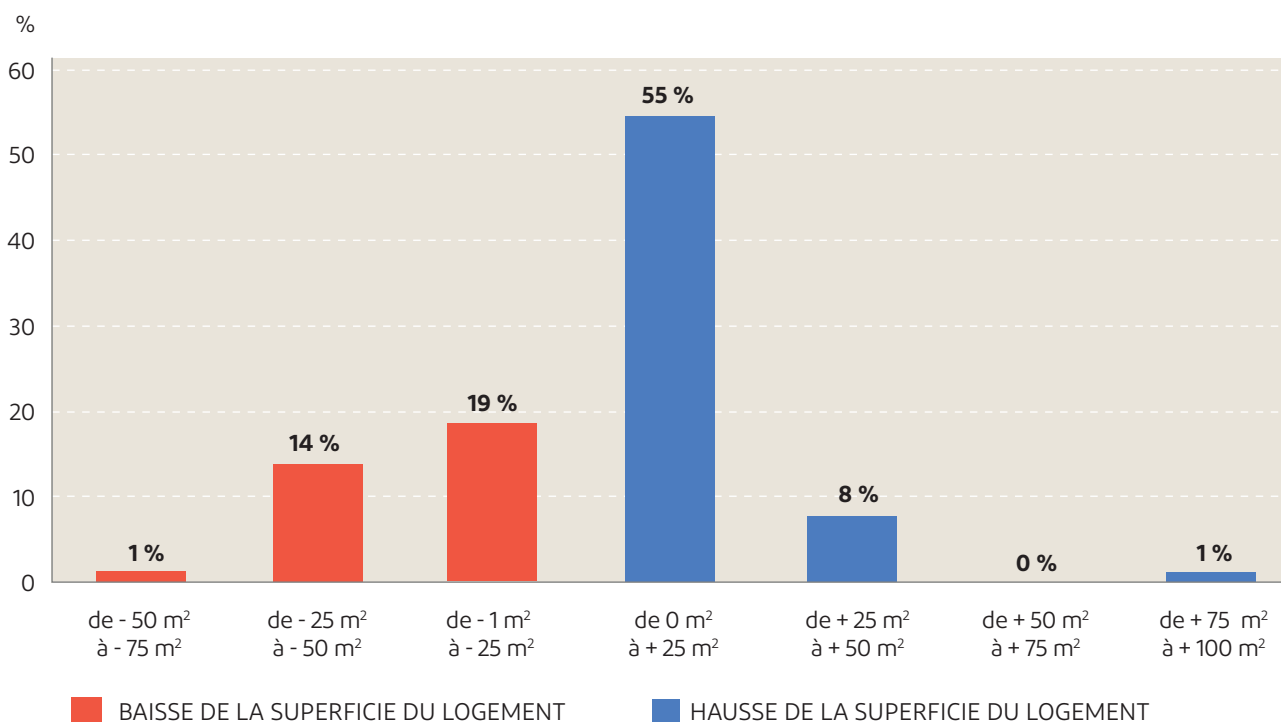
« Il y a une dissonance entre ce qu'ils veulent et ce qu'ils peuvent avoir. En général, après une proposition Dalo refusée, il n'y en a pas souvent de nouvelles, il faut de bons arguments. [...] Un refus peut entraîner la radiation du Dalo. [...] Il faut donc souvent argumenter lors d'un refus de logement, on conteste au tribunal administratif la radiation de leur priorité Dalo. [...] Les commissions respectent un peu les choix résidentiels, les quartiers, mais souvent c'est le premier logement disponible qui est proposé aux personnes. »
Association à Nice

Le manque d'alternatives conduit parfois à opter pour des logements en mauvais état. Le nombre de logements présentant des "problèmes" (humidité, isolation thermique, isolation phonique, nuisibles et autres dysfonctionnements) augmente légèrement, de 22 % à 27 %. Malgré le relogement, la situation ne s'améliore pas et les problèmes persistent.

« J'ai tout le temps froid dans cet appart, c'est très mal isolé, quand il pleut, il pleut chez moi. [...] Il y a des coupures d'électricité de 10-15 minutes régulièrement et sans être prévenu. [...] Le ras le bol que j'ai c'est que je n'en peux plus de ce genre d'appartement, mais j'essaye de me contenter de ça. »
[Gaëtane, 30 ans]

À cette relative baisse de la qualité des logements, s'ajoute la réduction de la surface habitable, notamment pour les grands logements.

COMPARAISON ENTRE TAILLE DU LOGEMENT AVANT EXPULSION ET DU LOGEMENT OCCUPÉ AU MOMENT DE L'ENQUÊTE



Parmi les personnes relogées, 34 % ont connu une baisse de la superficie de leur logement. Parmi les logements de plus de 50 m², 65 % des logements sont plus petits que le logement avant expulsion. Cette faible part des grands logements renvoie à la complexité

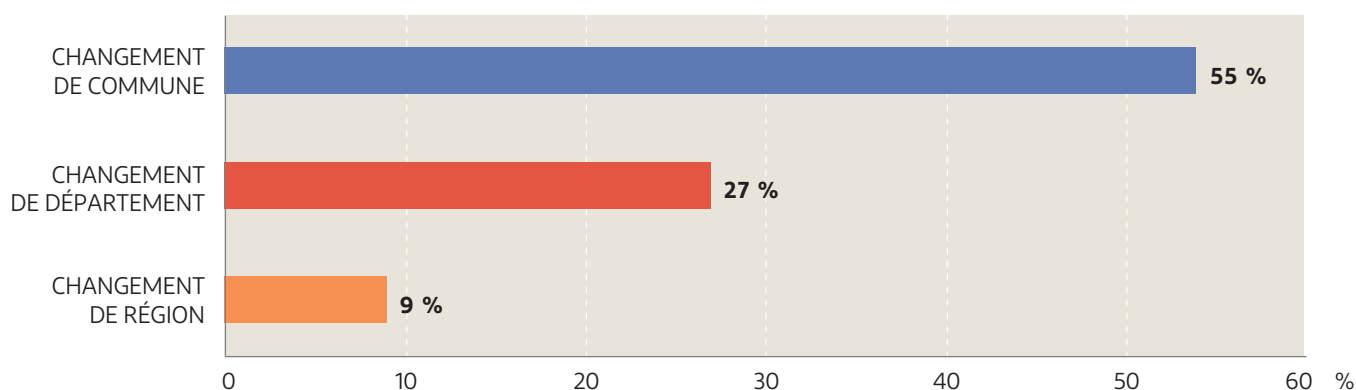
du relogement des familles nombreuses, ainsi que du maintien des formes de cohabitation familiale intergénérationnelle (enfants, parents, grands-parents et autres membres de la famille).

Afin de retrouver un logement, certaines personnes ont dû faire évoluer leurs critères de localisation. **Après l'expulsion, seul un quart des personnes enquêtées ont pu rester dans leur quartier.**

Parmi les personnes qui ont dû changer de quartier,

seulement 56 % des personnes relogées apprécient leur nouveau quartier. Environ 55 % des personnes n'ont pas pu rester dans leur commune d'origine et près de 9 % ont dû quitter leur région pour une distance moyenne de 328 km par rapport à l'ancien domicile.

MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES RELOGÉES



Parmi l'ensemble des personnes enquêtées, 83 % habitaient en zone tendue avant l'expulsion contre 74 % aujourd'hui. Cet écart se creuse lorsque seul le profil des personnes relogées est analysé : tandis que 82 % des personnes aujourd'hui relogées habitaient en

zone tendue avant l'expulsion, seuls 68 % y habitent actuellement. Ainsi, il semble que le déménagement en zone non tendue soit un déterminant important pour le relogement des personnes.

	Avant expulsion (%)	Actuellement (%)
Total des personnes enquêtées vivant en zone tendue	83	74
Total des personnes enquêtées vivant en zone non tendue	17	26
Total	100	100
Total des personnes relogées vivant en zone tendue	82	68
Total des personnes relogées vivant en zone non tendue	18	32
Total	100	100

Bien que l'expulsion pousse les ménages à déménager de façon contrainte, le relogement permet aussi parfois d'accéder à de meilleures conditions de logements : plus adaptés, moins chers et par conséquent permettant plus de stabilité, notamment dans le parc social.

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL OU LA STABILISATION DES PARCOURS RÉSIDENTIELS

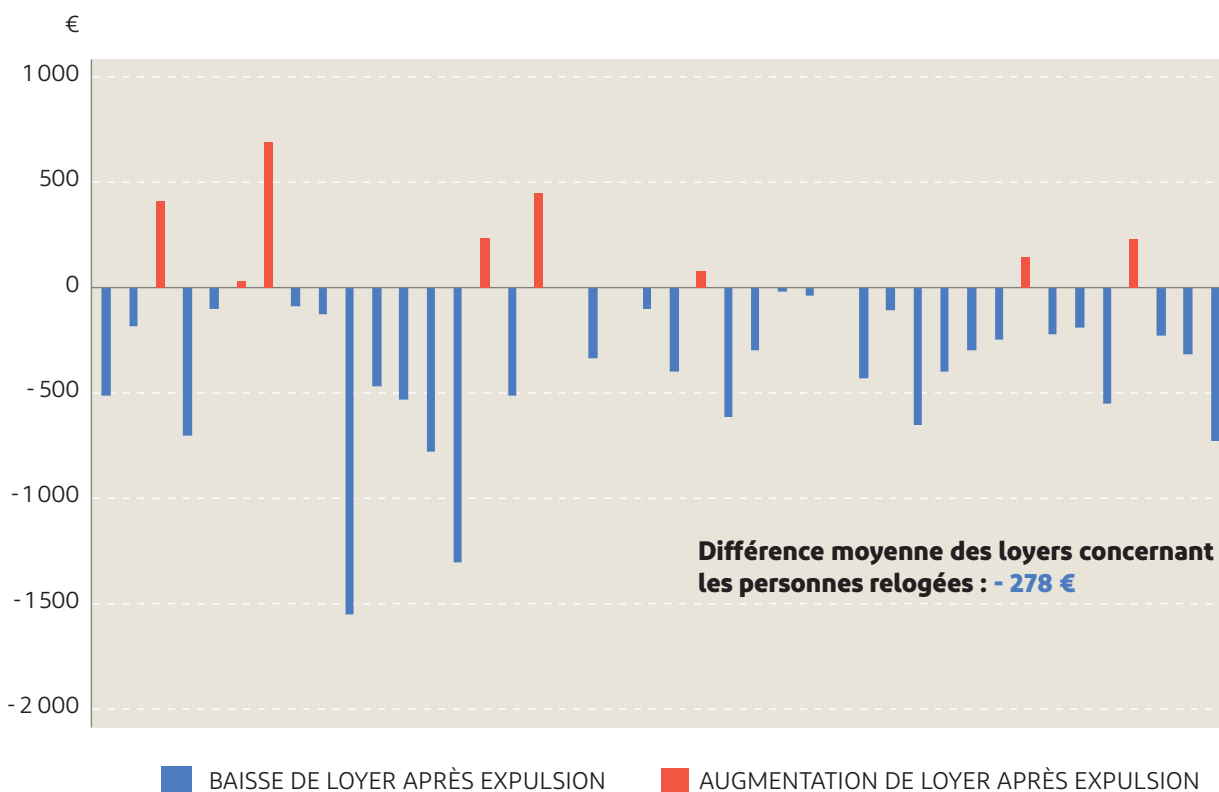
Une large majorité des personnes relogées, soit 79 %, a pu accéder à un logement social, élément stabilisateur de leur parcours résidentiel et qui garantit de meilleures conditions d'habitat. Près de trois quarts d'entre elles étaient auparavant logées dans le parc privé (74 %). On constate que l'amélioration des conditions de logement va de pair avec l'obtention d'un logement social.

« J'ai seulement cherché dans le social parce que pour moi c'est une sécurité. Je ne voulais pas retourner dans le privé avec cette logique de vente-achat, je ne voulais pas me retrouver une nouvelle fois dans cette histoire de congé pour vente. »

[Caroline, 47 ans]

Les personnes se tournent vers le parc social pour se reloger car le parc privé, très onéreux et sélectif, les en exclut.

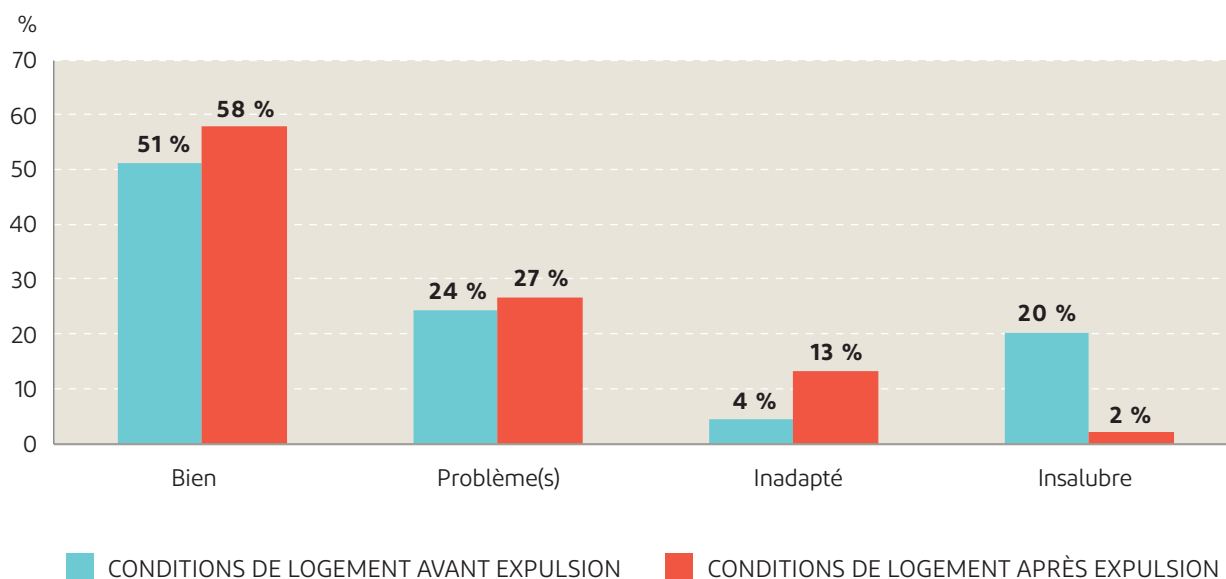
COMPARAISON ENTRE LE LOYER AVANT EXPULSION ET LE LOYER ACTUEL POUR CHAQUE MÉNAGE RELOGÉ



Alors que les personnes qui ont été relogées payaient en moyenne 774 € par mois de loyer, elles ne paient plus que 496 € aujourd'hui, soit une différence de 278 €. Ainsi, l'accès au nouveau logement a parfois permis une amélioration de la situation financière.

Globalement, les ménages accèdent à des logements de meilleure qualité, bien que certains présentent encore des dysfonctionnements si l'on compare les conditions d'habitation avant l'expulsion et celles du nouveau logement.

CONDITIONS DE LOGEMENT AVANT EXPULSION ET DANS LE LOGEMENT ACTUEL



Le nombre de logements “inadaptés” passe notamment de 4 % à 11 % pour les logements actuels. Le terme “inadapté” désigne des logements qui ne sont pas aménagés pour accueillir des personnes âgées et/ou avec un état de santé dégradé (petite taille, absence d’ascenseur, de salle de bain aménagée, etc.).

Ainsi, les conditions de vie des personnes relogées se sont globalement améliorées : auparavant, 22 % des logements étaient qualifiés d’insalubres contre 2 % des logements actuels. De plus, le nombre de logements convenables (sans problème identifié) a légèrement augmenté (de 51 % à 60 %).

« Je vis dans de meilleures conditions aujourd’hui, rien que le fait d’avoir un lit rien que pour moi, c’est propre, ce n’est pas cher alors c’est un peu plus petit mais ce n’est pas plus mal, c’est mieux. Dans l’ancien appartement, il y avait une insalubrité de la cuisine qui était assez énorme, j’ai fait venir la mairie de Paris qui a constaté [...]. »

[Loïc, 65 ans]

Aujourd’hui, Tarik a de meilleures conditions de vie que dans son ancien logement : « Cela n’a rien à voir. Maintenant j’ai une vie normale, j’ai mon logement, ça n’a pas été facile de vivre en hôtel pendant deux ans, j’appelle ça un sacrifice. »

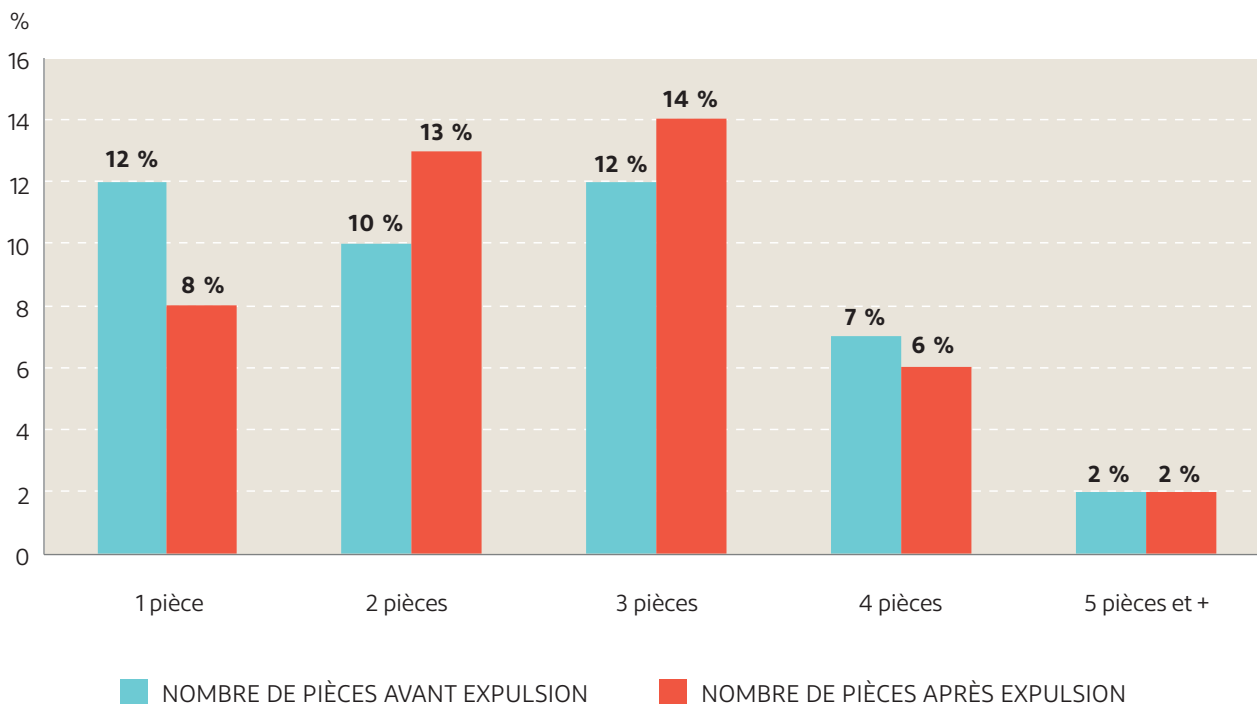
[Tarik, 56 ans]

« On est passé dans un logement mieux que celui d’où on a été expulsé. »

[Delphine, 50 ans]

La moitié des personnes accèdent à un logement plus spacieux. Pour 51 % des logements, la superficie a augmenté, en particulier lorsque l’ancien logement était de petite taille.

NOMBRE DE PIÈCES DANS LE LOGEMENT AVANT EXPULSION ET DANS LE LOGEMENT ACTUEL



Le nombre de pièces dans le logement augmente également avec moins de studios et plus de logements comportant 3 à 4 pièces par rapport au logement avant expulsion. Il y a donc plus de personnes relogées dans des logements adaptés aux familles, bien qu'il s'agisse de familles de petite taille. L'augmentation généralisée des superficies et du nombre de pièces des nouveaux logements peut être expliquée par le passage du parc privé au parc social.

Ainsi, le relogement au sein d'un logement social stabilise les parcours résidentiels car il permet l'accès à des logements bon marché et en meilleur état. Toutefois, certaines personnes ne parviennent pas à investir totalement leur nouveau logement, en particulier pour les personnes qui ont eu de longs parcours de rue.

REVENIR AU LOGEMENT APRÈS LA RUE, UNE RÉADAPTATION DIFFICILE

Faute d'accéder immédiatement à un logement ou de pouvoir recourir à des solutions d'hébergement, certaines personnes ont dû s'exposer à la vie à la rue. Pour les personnes qui ont connu une période d'errance longue, le relogement est parfois vécu difficilement.

Depuis quelque mois Didier a un appartement, c'est un travailleur social du département qui lui a trouvé. Il y vit seul, il n'y a pas de télé et s'y sent seul. Il apprécie avoir un toit stable dans un endroit sain mais il a une hantise de rentrer dans cette pièce vide et sans bruit. « Si encore il avait en bruit de fond la télé ça irait, mais là c'est une solitude complète. » Situation de Didier, 65 ans

Après avoir vécu dehors plusieurs mois, voire plusieurs années, il est parfois difficile de faire face à la solitude dans un nouveau logement. Les personnes peuvent éprouver un sentiment d'enfermement et d'isolement avec le manque de contact et de bruits venus de l'extérieur auxquels elles s'étaient accoutumées. Ce sentiment d'insécurité hérité de leur période d'errance persiste au moins dans les premiers temps du relogement¹².

12. Chaillou A. (2018), « Sans toit, qui suis-je ? », Revue Projet, N° 364, p. 6-13.

DES SIGNAUX DÉFAVORABLES : LE CERCLE VICIEUX DE LA PAUVRETÉ

De faibles ressources génèrent la crainte des bailleurs

Les ressources financières semblent jouer un rôle central dans le relogement des ménages. Alors que le parc privé exige de façon générale des revenus trois fois supérieurs au loyer, les personnes touchant de petits salaires ne peuvent prétendre qu'à une part très réduite des logements, alors même que leurs ressources leur permettraient de régler un loyer plus élevé associé à des logements plus spacieux ou plus confortables.

« La vitesse de relogement dépend en premier lieu des revenus du travail de la personne, parce que si elle ne vit qu'avec des minima sociaux, le relogement est plus difficile. »

Membre du DAL Toulouse

« Je suis toujours à la recherche d'un logement. Je fais 29 heures de travail par semaine donc je n'ai pas assez de revenus. Je ne peux pas payer un loyer de plus de 360 à 400 euros par mois sinon quand je donne ma fiche de paie ce n'est pas accepté. Je suis un peu déçu de ce côté-là. Je ne peux pas payer des loyers en avance. »

[Tonio, 50 ans]

La rue, une étape qui signe l'éloignement au logement

Le passage à la rue marque durablement les personnes d'un stigmatisme dont l'incidence sur leur parcours résidentiel est forte. Il se conjugue aux yeux des bailleurs privés à une incapacité à régler le loyer et à prendre soin d'un logement, les poussant à refuser les candidatures. Certains finissent par se résigner face à cette situation qui leur semble inexorable et les éloigne durablement du relogement.

Juliette est sans domicile depuis qu'elle a quitté l'appartement sous la contrainte de la procédure d'expulsion. Elle a cherché un appartement tout de suite après son départ mais toutes ses démarches n'ont pas abouti, « les propriétaires n'aiment pas qu'on soit au RSA, si on dit qu'on est au RSA, c'est fini.

Et c'est pire quand on sort de la rue en plus. Parce qu'il a bien fallu dormir quelque part ». Juliette a continué ses recherches d'appartement mais la double peine de la rue et de la vie au RSA était trop freinante pour retrouver un logement. Résignée, elle ne cherche plus aujourd'hui, et cela fait 5 ans qu'elle vit à la rue.
Situation de Juliette, 70 ans

LA DETTE, UNE DIFFICULTÉ INSURMONTABLE

La dette comme critère d'arbitrage entre les candidats

La dette effraie les bailleurs privés comme sociaux, qui cherchent de "bons candidats" pour occuper leurs logements. Le tri des candidats recevables se fonde sur l'accréditation de bonne ou de mauvaise foi du discours des candidats. Si les personnes n'ont connu qu'une difficulté ponctuelle et se sont fortement mobilisées pour redresser leurs finances (demande d'aide financière au Fonds de Solidarité Logement [FSL]¹³ ou de dossier de surendettement, mobilisation d'association, de la préfecture, etc.), elles seront perçues comme de "bonne foi" et plutôt bien accueillies. À l'inverse, les personnes dont les difficultés financières sont récurrentes et dont la mobilisation est jugée insuffisante (pas de dossier FSL, pas de réponse aux convocations chez l'assistante sociale, etc.) sont taxées de "mauvaise foi" et voient leur dossier traité avec bien plus de sévérité. De même, les étudiants du master MISS de Toulouse¹⁴ ont pu analyser le fonctionnement relativement arbitraire de la CCAPEX de leur région et souligner la mobilisation systématique des notions de bonne et de mauvaise foi des personnes afin de proposer la suspension de la procédure d'expulsion ou un délai supplémentaire.

13. Le FSL est une aide financière départementale qui peut être accordée pour l'aménagement dans un logement (dépôt de garantie, assurance, premier loyer, etc.), **pour rembourser une partie des dettes locatives afin de maintenir la personne dans son logement** ou pour financer des dépenses liées à des factures d'eau, de téléphone ou d'électricité.

14. Étude-école sur les expulsions locatives en Haute-Garonne en cours de réalisation, Master MISS Médiation Intervention Sociale Solidarités et Sociologie à l'UT2J universitaire de Toulouse 2 Jean Jaurès.

« Sur Marseille, il y a cette difficulté d'accéder au logement social quand il y a des dettes car les bailleurs sociaux sont méfiants. Ce n'est pas l'État qui décide, l'État soumet les candidatures au bailleur. [...] Quand on est expulsé du parc social, la dette n'est jamais bien vue par les bailleurs sociaux. Les dispositifs marchent quand les personnes ont une rupture ponctuelle, si c'est structurel, le FSL ne va pas fonctionner. »

Agence régionale Provence-Alpes-Côte-D'azur de la Fondation Abbé Pierre

Pour les propriétaires rancuniers d'une procédure d'expulsion longue et coûteuse, la construction d'une réputation de mauvais payeur de l'ancien locataire peut alors être un moyen de se venger. À cause des rumeurs alimentées par son ex-propriétaire et l'huissier, Gaëlle voit sa candidature refusée dès la prise de connaissance de son expulsion récente, et ce malgré l'appui du maire.

« L'huissier a dit à tout le monde que j'étais une mauvaise payeuse, donc dans un petit village tout se sait et maintenant je n'arrive pas à trouver de logement. Il a dit à tout le monde "cette femme c'est une voleuse, elle me doit 40 000 €". Le maire qui me connaissait bien a essayé de me faire avoir un logement dans le privé, mais quand la dame [la propriétaire] a su que j'avais été expulsée, elle a dit non. »

[Gaëlle, 60 ans]

À Nice, l'une des associations rencontrées a souligné que la présence d'un impayé orientait également le type d'hébergement proposé aux ménages, avec une redirection vers les logements en intermédiation locative¹⁵ ou d'autres types de logement bien plus que vers le logement social.

« Le fait que je sois étudiante ne m'aidait pas, il fallait que je m'oriente vers l'assistante sociale. Mais elle ne me proposait rien d'autre que le Crous et pas des Hlm à cause de mon statut étudiant et j'étais blacklistée du Crous et les résidences étudiantes privées étaient hors de prix. »

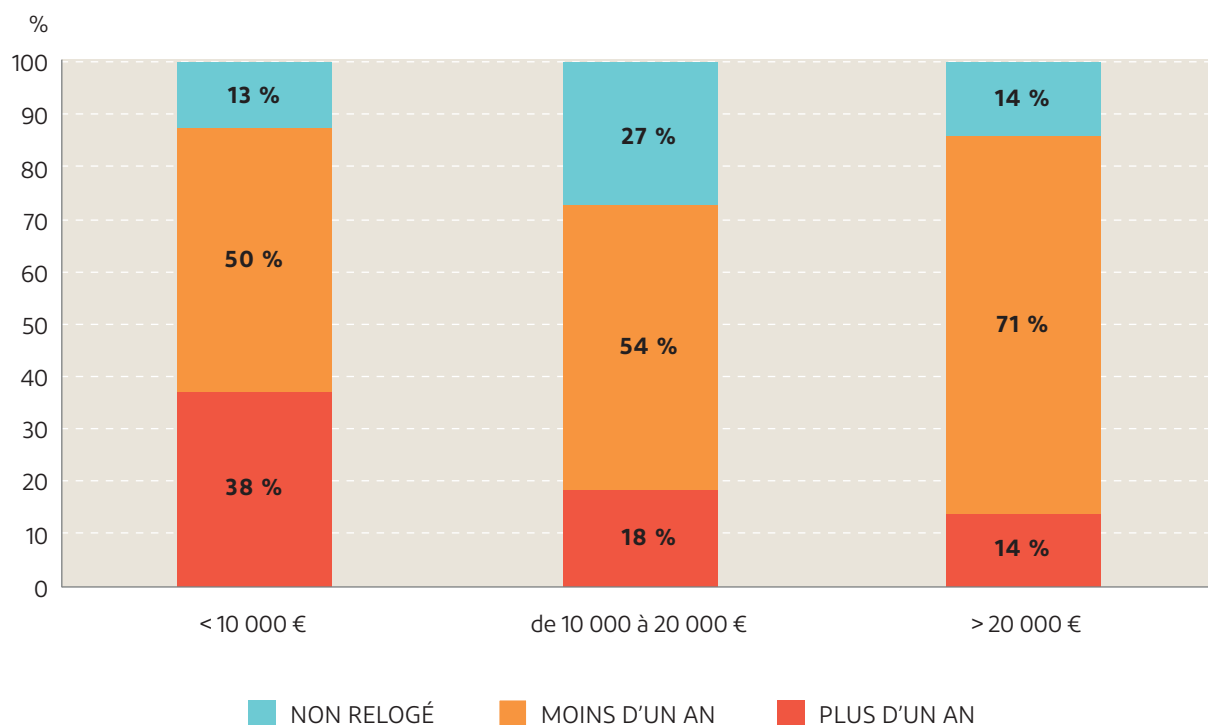
[Gaëtane, 30 ans]

15. L'intermédiation locative est un dispositif qui permet de sécuriser la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organisme agréé ou association, il existe deux formes d'intermédiation locative : la location/sous-location (le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture, pour une durée de trois ans renouvelable) et le mandat de gestion (le propriétaire fait appel à une Agence immobilière sociale qui le met en relation avec le locataire et établit le bail directement entre eux (le locataire et le propriétaire).

La dette complexifie grandement le relogement dans le parc social, qui devient inaccessible à certaines personnes. Gaëtane s'est finalement tournée vers des tiers et le parc privé pour trouver un toit, mais au prix de mauvaises conditions de logement. La méfiance générée par la dette induit un cumul des difficultés et un prolongement de la précarité des personnes expulsées.

Pour autant, l'influence du poids de la dette sur les difficultés de relogement reste complexe à analyser. En effet, il apparaît que 61 % des ménages expulsés pour impayés sont relogés dans les 6 mois et 75 % sont relogés au moment de l'étude tandis que ces taux sont respectivement de 60 % et de 67 % sur l'ensemble de l'échantillon. De légères différences se dessinent alors entre les personnes expulsées pour impayé en fonction du montant de la dette. Ainsi, 27 % des personnes supportant une dette entre 15 000 € et 20 000 € ne sont pas encore relogées, contre 14 % de ceux ayant une dette locative supérieure à 20 000 €. Ces chiffres restent à prendre avec précaution dans la mesure où les personnes ayant une dette supérieure à 20 000 € représentent une faible part de l'échantillon (7 personnes).

TEMPS AVANT LE RELOGEMENT EN FONCTION DU MONTANT DE LA DETTE



Des conséquences contre-productives qui renforcent les difficultés financières

Les impayés peuvent entraîner la suspension des APL, générant un manque à gagner qui vient alimenter la dette¹⁶. Delphine explique ainsi que « la CAF ne nous a pas aidés en enlevant l'APL » qui constitue souvent la dernière barrière avant l'effondrement de l'équilibre précaire sur lequel reposent parfois les petits budgets. Les contraintes associées aux démarches de recouvrement de la dette viennent alors verrouiller les capacités financières des personnes, qui reposaient parfois sur un système de micro-crédits ou de découverts à court terme que permet le paiement par carte bleue.

16. En théorie, le maintien des Aides Personnelles au Logement (APL) est prévu pour les ménages en impayés qui remplissent certaines conditions (reprise du paiement de loyer totale ou partielle avec une perspective de règlement de la dette). En pratique, cette disposition est appliquée de manière très inégale selon les CAF, et beaucoup de personnes se voient suspendre les APL alors qu'elles devraient être maintenues, ce qui a souvent pour conséquence in fine l'expulsion : par exemple, parce que le bailleur ne remet pas la preuve du paiement des loyers.

L'expulsion a eu de grandes conséquences sur les ressources et l'activité de Tarik puisqu'il a dû faire une reconversion professionnelle. Elle a toujours des conséquences sur ses ressources puisque le plan de surendettement qui lui permet d'éponger ses 13 000 € de dettes doit encore durer un an. À cause d'un retard de paiement, il est « fiché à la Banque de France » et n'a droit ni à un chéquier ni à une carte de crédit.

Situation de Tarik, 56 ans

Certaines personnes mettent alors en place des stratégies afin de bénéficier d'une sécurité et d'une réserve financière, et d'un semblant de normalité bancaire, sans altérer leurs relations avec la Banque de France.

« J'avais un peu de réserves cachées. Je mettais sur le compte de ma fille. Ma fille était ma banquière puisque j'étais interdit bancaire. J'ai un compte très basique, j'ai une carte de débit, j'ai droit à zéro centime de découvert. Avec cette situation, j'ai appris une chose, c'est qu'il faut régler les problèmes les uns après les autres. »

[Louis, 60 ans]

DES DÉMARCHES TROP FASTIDIEUSES

Complexité et longueur des démarches : des ménages à bout de patience

La multiplicité des démarches et des acteurs à mobiliser complique le parcours des personnes expulsées, d'autant plus que les travailleurs sociaux n'ont pas toujours le temps d'être présents à chaque étape. S'adresser au département pour le Fonds de Solidarité Logement, à la mairie pour la demande de HLM ou encore à la CAF pour l'aide ponctuelle à l'installation relève du parcours du combattant.

« J'ai été capable de connecter tout le monde [associatif, travailleurs sociaux et avocate], mais c'est compliqué, je comprends pourquoi les gens sont à la rue. Si je n'avais pas réussi à tout imbriquer, je serais dehors. »

[Caroline, 47 ans]

Les critères de sélection des dispositifs étant très stricts, un changement de situation ou le dépassement des seuils de revenu rendent inaccessibles certains dispositifs, ce qui peut donner une impression de ne jamais être éligible.

En résulte un inlassable travail de renouvellement des demandes et de maintien des liens avec les associations pour débloquer les dossiers. Ce suivi constant demande un investissement en temps important, notamment quand les personnes ont déménagé ou bénéficient d'un suivi en centre-ville alors qu'elles ont déménagé loin ou habitent en banlieue.

« Ce qui était compliqué c'était de faire toutes ces démarches, les recommencer et recommencer. Depuis qu'elle est dans l'appartement, elle a dû faire trois fois les dossiers d'Aide Supplémentaire d'Invalidité, par moment ses aides étaient bloquées. Elle a dû aller au Secours populaire de Mulhouse et à la mairie [pour les bons alimentaires], car la CAF était bloquée. C'était juste une question de paperasse. »

[Victoria, 60 ans]

Pour les personnes enquêtées, de grosses difficultés sont engendrées par de simples blocages administratifs tandis que le moindre oubli de renouvellement de leur part génère la perte de leur ancienneté sur les listes d'attente.

Tarik avait fait une première demande de logement social dans le 20^e en 1989, dont il avait été radié suite à un oubli de renouvellement. Il a relancé sa demande en 2009, avec un recours Dalo en 2019 monté grâce à l'aide de la Fondation Abbé Pierre, qui l'a « bien aidé ». Le nom d'Emma lui reste en tête. Après 12 ans d'attente, il a pu se reloger.

Situation de Tarik, 56 ans

La longueur des démarches anticipée par les personnes devient si lourde qu'elle décourage même certains ménages de les mobiliser.

Henri a également sollicité une association pour l'aider dans sa démarche de relogement mais quand il comprend qu'il faut parfois attendre plusieurs années à Paris pour bénéficier d'un Hlm, il abandonne. Il a cherché par lui-même et s'est relogé en Charente-Maritime dans le parc privé.

Situation de Henri, 80 ans

Cette complexité est ressentie comme une injustice par les personnes expulsées, voire comme un manque d'intérêt et de considération pour leur situation. Gaëtane aimerait changer de logement si elle avait une proposition de logement social, mais, même quand elle était dehors et qu'elle était reconnue prioritaire au titre du Dalo, elle n'avait pas le sentiment d'être prioritaire, alors elle se demande pourquoi ce serait différent aujourd'hui. Elle a fait une demande de Hlm, mais elle ne sait pas ce qu'est devenu son dossier.

« [Sans les asso] on se fait balader d'un bureau à l'autre, d'un service à un autre sans vraiment comprendre. Il fallait que j'aie une preuve [qu'un FSL accès a été demandé] pour ce logement, de la part d'une assistante sociale. Donc, je me pointe un vendredi à 16 h à la mairie du 18^e, ils ne m'ont pas fait le papier, les nanas n'avaient pas envie de travailler à la mairie. Il y avait toujours des excuses pour reporter, des attentes de coups de fil : "Je vais passer votre demande et ça durera 10 jours pour l'obtenir". C'était très long et le personnel administratif n'était pas beaucoup impliqué je trouve : pendant que j'attendais mon tour longtemps soi-disant parce qu'il y avait beaucoup de demandes, je les entendais qui se racontaient leurs vacances... Alors on se dit, tout ça, c'est fait exprès, ce n'est pas anodin. »

[Pauline, 60 ans]

Ces difficultés révèlent également aux yeux des usagers **le manque de moyens des travailleurs sociaux et des associations, et le décalage entre l'urgence de leur situation et la temporalité de l'administratif**, avec le constat d'un manque d'effectifs identifié comme étant notamment à l'origine de la lenteur des démarches.

« Les associations ne nous ont pas aidés. Il faut que l'État mette à disposition plus de monde, il y a des lenteurs administratives alors que les gens ont des besoins urgents. Il faut que les associations nous aident jusqu'au bout. »

[Raphaëlle, 50 ans]

La barrière du langage administratif

La barrière du langage administratif et juridique constitue une difficulté supplémentaire.

Les personnes enquêtées ont buté plus d'une fois sur le vocabulaire employé dans les formulaires ou par les juristes et avocats lors des procédures. Ceci renforce les inégalités entre les personnes.

« J'ai confiance dans les institutions, mais le problème de la préfecture c'est que tout se fait sur internet et c'est très compliqué pour moi car je ne suis pas allée à l'école et c'est beaucoup plus facile pour les gens qui sont allés à l'école, mais moi je suis dans l'embarras. Pour nous les analphabètes, c'est compliqué. »

[Dora, 29 ans]

Face au langage administratif et judiciaire, les personnes se sentent souvent perdues, c'est pourquoi les associations les poussent de plus en plus vers l'aide juridictionnelle afin qu'elles soient défendues par un avocat. En effet, c'est au tribunal que les différences de terminologie et d'arguments mobilisés entre les juges et les personnes jugées jouent le plus dans la crédibilité et l'écoute accordées aux personnes. La violence institutionnelle atteint son paroxysme lorsque les personnes ne sont pas accompagnées par un avocat et ne se sentent pas comprises par les juges.

« On pousse toujours vers l'aide juridictionnelle, car les personnes ont besoin d'avoir le même vocabulaire que le juge et des éléments de « bonne foi » à rassembler et valoriser auprès de la CCAPEX. »

Membre du DAL Toulouse

« Il faut que je trouve une assistante sociale. Le langage de fonctionnaire, je ne le comprends pas. »

[Pauline, 60 ans]

Une modernisation trop rapide des démarches ? Les effets de la fracture numérique

Tandis que les démarches vers le relogement sont aujourd'hui en grande partie dématérialisées, les ménages n'ayant accès ni à un ordinateur ni à internet connaissent des difficultés supplémentaires. Et même avec ces accès, il est souvent compliqué de s'y retrouver sur les différents sites¹⁷.

« J'ai eu des liens avec les Centres d'Action Social (CAS) du 18^e et du 19^e, là c'est le parcours du combattant, vraiment c'est fait pour décourager. Et la chose la plus pénible, c'est que si vous ne vous y connaissez pas trop en ordinateur c'est fini, à part si vous tombez sur quelqu'un de très à l'écoute. Mais la mairie, ils disent qu'ils vont aider, mais ils ne se mettent pas à côté de vous pour faire les papiers sur l'ordinateur. Il y a une question de génération aussi. »

[Loïc, 65 ans]

IMPACT DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU MÉNAGE

Les personnes en situation irrégulière connaissent plus de difficultés que les autres à mettre en place des solutions de relogement.

Radia, qui n'a pas encore de titre de séjour, doit attendre patiemment que soient écoulées ses cinq années sur le territoire français pour qu'elle et sa famille puissent enfin correspondre aux critères de la « circulaire Valls »¹⁸ et faire une demande de titre de séjour à la préfecture. En attendant, elle a pu bénéficier d'une mise à l'abri dans un hôtel mais elle a ressenti de la discrimination de la part de son ancienne assistante sociale, qui lui a conseillé de retourner en Algérie. À l'inverse, Shéhérazade aurait bien voulu repartir en Algérie avec son fils après s'être libérée de l'emprise de son mari violent, qui l'avait

17. À ce sujet, 300 organisations ont co-signé un Manifeste pour un service public plus humain et ouvert à ses administrés.

18. La circulaire Valls clarifie les règles en matière de régularisation des personnes dites en situation administrative irrégulière. Elle n'a pas de valeur contraignante sur l'administration et alors même que l'étranger remplirait l'ensemble des conditions selon la catégorie de titre de séjour qu'il entend solliciter, la préfecture pourra refuser sa demande de titre de séjour avec ou sans obligation de quitter le territoire français.

empêchée de renouveler son titre de séjour. Là-bas, elle aurait pu bénéficier de la solidarité familiale, trouver un travail cohérent avec ses longues études et offrir un toit, une sécurité et une stabilité à son fils de 8 ans. Cependant, les obligations liées à la garde alternée de son fils et le délai de régularisation de sa situation l'ont empêchée de partir. Aujourd'hui, Shéhérazade et son fils sont relogés mais cela a pris beaucoup de temps et semble relever du miracle selon l'expérience du DAL 31. L'association souligne qu'une situation administrative dite irrégulière augmente les risques d'expulsion et réduit les chances de relogement¹⁹.

L'absence d'adresse vient également bloquer l'accès à certaines aides, les démarches ne pouvant être réalisées que si une adresse officielle (ou une domiciliation) est fournie à l'administration alors même que l'expulsion génère inévitablement sa perte.

Hayet renouvelle sa demande de logement social chaque année. Mais elle n'a pas fait de recours Dalo car elle a été submergée par l'administratif et la multiplication des diverses démarches à effectuer. Elle a 20 000 € de dettes et n'a pas pu monter de dossier de surendettement dans la mesure où elle n'avait plus d'adresse.

Situation de Hayet, 60 ans

Le statut marital également peut générer des blocages pour le relogement dans le parc social, dans la mesure où les ressources des personnes et le type du logement nécessaire sont évalués en fonction des membres présumés du foyer, notamment lorsqu'ils sont liés par un contrat de mariage.

Françoise tente de lancer un recours Dalo, qui lui est refusé pour dossier incomplet, dans la mesure où il manque son acte de divorce. Françoise est divorcée depuis 40 ans, mais elle a perdu l'acte de divorce, si vieux qu'il n'avait plus d'importance à ses yeux. Sa fille tente de faire entendre cet argument aux assistantes sociales en soulignant que les feuilles d'imposition de sa mère ne comportent qu'elle, ce qui est aussi une preuve qu'elle vit seule mais cela ne suffit pas.

Situation de Françoise, 79 ans

Adil a fait une demande de logement social et un recours Dalo depuis cinq ans, mais la démarche n'a pas abouti à cause de son statut marital : Adil est marié mais sa famille vit à l'étranger.

Situation de Adil, 60 ans

Enfin, le statut professionnel oppose une dernière barrière administrative à la réalisation des démarches de relogement. En effet, les auto-entrepreneurs ne peuvent prétendre à un dossier de surendettement à la Banque de France, ce qui bloque pour certains le remboursement de leur dette et fait perdurer leur précarité financière.

« J'ai encore une dette à rembourser. Et le plan est en stand-by. Je ne peux pas faire de dossier de surendettement avec la Banque de France puisque je suis auto-entrepreneuse. Aux dernières nouvelles, la dette était à 16 000 euros. L'assistante sociale m'expliquait que l'État a empêché l'expulsion pendant le covid et a payé pour dédommager les propriétaires mais il peut réclamer une partie de l'argent plus tard²⁰. On n'efface pas les dettes comme ça, c'est clair et c'est normal. »

[Pauline, 60 ans]

DES LOGEMENTS INADAPTÉS À LA COMPOSITION ET AUX SOUHAITS DES MÉNAGES

L'effet de la composition des ménages

La taille du ménage joue un rôle majeur dans la vitesse de son relogement. Ainsi, les familles nombreuses sont plus difficiles à reloger en raison du manque de grandes typologies dans le parc social. Par ailleurs, les bailleurs ne peuvent pas légalement attribuer de logement sous-dimensionné aux familles, malgré leurs demandes dans l'espoir d'accélérer le relogement. Certaines familles

20. Il est ici fait référence au fonds d'indemnisation des bailleurs activé par les préfets, qui peut indemniser les propriétaires lorsque l'expulsion avec le concours de la force publique n'est pas accordée ; cependant les sommes peuvent être réclamées ensuite au locataire.

19. Fondation Abbé Pierre, Fabrique des personnes « sans-papiers », Fabrique des mal-logés, 2021.

sont alors contraintes de se séparer pour fournir un toit à chacun de leurs membres. La fille de Bouchra n'avait que 16 ans au moment de l'expulsion qui s'est déroulée durant les vacances de la Toussaint, alors qu'elle était en vacances chez des amis à Bordeaux. Faute de moyen pour l'héberger en Île-de-France, Bouchra n'a pas pu la faire revenir : elles sont séparées depuis près d'un an par 900 kilomètres et maintenant que Bouchra a été relogée dans un T3, elle attend la fin de l'année scolaire pour revoir sa fille et l'accueillir de nouveau.

« Quand il y a une grande famille et des petits revenus, le relogement est donc très compliqué. [...] Et puis, l'intérêt du bailleur, c'est souvent des petites typologies, puisque c'est sûr que ça lui rapporte plus un T2 que des T5. Il y a donc aussi la question des intérêts du bailleur. »
Association sur Nice

Les personnes seules et jeunes sont également difficiles à reloger dans la mesure où leur degré de stabilité financière est considéré comme inférieur à celui des familles et des seniors.

« Les familles ont davantage de leviers, surtout la CAF est plus active pour elles. Les hommes jeunes sont les plus difficiles à reloger et même à faire héberger. »
Association à Toulouse

« Bien sûr, chez nous aussi il est plus difficile de reloger les familles nombreuses que les personnes âgées. C'est que pour les personnes âgées on peut se tourner vers les pensions de famille, les résidences personnes âgées, voire les EHPAD : il y a plusieurs possibilités donc c'est plus facile de trouver une solution ».
Agence régionale Nouvelle Aquitaine de la Fondation Abbé Pierre

Les refus de proposition, un interdit ?

Il arrive que certaines personnes refusent les propositions de relogement, jugées inadaptées à leur situation ou situées dans un quartier où elles ne souhaitent pas vivre, au risque de ne pas se voir proposer d'autre logement social et/ou de perdre leur priorité Dalo. Le facteur de la localisation apparaît alors comme la première raison de refus, par exemple pour Rania dont les souvenirs associés à un quartier difficile agissent comme un repoussoir qui l'empêche d'y retourner.

« J'ai fait toutes les demandes possibles sur cette terre. Par contre, la préfecture veut me reloger dans les quartiers Nord [de Marseille] et je n'en ai pas envie, je ne vois pas pourquoi j'y retournerais alors que j'étais dans le centre-ville. J'ai déjà grandi dans les quartiers Nord, je sais ce que c'est. Je leur explique clairement que je ne peux pas retourner là-bas. Ils ne comprennent pas. En centre-ville j'ai toujours été bien, j'ai toujours travaillé. On ne peut pas me dire vis au quartier Nord, j'ai de la famille je n'y vais même pas. J'en rêve d'un logement au centre-ville, c'est tout ce que je demande, je demande à être logée, à bosser c'est tout, je suis fatiguée »

[Rania, 56 ans]

« Beaucoup de personnes refusent des propositions dans le cadre du Dalo parce que le logement est dans un QPV²¹ et qu'elles ont vécu en QPV dans leur enfance et ne veulent pas revivre la même chose, coûte que coûte. Mais ce doit être valable dans les deux sens, quand on a eu un problème dans un parc de logement, il y a surinvestissement de l'autre parc. »
DAL Toulouse

Les propositions de relogement dans les quartiers les plus difficiles laissent un sentiment d'injustice et de relégation aux personnes. Elles font parfois de la localisation un vrai combat qui dépasse le cadre de l'expulsion, pour défendre le droit d'être traité à égalité quel que soit son niveau de revenu.

« Dans le cadre du Dalo on nous a fait une proposition et on nous avait dit attention si vous la refusez, vous allez vous retrouver à la rue vraiment. Mais deux fois de suite on nous a proposé des logements dans des quartiers très difficiles et par principe je me suis battue, j'en parlais à toutes ces personnes en leur disant "pourquoi veut-on toujours concentrer les populations en difficultés dans les mêmes quartiers ?", donc par principe j'ai dit non. Nous ne sommes pas mieux que d'autres mais nous ne sommes pas moins bien que d'autres non plus. J'ai refusé les deux propositions, et tout le monde m'a dit que nous allions être à la rue.

21. Les Quartiers Politiques de la Ville sont des quartiers désignés officiellement pour les multiples difficultés qu'ils cumulent et qui font l'objet de dispositifs particuliers de rénovation urbaine (destruction-reconstruction) avec une attention particulière donnée à la mixité sociale lors de l'arrivée de nouvelles populations.

Et j'ai écrit au préfet pour exposer tous ces arguments, pour dire que ce n'est pas parce qu'une famille se trouve dans des difficultés passagères qu'on devait la mettre dans des quartiers, comme si on devait en plus être punis, je considérais que c'était un combat. Et puis on a quand même tenu compte de ma démarche et ce n'est que la 3ème fois qu'on nous a proposé un logement décent donc nous avons accepté de suite. »

[Dounia, 69 ans]

Les refus se fondent également sur des inadaptations physiques parfois criantes. Leur justification par les personnes tourne alors parfois à l'humiliation lorsqu'elle touche à des caractéristiques physiques ou à des modes de vie socialement marqués, soulignant le manque d'attention portée aux besoins des personnes.

« Ça été le parcours du combattant pour trouver un logement. J'ai visité en tout 8 logements sociaux. J'ai été reconnue prioritaire Dalo. On m'a fait une proposition de logement mais je ne voulais pas aller vivre là-bas. Le logement était en rez-de-chaussée, il était pourri et dans un quartier que je ne voulais pas. De toute façon, il n'était pas adapté pour moi, je ne rentrais pas dans les toilettes. Quand vous refusez un appartement Dalo vous devez le justifier. Quand j'ai fait un recours j'ai dû expliquer devant les juges et les autres personnes qui attendaient la raison de mon refus. C'était très humiliant. Je suis à l'aise avec mon poids mais ça touche quand même à mon intimité. Il y a plein de fois où on m'a proposé des logements inadaptés, à des étages supérieurs, sans ascenseur où je ne rentrais pas dedans. Encore une fois c'est humiliant à chaque fois de devoir expliquer. J'ai failli abandonner. »

[Caroline, 47 ans]

« Les refus se font généralement pour des éléments très concrets. Par exemple, beaucoup de ménages refusent un logement parce qu'il a une cuisine ouverte, et des études de sociologie ont montré que l'acceptation sociale de la cuisine ouverte était liée à un statut social. »

DAL Toulouse

Quand l'expulsion frappe les ménages : des conséquences multiples et durables

DES VULNÉRABILITÉS ACCENTUÉES PAR L'EXPULSION

Les personnes frappées par l'expulsion présentent déjà des fragilités que la procédure vient amplifier. Elles cumulent un ensemble de difficultés qui se combinent et entravent leur parcours résidentiel.

« Les situations des personnes expulsées qui nous appellent sont toujours complexes. Ce sont des personnes avec de grosses dettes, avec des problèmes psychiques ou des gros problèmes familiaux. »

Agence régionale Nouvelle Aquitaine de la Fondation Abbé Pierre

Les difficultés rencontrées sont plurielles et affectent tous les volets de la vie quotidienne. Des problèmes d'ordre financier sont en grande partie à l'origine des expulsions. Parmi les personnes expulsées, les femmes sont surreprésentées, dont une majorité à la tête de familles monoparentales qui doivent faire face, seules, aux conséquences de l'expulsion. L'expulsion a parfois également pour origine des abus de la part des propriétaires.

DES MÉNAGES PRÉCAIRES : DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES À L'ORIGINE DE L'EXPULSION

La précarité des ménages est aggravée par l'expulsion, et a des conséquences sur le parcours résidentiel. Une part importante des personnes interrogées disposaient de faibles ressources avant l'expulsion : 21 % percevaient le RSA, 12 % une retraite, 6 % des indemnités chômage et environ 17 % l'AAH²² comme principale ressource. Si un événement extérieur vient les priver de cette aide, il devient difficile de se maintenir dans le logement :

« De base, j'avais des difficultés à payer mon loyer et à me nourrir [...]. À cause de la perte de mon titre de séjour, cette aide a cessé, je ne recevais plus d'allocations [l'AAH] et je ne pouvais plus payer mon loyer. »

[Mehdi, 62 ans]

Les ménages connaissent un cumul de difficultés qui surviennent soit en amont et qui conduisent à la procédure, soit en conséquence de l'expulsion.

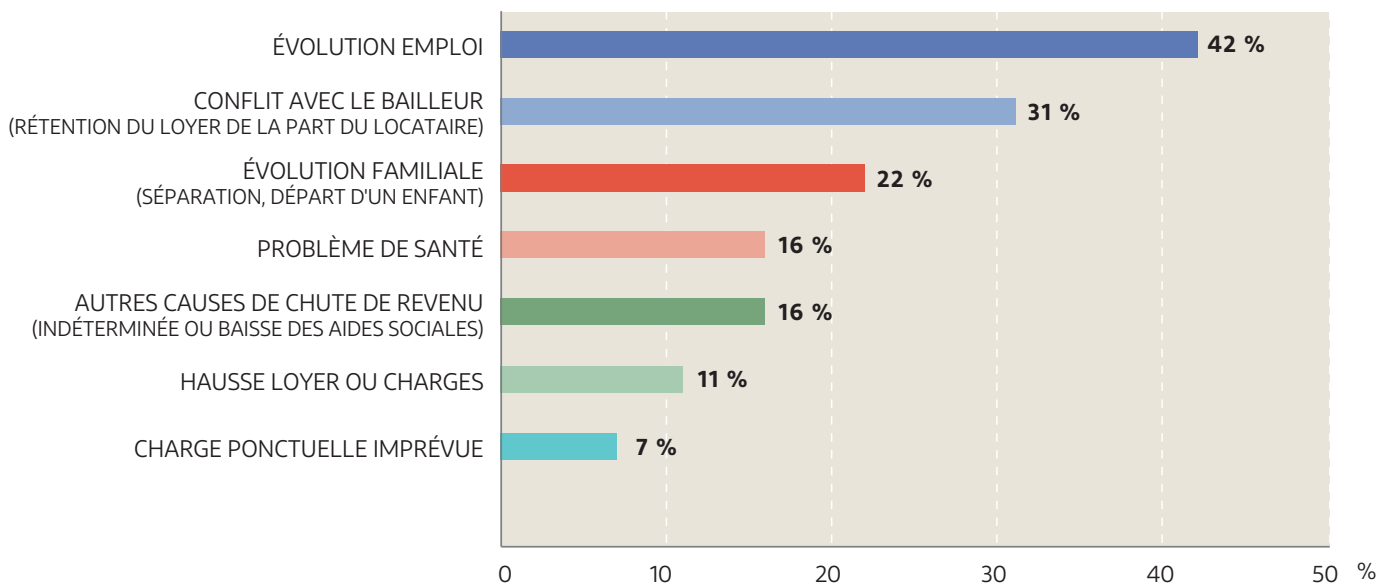
« Les ménages concernés par l'expulsion connaissent souvent une accumulation de problèmes. Finalement, les personnes expulsées sont les personnes les plus fragiles, ce sont des personnes terrorisées à l'idée de basculer de nouveau dans l'expulsion. »

DAL Toulouse

L'expulsion se produit également après certaines évolutions de la situation professionnelle ou familiale, ou suite à un accident de parcours.

22. Allocation Adulte Handicapé

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR DE L'IMPAYÉ CHEZ LES PERSONNES EXPULSÉES POUR DETTE LOCATIVE



La procédure déstabilise d'autant plus les ménages qui connaissent ces bouleversements. Les finances des ménages sont impactées et la situation peut engendrer des impayés de loyer à l'origine de l'expulsion. **L'expulsion pour cause d'impayés est survenue en raison d'une chute de revenus, liée à une évolution de l'emploi, dans 42 % des cas, dans 22 % à une évolution familiale et dans 16 % à un problème de santé.** Ces causes peuvent se combiner, c'est pourquoi le total des pourcentages dépasse 100 %. Par exemple, un problème de santé peut entraîner une réduction des heures de travail voire une incapacité de travail générant une chute des revenus, telle que le règlement du loyer devient impossible.

« J'ai été expulsé pour impayé. Je suis tombé malade, mes revenus ont baissé et je n'ai pas pu payer mon loyer. J'ai essayé de rattraper mes retards de paiement, tout ma paie passait dans mon loyer je me retrouvais sans rien pour manger. »

[Alex, 35 ans]

Les difficultés financières peuvent aussi survenir alors qu'il y avait déjà un risque d'expulsion pour une autre cause.

Jasmine a été expulsée pour impayé de loyer, mais aussi pour congé vente du propriétaire. En effet, le propriétaire lui avait demandé de quitter l'appart alors qu'elle payait régulièrement le loyer, puis elle a eu un accident, qui a entraîné des retards de loyer et son insolvabilité. La santé a donc été un élément déclencheur de l'incident. La période d'expulsion a été vécue difficilement par Jasmine qui a sombré dans la dépression et a été hospitalisée plusieurs fois pour cette raison.

Situation de Jasmine, 53 ans

Au total, près de 68 % des ménages ont été expulsés pour impayés de loyers. Suite à l'expulsion ces difficultés se poursuivent : lorsque la dette n'a pas été effacée ou prise en charge par le FSL, les ménages sont contraints de la rembourser sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

« J'ai actuellement une dette de 10 000 euros. J'aimerais faire diviser la dette par deux et payer seulement 50 euros par mois. J'ai fait un plan de surendettement. » [Sabrina, 37 ans]

Lorsque les personnes se trouvent dans l'incapacité de payer leur dette, il est possible de déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France, qui peut accorder un moratoire, échelonner le remboursement ou procéder à l'effacement de la dette.

Le surendettement offre un « sursis » aux ménages mais lorsqu'il y a un échéancier, cela implique de mettre plusieurs mois, voire plusieurs années avant d'en être acquitté. Ainsi la dette pèse lourd dans les finances du ménage bien après l'expulsion.

L'expulsion vient plus encore fragiliser la situation des ménages : le déménagement contraint, l'absence de stabilité résidentielle lorsque le relogement n'est pas immédiat et les conséquences relationnelles et médicales de l'expulsion sont autant d'éléments qui rendent leur quotidien difficile.

DES FEMMES PLUS PRÉCAIRES ET SOUVENT SEULES

27 % des ménages enquêtés vivent seuls avec un ou plusieurs enfants. Certains ménages ont traversé une séparation, survenue avant l'expulsion ou en raison de l'expulsion.

Après une séparation, Véronique s'est retrouvée seule avec ses deux enfants. Elle envisageait de trouver un autre logement, car celui-ci était trop grand et donc trop cher. Mais elle a donné son préavis trop tôt et n'a pas trouvé mieux. Elle voulait annuler le préavis mais le propriétaire n'a pas accepté. Elle a ensuite été expulsée car le bail était résilié.

Situation de Véronique, 50 ans

La séparation peut avoir des conséquences à long terme et précariser les personnes qui doivent assumer une part de loyer supplémentaire ou héritent des dettes des conjoints.

« Je me suis séparée de mon conjoint de manière très compliquée [...]. Le problème, c'est que les dettes se sont accumulées pendant le Pacs et qu'il ne voulait pas se dépacser. Et ce sont des dettes colossales... »
[Yasmina, 33 ans]

Les femmes sont les plus concernées par cette situation car parmi ces familles monoparentales, 90 % ont à leur tête une femme. En plus de devoir pourvoir aux besoins des enfants, elles sont amenées à prioriser certaines dépenses et supportent une charge mentale importante.

« Il faut être moralement forte. Il faut se gérer soi-même, il faut gérer l'enfant pour qu'il ne le ressente pas. Le 115 m'a proposé un hôtel super loin mais c'était l'été et aucun centre de loisir ne pouvait garder mon fils donc il fallut que j'arrête de travailler si je voulais y aller. »

[Meryem, 49 ans]

Au sein des familles monoparentales, seuls 61 % des adultes ont une activité avant et après expulsion, les autres bénéficiant majoritairement de minima sociaux et d'allocations, donc de ressources peu élevées.

DES MÉNAGES À LA MERCI DES PROPRIÉTAIRES

Aux difficultés que connaissent les ménages, s'ajoute un rapport de force qui joue en leur défaveur. Certains propriétaires n'hésitent pas à mettre en location des logements en mauvais état sans entreprendre de travaux, ou sans bail, et certains vont même jusqu'à expulser les personnes sans procédure judiciaire.

Les mauvaises conditions de logement peuvent conduire à l'expulsion. Dans les logements « à problèmes », voire insalubres, certains ménages, par méconnaissance du système, pratiquent la rétention de loyer pour pousser les propriétaires à faire des travaux. Généralement, cette action se retourne contre eux et les ménages finissent par être expulsés pour impayés.

« J'ai arrêté de payer le loyer parce qu'il n'y avait plus de chauffage, les volets ne marchaient plus, le compteur avait pris feu. Et j'ai dû aller au tribunal car ils voulaient m'expulser pour impayé [...]. »

[Gaëlle, 60 ans]

Lorsque les ménages cessent de payer le loyer, ils sont en tort et risquent l'expulsion. De ce fait, les associations préconisent plutôt de signaler les problèmes aux autorités.

« Les gens doivent être mieux informés sur les dispositifs, notamment pour le logement indigne. [...] Il ne faut pas cesser de payer le loyer mais appeler des services d'hygiène communaux par exemple. Pour autant, la reconnaissance de l'insalubrité, ça n'arrête pas grand-chose. »

Association à Nice

Certains ménages sont victimes de marchands de sommeil, qui n'hésitent pas à louer des logements considérés comme indignes, parfois sans bail légal, ce qui peut conduire à l'expulsion.

L'ancien logement d'Adil était un logement privé de 7m² sans cuisine, sans eau courante, avec seulement l'électricité. [...] Il a été expulsé pour occupation sans droit ni titre alors qu'il payait le loyer à sa propriétaire. Il payait son loyer en liquide mais la propriétaire ne donnait pas de reçu.

Situation d'Adil, 60 ans

Environ 13 % des ménages enquêtés ont été expulsés pour motif d'occupation sans droit ni titre. Dans la plupart des cas, cela résulte d'abus des propriétaires qui souhaitent récupérer le logement pour des raisons diverses.

« Le problème c'est que je n'avais pas de bail à mon nom, ni de quittance de loyer. Je payais mon loyer tous les mois par mandat postal ou par espèces. J'ai payé régulièrement mon loyer sauf quelques fois parce qu'il y avait des disputes avec le propriétaire. [...] J'ai été expulsé, le motif officiel c'était "occupation sans droit ni titre". Le propriétaire m'a fait passer pour un squatteur alors que je payais mon loyer. Il a porté plainte contre moi comme squatteur. »

[Tarik, 56 ans]

Lorsque le propriétaire souhaite récupérer le logement, il peut avoir recours à différents moyens plus ou moins légaux. Il peut jouer sur l'obtention des APL, en ne délivrant pas les preuves de paiement de loyer à la Caf, par exemple. Certains ménages en l'absence d'APL accumulent alors des retards de loyer à leur insu.

« L'expulsion, c'est simple et très vicieux. La quittance de juillet était demandée par la Caf, il y avait un blocage de l'allocation logement, le propriétaire tardait à donner la quittance. Cela a créé une dette de loyer, car je ne payais que la part de loyer réduite des APL. Le propriétaire voulait reprendre le logement, j'ai gagné la première bataille mais trois ans après il y avait trop de surendettement, il a récupéré son logement. C'est du n'importe quoi, c'est un truc à devenir dingue. »

[Amina, 38 ans]

Les expulsions surviennent parfois de manière illégale, sans aucune procédure judiciaire. Les ménages peuvent retrouver leur logement inaccessible avec toutes leurs affaires et ne parviennent plus à y avoir accès. Ils demeurent alors souvent impuissants face aux propriétaires : il est possible de porter plainte mais peu de personnes en sont informés. Lorsque cela est le cas, les commissariats sont souvent réticents à accepter les plaintes, et si les occupants y parviennent, cela aboutit généralement à un simple rappel à la loi du propriétaire.

« Avant j'avais une vie tout à fait normale, j'avais un boulot en CDI, j'avais un appart, ça se passait très bien, et puis un jour mon propriétaire m'a dit qu'il voulait récupérer l'appartement pour sa fille et qu'il me ferait sortir de toute façon. Au début moi je n'y ai pas trop cru mais un jour je suis revenu et j'arrivai plus à ouvrir la porte, j'étais comme ça devant mon appartement et je ne pouvais pas rentrer. En fait, j'étais parti une semaine en vacances et ils en avaient profité pour changer toutes les serrures. »

[Daniel, 33 ans]

Dans les cas les plus extrêmes, les propriétaires ont recours à la force pour expulser les locataires. On parle alors d'expulsion manu militari.

« [À Marseille] les expulsions sont régulières et souvent sans procédure de justice. Il y a parfois des expulsions des zones d'habitat indigne par les propriétaires eux-mêmes ou des "hommes de main", alors que pénalement c'est un délit. Cela reste souvent invisible, car la préoccupation ensuite c'est de trouver un toit pour la nuit, pas d'aller porter plainte. »

Agence régionale Provence-Alpes-Côte-D'azur de la Fondation Abbé Pierre

Face aux faibles sanctions pénales qui en résultent, finalement seuls les ménages expulsés en subissent les conséquences. Le rapport entre propriétaire et locataire est ainsi fortement asymétrique et représente un obstacle supplémentaire pour les ménages qui présentent déjà des vulnérabilités.

UNE RUPTURE DES LIENS SOCIAUX ET UNE PERTE DE REPÈRES

L'expulsion génère des conséquences sur les liens sociaux des ménages, du fait du changement de quartier et donc de l'environnement social.

Plusieurs personnes ont déclaré qu'elles ne pouvaient plus poursuivre certaines activités associatives et de loisirs après cet événement, ce qui peut engendrer la rupture des relations sociales.

« J'ai dû arrêter le bénévolat, qui me prenait presque tout mon temps, à cause de l'éloignement et surtout parce que je n'avais plus d'adresse et donc plus d'assurance de sécurité, donc ils ne pouvaient pas prendre le risque de me laisser là. Aujourd'hui j'ai pu reprendre, donc je suis toujours dans les deux mêmes associations, une pour les guides pour aveugles et une autre appelée "Les Petits Frères des Pauvres". J'ai regardé ils sont aussi à Tours et pas trop loin de la pension où je vais habiter donc je pourrais continuer là-bas aussi. »

[Oscar, 50 ans]

« J'ai vécu 28 ans à Montmartre, j'avais une compagnie de théâtre de rue, j'avais tout le temps des artistes chez moi, même mes filles, tout le monde passait chez moi, c'était une époque ! Et de perdre tout ça, c'était pénible. J'ai retrouvé un peu mes amis car j'ai repris un peu de mon activité de théâtre avec quelques-uns de mes anciens amis mais bon pas trop non plus... J'ai organisé un réveillon et je me suis dit "est-ce que je vais le passer seul ou pas ?" J'ai fait une invitation et finalement on était une petite dizaine et c'était sympa. »

[Loïc, 65 ans]

De nombreuses personnes ont pointé du doigt une perte de leurs repères et de leurs habitudes.

Le fait de devoir brusquement quitter le quartier, où elles vivaient depuis des années, peut s'avérer très difficile. **Le déménagement bouscule les habitudes, les réseaux de sociabilité et il y a un risque de désaffiliation sociale et d'isolement.** Certains ménages ont indiqué être tombés dans un isolement social, renforcé qui plus est par les effets de la crise sanitaire.

« C'était quand même dur, on perd ses relations, ses réseaux, ses repères sociaux, on s'isole, ce n'est vraiment pas agréable. »

[Louis, 60 ans]

« En effet, c'était très difficile de changer de quartier, j'étais bien située, avec mes repères et mes habitudes. Je me sens aujourd'hui recluse, j'ai du mal, j'ai complètement changé de vie. Avant, j'avais des habitudes, maintenant je n'en ai plus. Je n'ai quasiment pas gardé de relations avec les personnes d'avant et je n'ai pas trop de connaissances dans mon nouveau quartier. »

[Gaëtane, 30 ans]

« Dans mon nouveau quartier je connais certains voisins, la voisine d'en face, mais sinon je n'ai pas fait encore de rencontres à cause du covid, j'ai peur de l'avoir. Je marche dans le bois à proximité pour me maintenir en forme. Mais sinon j'ai perdu mes contacts du 13^e. »

[Jasmine, 53 ans]

Pour certaines personnes enquêtées, les meubles servent également de repère.

« J'ai perdu la plupart de mes affaires, elles sont restées dans l'appartement. J'ai juste pu prendre avec moi des vêtements et quelques trucs. J'avais une semaine²³ pour récupérer le reste mais nulle part où les mettre. J'ai perdu tous mes meubles. [...] J'ai assez de ressources pour la vie de tous les jours mais je pose tout de même des priorités à retrouver des meubles pour pouvoir me dire "je suis chez moi" et à payer le loyer. »

[Tarik, 56 ans]

23. En théorie, le délai afin de récupérer ses meubles est de deux mois, et de deux ans pour ses effets personnels. C'est souvent difficile en pratique et les personnes ne sont pas toujours bien informées de leurs droits.

L'expulsion a également des répercussions sur les liens sociaux des enfants. 20 % des familles ont rapporté que leurs enfants ont dû changer d'école et 30 % observent des conséquences sur leurs relations amicales.

« Ma fille fréquente un lycée proche mais avec le déménagement, elle a dû partir à 500 km de son ancienne école et a perdu son réseau d'amis et de connaissances. Et mon fils est à l'université de Saint-Etienne. Il s'y sent bien, mais il aurait préféré faire sa scolarité à Paris, son lycée et ses études supérieures. »

[Béatrice, 50 ans]

« Cette année, honnêtement c'est plus difficile, ma fille va passer son bac, mon fils va passer son brevet. C'est vrai qu'ils n'ont pas leur endroit pour travailler, c'est embêtant. »

[Amina, 38 ans]

Parfois, la relation à leur ancien quartier est très importante. Il y a un attachement particulier à leur ancien lieu de vie et parfois un manque d'attachement à leur nouvel environnement. Les personnes concernées maintiennent le lien avec leur ancien quartier et s'y rendent régulièrement. Certains ont encore leur cercle d'amis là-bas. Ainsi, ils vont rendre visite à leurs anciens voisins ou bien ils y passent faire des courses.

« Je suis toujours attaché au 20^{ème} arrondissement, j'ai connu beaucoup de monde dans le quartier, j'ai une vraie attache sentimentale. »

[Tarik, 56 ans]

« J'ai certes une meilleure qualité de logement mais mon ancien quartier me manque. Je suis très attachée à mes anciens voisins, je vais les voir tous les mercredis. C'est un peu moins simple de les voir aujourd'hui. Ici c'est froid, mes voisins je les croise juste devant la boîte aux lettres. »

[Caroline, 47 ans]

« Oui cela a eu un impact sur mes relations sociales, j'ai toujours connu le Val de Marne, tous mes amis sont là-bas. J'y retourne souvent pour faire mes courses. »

[Alex, 35 ans]

Parfois ils sont obligés de s'y rendre pour leur travail et cela peut impliquer de très longs trajets.

« Je dois faire 400 km par jour pour aller travailler parce que mon ami n'habite pas au même endroit que mon agence. La cohabitation se passe bien mais je veux quand même avoir un logement. Je veux retourner dans la même ville, où j'ai mes repères et mes habitudes, et puis mes collègues. Ça fait plus de 20 ans que je travaille presque exclusivement dans ce village. »

[Gaëlle, 60 ans]

RESTER À TOUT PRIX OU UN NOUVEAU DÉPART ?

Certains font de nombreuses démarches pour rester dans leur ancien quartier, en raison de l'attachement à celui-ci, pour éviter des difficultés liées au suivi médical, ou pour le bien-être de leurs enfants. Par exemple, ils écrivent une lettre à la mairie ou refusent des propositions faites dans le cadre du Dallo.

C'est le cas de Françoise qui souhaite rester dans son logement, malgré le délabrement. Elle propose de passer le bail, qui était au nom de son ex-colocataire, à son nom, afin de reprendre les paiements. Elle propose même de reprendre à sa charge une partie de la dette locative dont elle n'est pas à l'origine. Cependant, le bailleur n'accepte pas cette proposition dans la mesure où elle n'est pas l'émettrice de la dette et entame une procédure d'expulsion qui vise la locataire officielle, avec elle-même comme victime collatérale, afin de récupérer le logement. En parallèle, la préfecture lui conseille de faire un recours Dallo. Françoise ne comprenant pas pourquoi on ne lui permettait pas de rester dans un appartement qu'elle habitait déjà depuis deux ans et pour lequel elle proposait de payer le loyer et la dette. Finalement elle n'a pas eu à quitter son quartier, le nouvel appartement étant situé à seulement dix minutes à pied de l'ancien appartement, ce qui lui a permis de conserver ses suivis médicaux. Ce point était très important pour sa fille, afin de ne pas ajouter une autre difficulté à la situation.

À l'inverse, certaines personnes préfèrent quitter le quartier souvent rattaché à de mauvais souvenirs et souhaitent un "nouveau départ". Certains sont satisfaits de leur nouveau lieu de vie. Ils tirent un trait sur le passé et souhaitent ne pas y retourner.

« Parfois les personnes partent de la ville, cela correspond à un désir mais surtout un besoin de tourner la page, d'avoir un nouveau départ. Dans ce cas on ne va pas batailler pour faire rester la personne mais on va soigner le départ, l'accompagner pour que ce soit un beau départ. Ici on demande toujours ce que la personne veut pour mieux l'accompagner. Surtout que les personnes se mobilisent davantage pour un choix qui a du sens pour elles. »

DAL Toulouse

« J'y vais très peu dans le 15^e. J'ai juste un stationnement résidentiel dans le 15^e mais sinon j'ai tiré un trait là-dessus et je suis bien dans le 13^e. Je suis près du parc Montsouris, c'est sympa aussi. »

[Louis, 60 ans]

Dans certains cas, les ménages se sentent obligés de chercher de nouveaux horizons. Lorsque la personne ne voit aucune solution près de son ancien lieu de vie, le déménagement dans une autre ville ou une autre région est la seule solution.

« Je suis allé à la gare, j'ai pris le premier train. J'ai vu le premier train aller à Perpignan, je savais que c'était dans le Sud et c'est tout et je me suis dit "et bien on va aller à Perpignan". [...] Il fallait que je parte parce qu'il n'y avait pas de solution pour moi à Lyon alors il fallait essayer ailleurs. »

[Daniel, 33 ans]

Parfois cela signifie de rentrer dans son pays d'origine. C'est le cas de Shéhérazade qui est finalement rentrée en Algérie pour retrouver le soutien quotidien des siens et faire face à ses difficultés et à son isolement en France.

UNE RUPTURE DES LIENS FAMILIAUX ET AFFECTIFS

Un quart des ménages d'au moins deux personnes n'ont pas pu rester avec les membres de leur foyer du fait de l'inadéquation de l'offre d'hébergement d'urgence. C'est le cas par exemple de Bouchra. Lorsqu'elle a intégré l'hébergement d'urgence, sa fille était partie pour des vacances à Bordeaux et y est restée en raison de la taille de l'hébergement proposé. Elle a donc dû changer d'établissement scolaire et de ville en cours d'année.

La tension générée par l'expulsion peut également être à l'origine de divisions dans les rapports familiaux à la suite de réactions parfois violentes ou inattendues et dans la façon d'établir des priorités.

« Je me suis battue et battue parce que j'avais de la force, mes filles c'était ma force, c'est grâce à elles que j'ai fait ça. Moi je m'occupe de mes filles et mon mari lui, fait sa vie. Ça a cassé plein de choses avec mon mari, on est plus comme avant. [...] Il faut surtout que les femmes puissent s'exprimer parce que pour les mamans seules, c'est trop dur. Les femmes si elles sont en compagnie de leur mari, avec l'expulsion elles se séparent à cause de ça. L'expulsion détruit les relations familiales, souvent ça casse. C'est lourd les tâches que j'ai eu à gérer. Mon mari ne pensait pas aux enfants, il ne pensait pas aux mêmes choses que moi. Le logement c'était le seul truc important pour lui. Moi je voulais partir en vacances pour éloigner mes filles de cette angoisse, mes filles ont le droit de partir en vacances, elles ont le droit d'être heureuses. »

[Myriam, 43 ans]

En dehors de la cellule familiale, parfois les relations sociales se rompent à cause de l'expulsion, même si elles étaient déjà fragiles. Il peut y avoir un sentiment de relégation. Par exemple, si l'entourage d'Henri a eu vent de ses difficultés financières, tous n'ont pas réagi de la même façon. Son fils, avec lequel il n'entretenait déjà pas de très bons rapports, lui a complètement tourné le dos.

« J'ai deux filles mais qui sont grandes (29 et 22 ans) donc je vis seul et je vivais déjà seul au moment de l'expulsion. Je les tenais un peu au courant, ma famille savait ce qui se passait mais en même temps ça a créé des tensions, notamment avec l'une de mes filles. Ça c'est le plus pénible, quand ça commence à toucher les enfants... ça a eu des conséquences sur mes relations familiales. Moi je préférerais dire "je suis sans terre pour l'instant", je n'aimais pas dire que j'étais SDF. Et puis les amis, on se rend compte que ce n'est pas si facile que ça, ils n'ouvrent pas tous leur porte. »

[Loïc, 65 ans]

« Mes amis et ma famille se sont éloignés de nous. Quand on a des problèmes d'argent, les gens s'éloignent. »

[Raphaëlle, 50 ans]

« Quand on est dans la misère, on a l'impression que c'est contagieux, donc on reste discret quoi, pour ne pas perdre tout son carnet d'adresse. Ma famille, ça a été compliqué, quand je suis tombé dans la merde, ils n'étaient pas trop présents, c'est partie en vrille, nos familles respectives voulaient qu'on se sépare [...] nos relations étaient déjà bien dégradées avec ma famille, depuis mon enfance, donc bon. »

[Claudine, 42 ans]

Certaines personnes décident de ne pas informer leur entourage sur leur situation par honte ou par crainte de perdre certains liens familiaux. Parfois ils ne veulent tout simplement pas dramatiser et créer de scandale, ou ne pas endosser le statut de victime.

« Très peu de gens sont au courant de ma situation, C'est une question de dignité. Je ne l'ai pas dit à ma belle-fille pour continuer à voir mon petit-fils. »

[Pascale, 65 ans]

« J'ai une très grande famille. C'était une mauvaise idée mais je n'ai pas voulu en faire la publicité, ils s'inquiètent vite et je ne voulais pas dramatiser la chose. Je ne voulais pas qu'ils se mêlent trop de ma vie. Une de mes sœurs l'a su et l'a dit à tout le monde finalement et je l'ai très mal pris. Il y a plus grave, il y a des gens qui ont des cancers ou qui meurent de faim. »

[Pauline, 60 ans]

Cela a pour risque une désaffiliation sociale. À l'inverse, il y a un certain nombre de personnes qui ont parlé de leur situation à leur entourage et qui pouvaient compter sur de l'aide ou simplement le fait d'être juste compris. De ce fait, la situation peut aussi créer un renforcement des liens affectifs et familiaux. Le soutien de l'entourage est décisif dans le ressenti de la période. Plusieurs personnes ont souligné l'importance d'avoir ces liens pendant cette période difficile. Outre les liens familiaux, il est important de pouvoir compter sur des aides extérieures, telles que des associations, qui peuvent servir de soutien et de liens sociaux importants.

Didier vient très souvent à La Boutique solidarité [un accueil de jour], il s'est fait des amis là-bas, il participe au rangement. Ça l'occupe, et puis ça lui permet de faire quelques économies sur le petit-déjeuner et de ne pas rester chez lui tout seul. Il déteste être dans son appartement si vide.

Situation de Didier, 65 ans

« J'ai des relations familiales compliquées. Ma mère était ma caution pour mon ancien appartement, elle n'était pas au courant de toute cette histoire, c'est la propriétaire qui l'a appelée et mise en courant. Mes frères et sœurs l'ont su quand j'ai déménagé. Par contre, je suis très entourée amicalement, à des moments j'allais pleurer dans leurs bras. C'est eux qui m'ont aidé dans cette épreuve. Des fois je discutais avec d'autres personnes dans ma situation et mon assistante sociale me racontait des histoires mais pas plus que ça. J'ai gagné beaucoup de choses personnellement, à des moments ça touche à l'intime, à des moments il faut remettre de l'huile dans le moteur. Le point essentiel c'est d'avoir des amis et d'être entouré. »

[Caroline, 47 ans]

ISOLEMENT, DÉSAFFILIATION SOCIALE ET NOTION DE DÉCLASSEMENT

Le sentiment de honte ressort très clairement du discours des personnes enquêtées, parfois au point d'un isolement ou d'une désaffiliation sociale.

« Il y a comme un sentiment de honte, voilà on se sent salis, c'est difficile, on ne peut pas en parler comme ça, on s'est repliés sur nous-mêmes, on ne cherchait plus le contact. »

[Keita, 50 ans]

Le sentiment d'abandon, de mépris des autres et de déclassement social est également très fort.

« Tout le monde nous regarde mais personne ne nous aide. Tu as la sensation d'avoir fait quelque chose de mal. On pensait que c'était parce que j'avais une dette ou un impayé, alors que pas du tout. »

[Myriam, 43 ans, expulsée suite à un congé pour reprise]

« Au niveau de la fac, je n'en parlais pas, juste à une amie, pas aux profs, je ne voulais pas passer pour une victime, c'est assez moyen de dire que ça ne va pas, je ne suis pas comme ça. Je prenais des médicaments pour dormir parce que j'étais trop stressée. J'avais beaucoup de problèmes de concentration, j'avais la tête grosse comme ça ».

[Gaëtane, 30 ans]

Ainsi, l'expulsion éloigne les personnes de leurs repères, qu'ils soient liés aux liens affectifs et familiaux mais aussi à l'environnement dans lequel ils vivaient. Certains envisagent le déménagement comme un nouveau départ et entretiennent peu de relations sociales avec leur ancien quartier, alors liés à de mauvais souvenirs. Tandis que d'autres continuent de garder un lien avec leur ancien quartier, envisagé comme un repère.

DES CONSÉQUENCES MÉDICALES DURABLES

LE MOMENT DE L'EXPULSION GÉNÈRE DES CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES ET PHYSIQUES SUR LE LONG TERME

Le moment de l'expulsion est traumatisant. L'enlisement de la situation est épuisant et pèse lourdement sur la santé physique et psychologique des personnes qui l'ont subie²⁴. 71 % souffrent à la suite d'angoisse, d'insomnie, d'anxiété, voire de dépression. Pour certains, cette période a duré très longtemps, jusqu'à 5 ans, car ils ont vécu précédemment une longue procédure judiciaire et des visites fréquentes de l'huissier. Plusieurs personnes ont utilisé la même phrase à l'origine d'un stress chronique : « vous savez que ça va arriver, mais vous ne savez pas quand ». Des personnes expulsées ont même subi des dégâts physiques, parfois aggravés par la crise sanitaire pour certaines d'entre elles.

24. Fondation Abbé Pierre (2004), Les conséquences psychologiques et sociales de la procédure d'expulsion.

« J'ai eu des troubles du sommeil. J'avais des crises d'angoisse, à tel point que je n'allais plus en cours le matin pour éviter que les gens débarquent chez moi sans que j'y sois. Et la seule fois où j'ai quitté l'appart, où je me suis dit pour une fois, ça va aller, ils sont venus cette seule fois-là. On me menaçait tout le temps. C'était une peur constante, je ne savais pas quand ça allait arriver. J'avais des crises d'angoisse avant aussi, mais là elles se sont intensifiées et vraiment accentuées »

[Gaëtane, 30 ans]

« C'était une période très stressante, le fait d'être condamnée à l'expulsion. Je ne dormais pas bien. J'ai eu un suivi psychologique. J'ai eu des bouffées de chaleur, des acouphènes, des vertiges, de la sensibilité au bruit, peur des bruits de voiture et d'appels téléphoniques. »

[Fatima, 44 ans]

« L'expulsion m'a causé un énorme stress qui a conduit à un AVC alors que je n'ai que 35 ans. Pour mon suivi médical, c'est compliqué, mais on tient. »

[Alex, 35 ans]

« Je dispose d'un suivi médical, mais je n'ai pas pu faire mon opération à cause du COVID. J'ai 48 ans. La situation actuelle, c'est une pression terrible, il faut réussir à gérer, à tenir. C'est vrai qu'humainement parlant c'est très dur, l'huissier est venu deux ou trois fois, il m'a dit je reviens dans 48h. C'était une pression de fou même en sachant que j'allais être opérée et que j'avais 20 % de chance de survivre à cause de mon problème cardiaque. »

[Justine, 48 ans]

Le manque de dispositifs proposant un soutien psychologique et moral est souligné par les personnes enquêtées.

« Je suis donc entrée dans un combat judiciaire. C'était épuisant, il faut être armé psychologiquement et socialement. J'ai tout fait pour garder mon suivi médical, mon kiné, etc. Ils ne prennent pas en compte la santé ce n'est pas leur problème. »

[Caroline, 47 ans]

Parfois, il existe un cercle vicieux : le stress lié à la procédure entraîne des difficultés financières, qui à leur tour provoquent encore plus de stress.

«La procédure a duré six ans. C'était une période stressante et difficile. Tous les six mois, je passais devant le juge. [...] J'ai eu une dépression et j'étais suivi psychologiquement. C'était difficile, tous les six mois devant le juge. J'ai perdu mon travail à cause de ça. J'ai perdu beaucoup à cause de cette histoire. [...] C'était dur de payer les frais médicaux. Maintenant j'ai retrouvé mon activité.»

[Kaoutar, 50 ans]

Certaines personnes ont également constaté des effets physiques sur leur santé. Le stress et l'instabilité (vivre à l'extérieur, ne pas avoir de cuisine pour se faire à manger, situation financière instable) perturbent le régime alimentaire. Si certaines personnes perdent du poids pendant cette période, d'autres en prennent en raison d'une alimentation déséquilibrée, avec parfois des conséquences à long terme sur leur santé.

«L'expulsion c'est dur psychologiquement et physiquement surtout parce que tu manges n'importe quoi. Du coup j'ai pris du poids et j'ai maintenant du diabète.»

[Oscar, 50 ans]

En plus des conséquences de l'expulsion elle-même, certaines personnes ont également subi des problèmes de santé dus à l'insalubrité de l'ancien logement (humidité, mauvaise isolation, infiltrations d'eau).

«Nos deux enfants et moi avons eu des problèmes respiratoires à cause de l'ancien logement. Mes enfants ont carrément dû aller dans un centre à Lyon pour suivre une cure spéciale, ils ont désormais de la ventoline et pourtant ils font des sports de combat. Le problème est qu'il n'y avait pas de VMC dans le logement. Il y avait aussi des problèmes sanitaires et c'était mal isolé. Une fenêtre ne pouvait même pas se fermer.»

[Keita, 50 ans]

«J'ai eu des problèmes pulmonaires parce que le logement était insalubre, la salle de bain était très humide, elle était devenue inutilisable. Il y avait des infiltrations partout dans le plafond.»

[Oscar, 50 ans]

L'expulsion a parfois aggravé ou compliqué la situation de personnes en situation de handicap physique ou psychologique.

Le moment de l'expulsion lui-même est parfois traumatisant. L'intervention des forces de l'ordre pèse lourdement sur les personnes. Il en est de même concernant la violence ressentie face à certains propriétaires ou huissiers : la casse ou la saisie de biens (meubles, affaires personnelles), souvent avec très peu de compassion, a été très mal vécue par beaucoup de personnes interrogées, qui ont eu le sentiment d'être traitées comme «des malpropres». Les personnes évoquent des angoisses et un stress persistant notamment avant le jour de l'expulsion. Certaines quittent leur logement avant l'arrivée des forces de l'ordre. D'autres dénoncent un harcèlement provoqué par les huissiers, avec de nombreux coups de téléphone, des visites régulières, etc.

Oscar est choqué par la violence des policiers. S'il comprend leur précaution à assurer leur sécurité, le peu d'égard pour les objets qu'ils cassent ou abîment au passage lui fend le cœur, surtout lorsqu'ils brisent sans y prendre garde des objets fragiles ayant appartenu à un défunt. «Le plus dur, c'était de les voir casser des objets d'une personne qui n'est plus là... et de se sentir laissé pour compte, sans aucune considération». Oscar n'en revient pas, on le met dehors sans solution. N'ayant pas les moyens de payer un box, il doit abandonner sur place tout ce qui n'entre pas dans ses sacs et signer un «bon pour abandon» autorisant la destruction ou la revente de ses effets personnels restés sur place. «J'ai mis 20 ans de ma vie de côté, 20 ans de ma vie abandonnés». L'effet de surprise, le sentiment de ne pas être considéré, l'ironie d'être mis dehors par la force et de devoir surcroît signer volontairement un consentement d'abandon de ses biens met Oscar à terre. Descendu dans la cour commune avec ses sacs, il craque et se trouve vite entouré de ses voisins, au courant de la situation et choqués de cette issue brutale.

Situation d'Oscar, 50 ans

«Je suis jetée dehors du jour au lendemain. Personne n'est venu me voir ou m'a appelé (travailleurs sociaux, avocats). C'est inhumain. Je suis jetée comme du linge sale.»

[Pascale, 65 ans]

De nombreuses situations de violence ont été rapportées. Parmi elles, des vols dans le logement, une bagarre avec le propriétaire qui expulse un foyer de manière illégale, des meubles détruits et des logements saccagés par les forces de l'ordre. Cette violence institutionnelle a été très mal vécue. Une scène de violence policière a également été rapportée par l'un des ménages interrogés, qui souffre aujourd'hui encore des séquelles de l'intervention et qui est sous traitement depuis deux ans et demi. Il s'agit d'un père de famille ayant subi un plaquage ventral et un étranglement.

«J'ai subi une bavure policière. Ils ont tiré au taser. Ils sont entrés par la porte-fenêtre de la villa. Ils m'ont étouffé. L'un est monté sur mon dos et l'autre a attrapé mes bras. Ils m'ont mis le pied à la gorge comme Georges Floyd, son pied avec tout son bras de tout son corps, je ne pouvais plus respirer. Ils m'ont menotté et m'ont amené à la gendarmerie, ils m'ont accroché à un plot de plus de 60 kg. Ils m'ont pris en photo comme un serial killer, ils ont pris mes empreintes. En plus, je suis handicapé et j'ai voulu prendre mes médicaments, mais ils n'ont pas voulu. Je suis tombé en syncope et il y avait une stagiaire qui m'a amené de l'eau. On n'a pas compris, ils m'ont fracassé, jusqu'à aujourd'hui je crache encore du sang. J'ai porté plainte contre cette bavure. Ça a été un traumatisme cette expulsion. Tout le monde a vu l'étouffement. Les enfants sont traumatisés. Moi je suis encore sous morphine. Je suis handicapé à la base, j'ai un suivi médical», raconte Keita. Sa femme précise : «Lorsque les quatre gendarmes ont pris mon mari, armés jusqu'aux dents, ça a été un traumatisme, et aussi de devoir dire aux enfants de prendre un sac poubelle avec les affaires personnelles. Un gendarme filmé par notre fille qui était traumatisée lui répétait "oui, mais il faut payer son loyer".»

Situation de Keita et sa femme, 50 ans

UNE INCIDENCE SUR LE PARCOURS DE SOIN

Un quart des personnes ont eu des conséquences sur leur suivi médical. Tandis que le changement de quartier peut causer des ruptures de liens avec le médecin traitant, certains se retrouvent même dans un désert médical. L'instabilité financière et résidentielle peuvent également faire du soin une dépense annexe dans le budget des personnes :

L'expulsion et le déménagement forcé ont causé d'autres difficultés pour Henri. Il bénéficiait du passe Navigo gratuit à Paris et pouvait facilement se déplacer dans la ville pour faire ses courses ou consulter un médecin. Il n'y a pas de transports en commun à Matha et si la ville compte trois médecins généralistes, les spécialistes sont à 30 km, et encore toutes les spécialités ne sont pas représentées dans la grande ville la plus proche, et La Rochelle est à une heure en voiture. Henri n'a pas de problèmes de santé particuliers et n'a pas eu de difficultés physiques ou psychologiques à la suite de l'expulsion, en revanche il commence à se faire vieux avec ses 80 ans et il a besoin de voir de temps en temps un cardiologue, un dermatologue... Il s'arrange alors pour rassembler ses rendez-vous en ville sur la même journée afin de louer une voiture et d'optimiser cette dépense.

Situation de Henri, 80 ans

Dans certains cas, la maladie est aggravée par la rupture du parcours de soin.

À cause de la situation, Didier n'a pas pu poursuivre ses séances de kiné pour la rééducation et il n'arrive pas à aller régulièrement chez le médecin alors qu'il a besoin de puissants médicaments, car ses nerfs n'ont plus de protection et sont à vif en permanence. Il a dormi longtemps à la rue.

Situation de Didier, 65 ans

LES CONSÉQUENCES SUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Le moment de l'expulsion peut être très traumatisant pour les enfants, qui vivent particulièrement mal l'expulsion. **80 % des familles nous confient que la période a eu un impact sur le bien-être de leurs enfants** (anxiété, dépression, troubles du

comportement, cauchemars, etc.). **Cela a également un impact sur leur parcours scolaire, ce qui a été constaté par 43 % des familles** : principalement des troubles de comportement et des problèmes de concentration, allant parfois jusqu'au décrochage scolaire.

« Mes enfants ont très mal vécu la période. Ma plus jeune fille a redoublé son année, mon fils a raté ses épreuves pour devenir ingénieur et ma fille, trisomique, a enchaîné les crises. »

[Raphaëlle, 50 ans]

« On s'est retrouvé sans argent, mes enfants ont eu des vies déstructurées, ma fille n'a pas eu son concours de médecine, mon fils n'a pas eu le barreau, mes enfants sont déprimés. Ma fille a un traitement avec un psychiatre. La situation est devenue catastrophique. Mes enfants étaient révoltés. Vous ne savez pas ce que les dégâts de l'expulsion peuvent causer. [...] Mon fils ne touche plus les bourses, ma fille non plus, elle a totalement arrêté ses études, elle prend des comprimés et elle dort tout le temps. »

[Paola, 50 ans]

Bien souvent, les parents tentent de cacher la situation à leurs enfants afin de les protéger, que ce soit avant ou après l'expulsion.

« Tous mes enfants sont scolarisés, ils restent à l'école, j'essaie de les épargner de cette situation. Mon mari ne sort pas, il ne travaille pas, il essaie de les accompagner dehors quand il a du temps. Ce n'est pas

facile pour eux. J'ai des enfants très intelligents, mais avec cette situation ça ne va pas marcher. J'essaie encore de faire des efforts pour leur cacher tout ça. »

[Hélène, 40 ans]

L'APRÈS EXPULSION AMPLIFIE ET CRÉE DE NOUVELLES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

LES CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

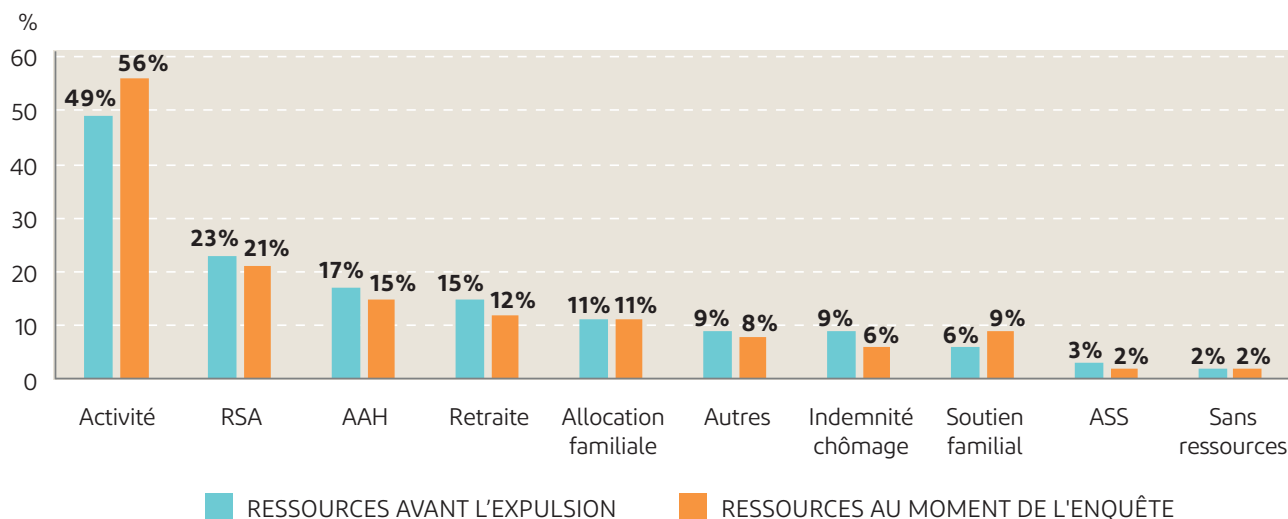
Si certains ménages ont pu retrouver une stabilité résidentielle, ils n'ont pour autant pas forcément retrouvé une stabilité professionnelle. De nombreux ménages n'ont pas encore assez de ressources financières pour vivre dignement.

« Avoir une bonne vie, c'est avoir de bonnes ressources. Ce sont surtout les ressources qui m'importent. Si j'avais un CDI, un salaire fixe, peut-être que je n'en serais pas là. Il y a pleins de choses que j'ai perdues. J'ai perdu ma joie de vivre. Je me lève et je réfléchis à ce que je vais devenir. Je suis devenue saturée. Le logement, il est là maintenant, mais maintenant c'est les ressources qui ne suffisent pas. J'ai toujours peur. »

[Myriam, 43 ans]

L'expulsion a des conséquences sur l'activité professionnelle : 56 % des ménages interrogés avaient une activité lors de l'expulsion contre 48 % actuellement.

POURCENTAGE DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS PERÇUES PAR LES MÉNAGES



L'instabilité résidentielle rend le maintien de l'emploi très difficile : 29 % ont dû interrompre leur activité professionnelle. Actuellement, 9 % des ménages touchent une indemnité chômage, contre 6 % au moment de l'expulsion. En moyenne, les revenus liés à l'activité professionnelle des personnes ont baissé de 23 % : changement d'emploi, arrêts maladies, accidents de travail, réduction du temps de travail. Les trajectoires professionnelles sont donc menacées par la procédure d'expulsion et l'absence de logement stable, alors même que le fait d'avoir un salaire facilite la recherche d'un logement.

« J'ai eu un boulot mais l'activité s'est arrêtée au mois de mars et je n'ai donc pas eu de renouvellement de contrat. [...] Comment chercher un logement sans emploi ? J'ai tout perdu, je n'avais pas le chômage, c'était trop la galère. Je n'arrivais pas à m'en sortir. [...] Je me demandais pourquoi j'étais là, pourquoi moi, pourquoi j'en suis arrivé là ? »

[Myriam, 43 ans]

« Je continuais à aller travailler mais sans dormir, je n'arrivais pas à dormir dehors moi, je ne savais pas faire. Puis ce n'était pas tenable, sans dormir. Alors forcément quand vous êtes commercial, si vous ne dormez pas bien vous n'êtes pas au top et ça se voit. Ce n'était pas tenable et au bout de 3 semaines je suis allé voir mon patron, je lui ai expliqué ma situation, il n'avait pas de solution pour moi et j'ai donc donné ma démission. »

[Daniel, 33 ans]

Le faible niveau de ressources induit des changements de trajectoires professionnelles guidés par la nécessité de gagner sa vie. Par exemple, Gaëtane a dû abandonner son projet de doctorat pour pouvoir gagner sa vie et ainsi avoir un meilleur logement. L'expulsion peut forcer les personnes à une reconversion professionnelle. **Certains adolescents ou jeunes adultes expulsés avec leur famille renoncent à la poursuite de leurs études**, trop coûteuses. Il faut aussi rappeler que 12 % des ménages touchent actuellement une retraite dont le revenu moyen est évalué à moins de 1 000 euros par personne.

Des personnes ayant un statut d'auto-entrepreneur ont aussi dû renoncer à leur ancien local d'activité. Les nouvelles conditions de logement obligent parfois à réorienter l'activité : soit elle ne peut pas être poursuivie, soit elle nécessite une dépense supplémentaire pour bénéficier d'un local adapté, ce qui risque de rendre encore plus précaire leur situation financière.

« J'ai des solutions à trouver pour une réorganisation de mon activité, je ne peux pas tout faire dans mon petit appartement. Je suis relieuse et j'ai créé une collection de carnets artisanaux. J'ai récupéré un procédé de reliure, du papier à la cuve, du papier marbré. Toute cette partie très salissante, faut que ça sèche et tout, c'est compliqué. Donc je recherche un local d'atelier. [...] Là j'ai presque fini mon stock et c'est difficile de refaire le stock sans local. [...] Avant mars, il ne va rien avoir en entrées d'argent. »

[Pauline, 60 ans]

L'activité professionnelle a aussi parfois été bouleversée par la crise sanitaire, par exemple pour Claudine qui possède un commerce. Le chiffre d'affaires de son local commercial est très bas alors qu'il y a des factures à régler et la dette locative à rembourser. Ses difficultés financières se sont donc aggravées et son fils, encore étudiant, a pris une année sabbatique au cours de ses études pour travailler et ainsi payer le loyer.

De nombreuses mères assurent aussi ne plus pouvoir exercer d'activité professionnelle pour pouvoir protéger leurs enfants, bien souvent traumatisés par le moment de l'expulsion et/ou par les conditions de vie dans les hôtels payés par l'État.

« Avant, j'habitais à Paris, et là je suis dans le 77 (pris en charge à l'hôtel par l'État). Les enfants ont voulu continuer leur scolarité à Paris. Mon mari est intérimaire, on lui propose des missions à 5 h du matin et il n'y a pas de bus, pas de RER, donc ça a affecté son emploi. Puis à l'hôtel, je n'avais pas envie de laisser les enfants seuls dans la chambre. Au départ, c'était dur, mais bon ils n'ont pas le choix, ils s'y sont fait. »

[Amina, 38 ans]

L'EXPULSION GÉNÈRE DES SURCOÛTS

Au moment de l'expulsion, 52 % des personnes interrogées n'ont pu emporter que le strict minimum du fait du temps limité de l'intervention et des pressions exercées par les forces de l'ordre et les huissiers. À l'issue du délai de deux mois prévus pour pouvoir récupérer leurs affaires (meubles, papiers, etc.), seuls 28 % des ménages ont pu en emporter la totalité. **44 % des personnes ont dû supporter des frais liés à l'expulsion :** frais liés à l'expulsion elle-même²⁵, frais de garde meuble, rachat de meubles, loyer plus élevé, nourriture, transports, téléphonie, internet, laverie... C'est le cas de Françoise qui a perdu l'ensemble de ses meubles lors de l'expulsion : toute sa famille s'est cotisée pour lui payer un frigidaire et un lit, et la CAF lui a fourni une aide de première nécessité pour participer à l'équipement en électroménager de l'appartement.

Un certain nombre de ménages ont dû emporter uniquement le strict minimum. Beaucoup ont perdu une partie de leurs affaires, voire la totalité. De plus, le délai de deux mois pour pouvoir récupérer ses affaires ne semble pas avoir été toujours respecté. Les personnes affirment n'avoir souvent eu qu'un mois de délai, voire une semaine. De manière générale, le jour de l'expulsion, les ménages emportent uniquement quelques vêtements et racontent un traitement assez inhumain.

« J'avais un quart d'heure pour partir, j'ai laissé mes affaires, je n'avais pas les moyens de payer un box, j'ai attrapé un gros sac et j'ai fait moitié-moitié pour les affaires d'hiver et d'été et je suis parti. J'ai mis 20 ans de ma vie de côté. »

[Oscar, 50 ans]

Les conséquences matérielles sont dramatiques pour plus de la moitié des ménages, qui n'ont pas pu récupérer la totalité de leurs affaires. Les affaires personnelles ont bien souvent aussi une valeur sentimentale.

25. Entre tous les frais une expulsion est estimée à environ 1 000 euros à la charge du ménage, qui viennent s'ajouter à la dette locative : frais d'huissier, porte blindée, etc.

« Nous sommes responsables d'une association pour la valorisation de la culture noire africaine qui s'appelle Vents d'Afrique et on a acheté auprès de partenaires pour une exposition, "les os humains". Et ça on n'a pas pu les récupérer, tous les instruments de musique, les gamelles pour la cuisine, les archives, etc. Tout a été confisqué et là on se bat pour avoir un dédommagement, on aimerait savoir où c'est. Notre avocat actuel devait simplement passer des coups de fil et il ne l'a même pas fait. Ça fait deux ans et demi que rien n'a bougé donc on est obligé de changer d'avocat. J'ai aussi perdu ma robe de mariée, des choses personnelles et de l'association. On a beaucoup souffert de cette expulsion et encore beaucoup aujourd'hui. »

[Djeneba, 50 ans]

En outre, le fait de condamner la porte d'entrée du logement fait que certains ménages, qui n'étaient pas présents le jour de l'expulsion, n'ont rien pu emporter.

« Après plusieurs mois à l'hôpital dans le cadre d'une opération, puis plusieurs jours passés dans le Sud, en rentrant je trouve ma porte fermée avec les serrures changées. J'avais juste mes papiers et ma valise avec moi, mais tout le reste de mes affaires est resté à l'intérieur. »

[Didier, 65 ans]

Certains vont même jusqu'à évoquer des stratagèmes de la part des propriétaires pour attendre que les ménages ne soient plus dans leur logement afin de changer la serrure, lorsqu'il s'agit d'expulsion illégale.

« En fait, j'étais parti une semaine en vacances et ils en avaient profité pour changer toutes les serrures. [...] Je n'ai jamais pu récupérer mes affaires. »

[Daniel, 33 ans]

Ainsi, le fait de ne pas avoir pu récupérer les affaires de son ancien logement engendre des frais supplémentaires. Même si le logement peut être réouvert pour récupérer les affaires, cela nécessite de payer un garde-meubles pour les stocker en attendant d'avoir un logement. Nombreuses sont les personnes qui ont dû se débarrasser de leurs affaires, ne pouvant pas assurer ces frais. Le prix d'un box peut s'élever à une centaine d'euros par mois : Boucha a payé 70 € par mois pour un box de 2 m³ et Victoria 130 € par mois.

Nombre des personnes enquêtées se déclarent ainsi sous-équipées dans leur nouveau logement ou dans leur étape de transition vers le relogement. Le rachat de meubles et d'électroménager est compliqué pour les ménages à faibles ressources. Le fait d'être sous-équipé provoque des dépenses supplémentaires comme par exemple le fait de payer la laverie au lieu d'avoir une machine à laver. Certaines personnes ont aussi des surcoûts liés à l'alimentation, partageant une cuisine commune ou ne pouvant pas cuisiner à l'hôtel.

La mobilisation des pairs, notamment la famille, semble donc essentielle et génère des surcoûts également chez les proches : l'effort financier n'est donc pas seulement concentré sur le ménage qui a été expulsé. L'électroménager et le lit sont des dépenses prioritaires et nécessaires, ils sont envisagés comme des besoins vitaux. La CAF a accordé une aide financière à Françoise pour participer à l'achat de ces équipements. Le Fonds de solidarité logement²⁶, qui peut accorder des aides pour le remboursement de la dette, peut également intervenir pour des dettes liées aux factures d'électricité ou de gaz. Toutefois, seuls 9 % des ménages ont bénéficié de cette aide, que ce soit au niveau des factures d'énergie, du recouvrement de la dette ou de l'accès au logement (paiement de la caution et du premier mois de loyer).

Par ailleurs, le nouveau logement est souvent plus exigu que le précédent, d'une surface en moyenne 33 % moindre. Ainsi, il manque parfois d'espace pour mettre toutes les affaires antérieurement possédées dans le nouveau logement. Certaines personnes sont contraintes de devoir vendre des meubles, et d'autres font appel à des amis ou de la famille pour les garder.

« Mes parents m'ont aidée pour éponger la dette. J'ai eu la chance de pouvoir faire le déménagement d'un logement à l'autre, mais j'ai beaucoup donné à Emmaüs puisque j'avais moins de place, j'ai fait du tri. »

[Odile, 44 ans]

26. Voir ici pour plus de détails sur le Fonds de Solidarité Logement.

Parmi les surcoûts également importants, les étapes de transition vers le relogement chez des tiers, à l'hôtel ou dans une location Airbnb représentent un poste de dépense parfois considérable. Henri a ainsi payé 3 600 euros d'hôtel pour trois mois et son déménagement a coûté 5 000 euros.

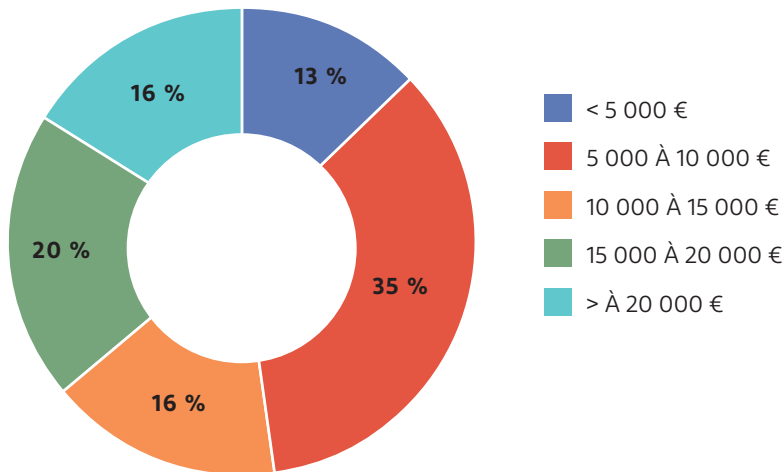
La distance par rapport au lieu de travail est également à prendre en compte. Plus elle est importante, plus les frais de déplacement augmentent. L'absence de domicile et donc de parking a généré des frais de stationnements supplémentaires pour Cheikh, mais aussi pour Véronique dont le garage coûte plus de 50 euros par mois. L'éloignement du domicile par rapport au travail implique aussi des surcoûts en essence.

En somme, les surcoûts pèsent sur les ménages et sont aussi le fait d'une spirale négative. L'expulsion provoque dans de nombreux cas la perte des effets personnels, qu'il s'agit de racheter, ce qui vient s'ajouter aux dépenses annexes comme les forfaits mobiles, le wifi ou bien la nourriture qui pèsent sur le budget des ménages et les empêchent de s'en sortir.

ASSEZ DE RESSOURCES POUR VIVRE AUJOURD'HUI ?

Actuellement, les ménages interrogés n'ont globalement pas suffisamment de ressources pour vivre correctement. Les contraintes financières se perpétuent, avec une baisse des ressources pour nombre de personnes enquêtées. Par exemple, la dette de loyer, parfois échelonnée dans le cadre d'un plan de surendettement, crée des mensualités qui prolonge les fragilités financières.

MONTANT DE LA DETTE PARMIS LES MÉNAGES ENDETTÉS



Parmi les ménages toujours endettés, plus de la moitié ont une dette supérieure à 10 000 euros et près d'un ménage sur six possède une dette de plus de 20 000 euros. Très peu d'entre eux ont pu bénéficier d'un effacement de la dette par la commission de surendettement. L'échelonnement par le biais d'un plan de surendettement pour les personnes qui en ont obtenu un pèse sur leur budget.

Parmi les ménages endettés, 58 % n'ont pas encore remboursé toute leur dette. Les difficultés financières perdurent après l'expulsion : aujourd'hui, **la moitié des personnes interrogées déclarent ne pas avoir assez de ressources pour subvenir à leurs besoins.**

De plus, le fait de devoir continuer à payer une dette, en plus de ne pas disposer de tout l'équipement nécessaire pour vivre, couplé à des ressources financières insuffisantes, conduit les ménages, qui ont pu être relogés à ne pas encore se considérer "chez soi". L'angoisse et la peur de l'avenir se prolongent souvent, même avec un nouveau toit. Avoir un logement ne suffit pas toujours à sortir les personnes de la précarité. La stabilité de l'emploi est un élément essentiel dans le fait d'appréhender une meilleure vie après l'expulsion.

« J'ai fait un plan de surendettement à la Banque de France. Je suis encore en train de rembourser ma dette, jusqu'en octobre 2022. Bientôt je pourrais souffler. »

[Meryem, 49 ans]

En plus de cet endettement, certaines aides sociales sont coupées, soit par le fait de ne plus avoir d'adresse postale ou de domiciliation, par une difficulté d'accès à internet pour renouveler les démarches ou encore la perte de titre de séjour. Ces ruptures sont aussi souvent le fruit de lenteurs administratives.

« En changeant de département, je ne percevais plus l'argent de la CAF pendant quelques mois. »

[Véronique, 50 ans]

« Je touche 306 € d'APL, bénéficie du RSA et de la prime d'activité mais j'ai dû redémarrer une nouvelle procédure à cause de blocages administratifs à pôle emploi et à la CAF. La perception des aides n'était pas harmonisée. Les démarches étaient effectuées à des dates différentes. À cause de dettes de loyers, j'étais sur le point d'être réexpulsé en 2021. [L'association] Un Toit pour Tous, m'a aidé à me maintenir dans mon logement. Cet accompagnement a été crucial parce que je n'avais plus l'énergie de me démener. »

[Hussein, 50 ans]

Le faible niveau de ressources global induit aussi de ne pas pouvoir faire de dépenses de loisirs, ni même parfois de pouvoir subvenir aux besoins de première nécessité. Loïc, retraité, confie devoir encore travailler pour compléter sa petite retraite. Il fait très attention à son budget, ne peut pas se payer de restaurants ni de sorties, et essaye de sous-louer son logement lorsque cela est possible. Sans l'aide de la CAF, il ne pourrait pas payer ses factures. Les idées reçues sur l'impayé qui serait lié à une mauvaise gestion budgétaire achoppent sur la réalité décrite par les ménages qui racontent leurs sacrifices et leur austérité quotidienne, ne se permettant aucun excès dans leurs dépenses, "aucun écart".

« Avant j'allais au Secours Populaire car c'était difficile pour les dépenses, surtout celles qui concernent les enfants. Aujourd'hui, je vis du RSA et des APL. Je peux enfin aller au magasin plutôt que de bénéficier d'une aide alimentaire. Mais c'est un peu juste pour vivre tous les jours. J'aurais besoin de 200 € de plus. Je ne me permets pas d'extra, pas de loisirs, pas de coiffeur. J'achète juste des vêtements pour la rentrée. »

[Véronique, 50 ans]

Ainsi, des arbitrages sont souvent effectués dans les dépenses, avec bien souvent le loyer en priorité mais aussi, l'électricité, la nourriture et les dépenses pour les enfants. Les ménages déclarent que le loyer est leur poste de dépense le plus important.

« Au niveau des ressources, c'est un peu juste. Le plus important poste de dépense c'est le loyer parce que j'en paie deux en fait, le loyer et la dette, et puis la nourriture parce que le panier de la ménagère a augmenté, c'est plus cher. »

[Meryem, 49 ans]

« Je n'ai pas assez de ressources pour vivre au quotidien. J'ai encore du mal à payer le loyer, en fait ça va, mais le revenu de l'Allocation de Solidarité Spécifique est trop faible. En fait quand j'ai payé le loyer, l'électricité, l'eau et le téléphone, la nourriture c'est compliqué. Les dépenses prioritaires vont pour le loyer et la nourriture. Ma qualité de vie s'est dégradée, économiquement c'est la catastrophe. »

[Odile, 44 ans]

Beaucoup de parents déclarent aussi faire le maximum pour l'éducation de leurs enfants et sont prêts à beaucoup de sacrifices pour eux.

« Maintenant je ne cherche pas un logement activement, j'ai d'autres priorités, les études de mon fils sont prioritaires. »

[Pascale, 65 ans]

Les conséquences matérielles sont donc multiples chez les personnes expulsées, tant sur le plan de l'activité professionnelle que sur la poursuite des aides sociales, mais aussi sur la perte des affaires personnelles. Toutes ces conséquences représentent non seulement des surcoûts que les ménages ne peuvent se permettre mais aussi une charge mentale qui les empêche d'appréhender l'avenir sereinement.

La procédure d'expulsion frappe des ménages qui présentent déjà certaines fragilités et vient les amplifier. L'expulsion et la période qui la suit génèrent des conséquences importantes et à long terme sur le plan des relations sociales et de la scolarité, mais aussi sur la santé et les ressources financières des ménages. Cette période affecte l'ensemble des ressources mobilisables par les ménages, et donc également leur parcours résidentiel.

L'importance du suivi et de la mise en réseau des acteurs pour faciliter le parcours de relogement des ménages expulsés

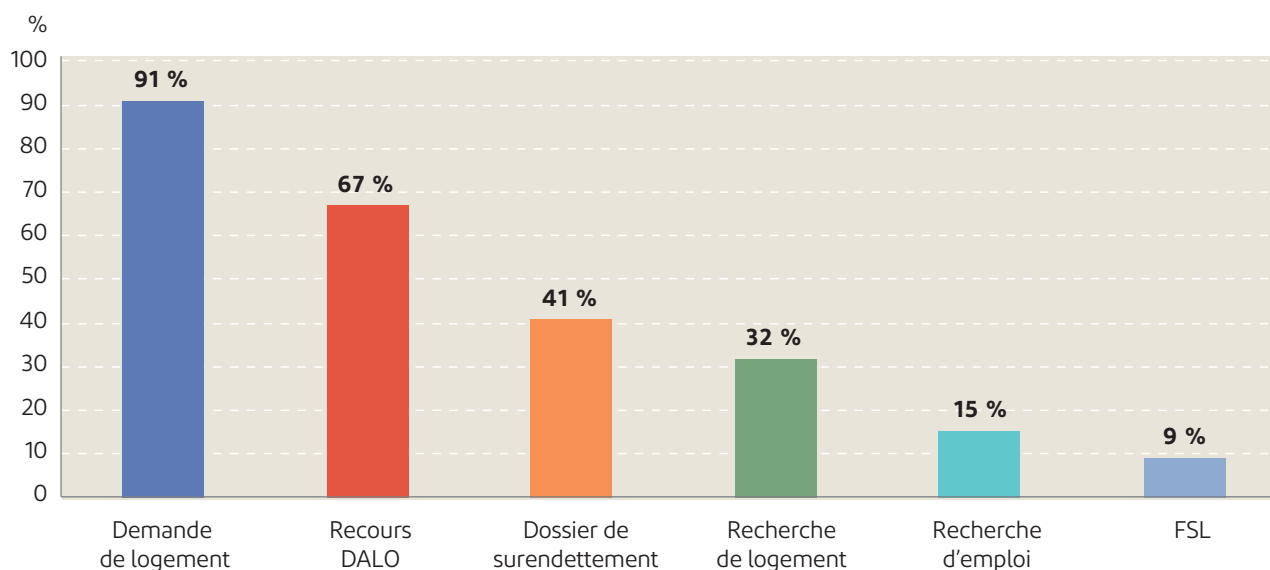
La première démarche réalisée par les personnes est **la demande de logement social**. Elle est souvent antérieure à la procédure d'expulsion et suivie d'un recours Dalo pour 67 % des personnes rencontrées²⁷. **Le recours Dalo** est un recours examiné par une Commission de Médiation à l'échelle des départements. Quand une personne est reconnue prioritaire Dalo, la préfecture a 3 ou 6 mois selon les territoires pour lui proposer un logement adapté. Si cela n'a pas été le cas, passé ce délai, la personne peut saisir le tribunal administratif dans le cadre d'un recours en injonction visant à enjoindre au préfet de la reloger.

Par ailleurs, 41 % d'entre elles ont déposé un **dossier de surendettement** auprès de la Banque de France. Cette demande se fait au niveau départemental et peut aboutir à un échéancier de recouvrement, à un gel temporaire de la dette (moratoire), voire à son effacement partiel ou total.

Enfin, 9 % des ménages demandent une aide financière au **Fonds de Solidarité Logement**. Ce dispositif existe dans chaque département. Le FSL peut accorder une aide pour l'emménagement dans un logement (dépôt de garantie, assurance, premier loyer, etc.), pour rembourser une partie des dettes locatives afin de maintenir la personne dans son logement ou des dettes liées à des factures d'eau, de téléphone ou d'électricité. Ces aides sont surtout accordées pour maintenir les personnes dans leur logement ou les aider à s'installer ce qui peut expliquer le pourcentage peu élevé de demandes faites par les personnes enquêtées. Certaines personnes ont ainsi pu demander à bénéficier des aides au maintien dans les lieux (remboursement de tout ou partie de la dette) sans qu'elle ne soit accordée car les conditions sont restrictives. De plus, une fois expulsées et tant qu'aucune solution de relogement n'avait été trouvée, les personnes n'étaient pas dans une situation qui leur permettait de mobiliser le FSL.

²⁷. Ce recours ne peut être engagé qu'après la décision de justice prononçant l'expulsion.

LES DISPOSITIFS ET RECOURS SOLLICITÉS PAR LES PERSONNES ENQUÊTÉES



LES EFFETS POSITIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accès à l'accompagnement²⁸ est inégal selon les personnes : certains ménages connaissent peu ou mal leurs droits et ne sollicitent pas d'accompagnement. En théorie, l'accompagnement social doit être proposé par les services publics (travailleurs sociaux des collectivités principalement) et les personnes qui en font la démarche peuvent bénéficier de conseils administratifs et juridiques, voire d'un accompagnement par une association spécialisée s'il en existe une sur leur territoire.

Certaines personnes sont découragées avant même de commencer les démarches, tandis que d'autres ne pensent pas être éligibles à certains dispositifs, notamment au logement social.

« Je n'ai fait aucune démarche. Je n'ai rien demandé. Je n'ai pas fait une demande de logement social. Ils m'ont mal reçu. Ce sont des logements pour les familles, je ne suis pas prioritaire. Je suis très déçu. »

[Djamel, 55 ans]

« Malgré la bonne volonté des fois, il y a des portes fermées. Quand on sait que ça ne va pas marcher, on ne tente même pas. »

[Sabrina, 37 ans]

Pourtant, un accompagnement anticipé et global (social, administratif, juridique, psychologique) permet d'accélérer les démarches en vue d'un relogement. Cet accompagnement peut notamment être réalisé par des associations. Les personnes qui ont bénéficié de ce suivi ont estimé que celui-ci était plus approfondi que celui proposé par les services sociaux de secteur, ce qui a pu faciliter le relogement à terme.

28. Pour rappel, les personnes enquêtées ont été, pour une grande partie, contactées en passant par le réseau d'association de l'ADLH et la plateforme Allô Prévention Expulsion. De ce fait, elles ont pu bénéficier à minima d'un conseil et idéalement d'un accompagnement juridique et social ; ce n'est pas forcément représentatif de l'ensemble des ménages non accompagnés, qui ont moins de facilité à connaître les démarches, dispositifs et recours et à mettre en œuvre les démarches.

La problématique « logement » n'est pas nécessairement la première difficulté exprimée par les ménages, mais peut être prise en compte comme partie intégrante de leur situation globale. Par exemple, Véronique est venue rencontrer une association caritative pour une aide alimentaire et elle a discuté avec les bénévoles de sa situation. Ils ont alors découvert qu'elle avait été expulsée récemment et l'ont ainsi accompagnée dans ses démarches de relogement. Pour Véronique, le milieu associatif a joué un rôle très important dans son relogement.

65% des personnes considèrent avoir confiance envers les associations et ont un discours positif sur elles. Ce discours est d'autant plus positif quand la personne en fréquente plusieurs. C'est le cas de Bouchra qui a été aidée par plusieurs d'entre elles, qui lui ont redonné espoir alors qu'elle pensait que tout était fini pour elle et qu'elle allait se trouver à la rue.

Les personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement sont souvent marquées par une personne dans leur accompagnement qui les a particulièrement aidées et qui est devenue une personne-ressource pouvant leur redonner envie de se battre pour trouver un logement. L'implication personnelle des travailleurs sociaux est souvent relevée par les ménages. Cela peut conduire à des relations interpersonnelles très fortes entre les ménages et les personnes qui les ont aidés.

Après avoir été déçu par son assistante sociale et par un premier accompagnement infructueux, Cheikh était désespéré de l'obstacle que représentait sa couleur de peau et son budget très réduit. Dépit, Cheikh a « laissé tomber » toutes les démarches. Cependant, sa nouvelle référente au sein de l'association qui l'accompagne a repris son dossier en main et l'a remobilisé pour trouver la force de faire un second recours Dalo.

« Je me disais 'c'est perdu', et en fait elle m'a contacté et recontacté et ça m'a donné du courage ». L'implication et l'acharnement de sa référente pour lui trouver un logement lui ont mis du baume au cœur et ont abouti à son relogement effectif, comme une victoire.

Situation de Cheikh, 50 ans

Cependant, de nombreux ménages, une fois relogés, se retrouvent sans accompagnement, soit parce que les missions de l'association s'arrêtent au moment du relogement, soit parce que la personne a changé de commune et donc doit renouer des contacts avec les associations et les travailleurs sociaux de son nouveau lieu de vie. Pourtant, les problématiques des ménages ne disparaissent pas complètement avec le relogement, certaines difficultés persistent. La continuité du suivi est donc fortement sollicitée par les ménages.

« Une aide quand elle doit avoir lieu, elle doit aller du début à la fin et le plus important est l'écoute. »

[Françoise, 79 ans]

L'écoute et l'empathie sont des qualités appréciées par les personnes. Elles sont essentielles dans cette période difficile que représente la procédure d'expulsion. Expliquer sa situation et devoir se justifier peut être difficile devant des interlocuteurs méfiants voire méprisants. L'écoute bienveillante est donc un élément important pour les ménages qui ont confié que cela pouvait faciliter la relation d'accompagnement.

MOBILISER SES RESSOURCES PERSONNELLES POUR TROUVER DES SOLUTIONS

Les ménages qui arrivent à mobiliser des ressources personnelles peuvent débloquent leurs situations plus rapidement. Des circuits d'aide alternatifs se créent dans certains endroits pour l'accompagnement administratif. Ils sont souvent plus souples que les institutions et permettent in fine de trouver des solutions de logement plus rapidement. La connaissance de ces circuits peut débloquent la situation des personnes plus facilement et notamment leur éviter de dormir à la rue.

Hussein a trouvé un taxiphone et a développé une affinité avec le vendeur qui lui a trouvé cette colocation, par solidarité. Ce taxiphone a l'habitude d'aider les personnes dépassées par la numérisation des démarches. Pour Hussein, cela l'a plus aidé que les permanences sociales. »

Situation de Hussein, 50 ans

D'autres personnes font preuve de mobilisation personnelle très importante qui prend une forme de militantisme. L'engagement associatif, notamment au DAL, apparaît pour certains ménages comme une porte d'entrée vers un logement.

Nassim a été mis sur la liste de relogement prioritaire par la préfecture grâce à son militantisme selon lui ; ce n'est pas le cas des autres qui attendent des années [pour l'attribution d'un logement social], parce qu'il s'est mobilisé, il a "mis la pression".

[Nassim, 65 ans]

Un autre exemple illustre bien ce type de mobilisation personnelle qui peut dénouer la situation de relogement. Certaines personnes arrivent à débloquent seules la situation en contactant régulièrement les acteurs concernés par exemple.

« J'ai finalement obtenu mon appartement actuel [un logement social] grâce à ma combativité. Pourtant je ne rentrais pas dans les cases pour celui-ci mais ils ont décidé de me faire confiance. En même temps j'ai envoyé 17 mails pour expliquer ma situation et comme j'avais un projet professionnel ils se sont dit que j'allais avoir les capacités de payer le loyer. »

[Caroline, 47 ans]

En général les personnes concernées par une expulsion font preuve d'une grande combativité et d'une grande résilience. Bon nombre de personnes ont évoqué la force mentale et la détermination qu'il faut avoir pendant cette période.

« Je savais que j'étais combative mais pas à ce point-là. »

[Caroline, 50 ans]

« Je ne le souhaite à personne et il faut se battre et ne pas baisser les bras et pouvoir compter sur plusieurs personnes ça sauve »

[Sami, 71 ans]

« On voulait porter plainte contre l'État, la justice et les policiers. Notre premier avocat, il s'est assis sur le dossier. On a été avertis du recours des forces de l'ordre par l'avocat. On dormait plus sur nos deux oreilles en juin et juillet. On cherchait une autre maison. C'était très difficile et on a demandé un temps pour qu'ils nous laissent respirer. On a saisi l'assistante sociale. On a écrit à la préfecture, aussi au premier ministre. Médiatiser pour montrer que dans ce pays il y a une justice, parce que nos enfants grandissent avec ça à l'esprit et nous on veut que justice soit faite. Quand on vient nous violer dans l'intimité et confisquer nos affaires... on ne peut pas concevoir cela. »

[Keita, 50 ans]

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX : DES ACTEURS INCONTOURNABLES

Les travailleurs sociaux²⁹ sont incontournables dans le parcours des personnes, leur accompagnement étant perçu comme facilitateur ou non concernant le relogement : la relation interpersonnelle avec l'accompagnant peut en effet être conflictuelle. Le manque de moyens humains dans les services sociaux et l'insuffisante formation de certains travailleurs sociaux sur les questions de logement peuvent entraver la qualité de l'accompagnement.

Les personnes interrogées jugent majoritairement la profession en sous-effectif, peu accompagnante et peu aidante. De nombreux entretiens pointent du doigt le mauvais accueil qu'on leur a réservé, les renvoyant toujours vers d'autres services plus à même de les accompagner. Le ressenti est donc très contrasté et assez négatif. De nombreuses personnes expriment un sentiment d'abandon par le service public.

« J'ai brièvement été en contact avec les services sociaux que j'ai vite appelés les services "asociaux", ils étaient "épouvantables" dans leur façon de parler. La faiblesse de leurs solutions était décourageante. »

[Henri, 80 ans]

Généralement, les problèmes de communication sont très présents et expliquent en partie les réticences du côté des personnes expulsées. Le langage administratif est déstabilisant et démoralisant. De plus, les démarches et les dispositifs à mettre en œuvre sont peu intuitifs et trop compliqués. Les associations tentent ainsi de jouer le rôle de médiation. En effet, les travailleurs sociaux effectuent souvent une passerelle avec les autres acteurs, afin de réorienter les ménages dans les bons services. Leur rôle est donc déterminant, bien qu'il soit invisibilisé pour les ménages.

29. Les travailleurs sociaux sont présents dans de nombreuses structures. L'accompagnement des ménages en difficulté se fait en priorité par les assistant.e.s sociaux ou sociales ou conseiller.è.r.es en économie sociale et familiale dits « de secteur », faisant partie des collectivités.

À l'inverse, certaines personnes ont vu en ces travailleurs sociaux de réelles personnes ressources qui les ont bien conseillées et accompagnées dans leurs démarches. C'est le cas d'Anthony qui s'entendait très bien avec son assistante sociale, ce qui lui a permis de surmonter cette période douloureuse. Quelques-uns d'entre eux ont même tissé des liens très forts, qui se poursuivent parfois après l'accompagnement social, même quand la procédure d'expulsion est terminée.

« Je dois vous avouer que je suis très reconnaissante envers mon assistante sociale. C'est elle qui m'a tout expliqué. »

[Shéhérazade, 40 ans]

En somme, les relations interpersonnelles entre le travailleur social et la personne suivie sont variables. Ceci est cependant à nuancer car ce ressenti parfois négatif peut d'une part être lié au manque de moyens des services sociaux et aux conditions de travail parfois difficile (turn over, absence de remplacement, nombre de familles à accompagner très important, etc.), d'autre part à la faible marge de manœuvre des travailleurs sociaux par rapport à certains droits, aides, dispositifs. Certaines aides comme celles accordées par le FSL sont décidées par des commissions, et le travailleur social n'est pas garant de la décision qui sera prise, alors que la personne peut penser s'il y a refus qu'il en est responsable ; la longue durée d'attente avant de pouvoir obtenir un logement social ou la difficulté d'obtenir un logement après un recours Dalo sont aussi autant de facteurs qui peuvent parfois être attribués à tort à un travailleur social, qui aura pourtant aidé la personne à réaliser l'ensemble de ses démarches, dossiers et recours. Ceci peut aussi s'expliquer par le fait que le rôle du travailleur social est parfois surinvesti : les personnes sont en difficulté, ont besoin de soutien et il est en première ligne pour les écouter et pouvoir mobiliser des aides ; or, si son rôle est essentiel, il n'est pas tout puissant, d'une part, et d'autre part un rapport interpersonnel peut jouer alors que le travailleur social est un professionnel qui remplit sa mission et, même s'il y a une dimension d'écoute et de soutien dans ce métier, son rôle n'est pas de nouer des relations amicales ou d'apporter un soutien psychologique.

L'ORGANISATION DES STRUCTURES ASSOCIATIVES : UN TRAVAIL EN RÉSEAU GAGE D'EFFICACITÉ

L'organisation des structures associatives nécessite un travail en réseau. Les associations parlent de la nécessité d'un duo travailleur social-juriste pour un meilleur accompagnement des ménages en procédure d'expulsion ou déjà expulsés. Le dialogue avec les avocats qui défendent les personnes dans le cadre des procédures judiciaires, les huissiers, les bailleurs, ou encore avec la CAF peut aussi s'avérer essentiel. Les associations tentent par exemple de trouver des personnes ressources au sein des CAF, des personnels sur qui elles peuvent compter pour veiller à la continuité des aides sociales.

« Ah non mais la CAF, alors que j'avais droit à l'APL, ils ne m'ont pas versé pendant 6 mois. J'ai fait une crise en fait, ils m'ont envoyé une responsable, j'en pouvais plus, et finalement oui ils ont accepté parce que l'assistante sociale leur avait dit. La CAF, ils vous prennent de haut, y en a une des deux qui ne sait pas faire son travail, j'ai dit ce n'est pas à moi de faire votre travail, je ne suis pas juriste, tout le monde me dit oui sauf vous. Ils étaient bêtes et méchants vous voyez. Alors autant Pôle Emploi, super, mais la CAF au secours, c'était la croix et la bannière. »

[Odile, 44 ans]

Ainsi, les structures rencontrées dans le cadre de cette étude privilégient ce travail en réseau, rendu possible par des acteurs territoriaux impliqués sur la question du logement.

Une représentante de la plateforme ADLH de Montpellier soulève également la nécessité de ce travail conjoint social-juridique comme favorable à un meilleur accompagnement des ménages. L'association mobilise tous les services qui réagissent de manière effective. La coordinatrice est présente chaque semaine en CCAPEX³⁰.

30. Commission de Coordination de Prévention des Expulsions Locatives, réunissant les différents intervenants dans le cadre des procédures d'expulsion (services sociaux, préfecture de police, associations d'accompagnement, CAF, mairie, bailleurs sociaux, etc.), qui sont saisis des situations individuelles et peuvent adresser des préconisations au locataire, au bailleur, à la préfecture, à la ville etc. afin de tenter d'éviter l'expulsion.

Elle évalue le degré d'urgence de la situation des ménages, notamment quant au risque proche d'expulsion et donc la nécessité d'identifier un relogement rapide, et travaille ensuite en lien avec les institutions. Les propositions de relogement dans le cadre du Dalo se font généralement dans les six mois dans l'Hérault.

« À Montpellier, les membres de la CCAPEX essaient de creuser avant de statuer sur le dossier. Ils appellent la CAF, ils nous appellent [l'association] pour qu'on appelle les ménages et qu'on dispose d'informations supplémentaires. Parfois, c'est un peu gênant, parce qu'on appelle des gens qui ne nous connaissent pas et que nous avons beaucoup d'éléments sur leur situation. Parfois, cela les met mal à l'aise et ils refusent de répondre. Ici la CCAPEX, ça se passe assez bien, c'est beaucoup moins tendu qu'à Toulouse où il y a des actions collectives contre la façon dont elle se déroule. Ici on a vraiment l'impression d'aider les gens même si ça prend un peu de temps. Alors qu'à Toulouse et il faut toujours se battre. »

Association de Montpellier

« À Montpellier, on communique aussi beaucoup avec la CAF, qui continue de garder les droits ouverts, même quand il n'y a plus de bail et qui réouvre des droits quand il n'y a pas encore de bail, pour que la personne ne soit pas sans ressources [pratique qui est conforme à la loi mais n'est pas toujours appliquée en pratique]. La CAF est vraiment très à l'écoute donc c'est bien. Après beaucoup de personnes ne connaissent pas leurs droits, surtout en matière de logement indigne et dans ce cas-là on fait intervenir le service d'hygiène pour entamer une procédure. »

[Représentante Plateforme ADLH de Montpellier]

Dans le cas girondin, il y a une très forte mobilisation des associations et des pôles territoriaux pour résorber le problème des expulsions. Elles s'appuient sur une multiplicité d'associations locales. L'agence régionale Nouvelle Aquitaine de la Fondation Abbé Pierre, située à Bordeaux, confie recevoir environ trois appels par semaine de familles menacées d'expulsions.

La mobilisation peut aller au-delà de l'accompagnement, prendre d'autres formes que le binôme travailleur social-juriste. Par exemple, les comités DAL développent des actions militantes en complément.

DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES PLUS OU MOINS FACILITANTES

Les relations avec les institutions sont parfois complexes pour les personnes. Malgré les démarches engagées, elles ont le sentiment de se retrouver devant des portes closes ou de ne pas avoir de réponses. Par exemple, nombre d'entre elles sont allées vers les élus pour leur demander une solution de relogement. Elles se retrouvent le plus souvent sans réponse et se sentent délaissées.

« Je suis allé voir l'adjointe au maire, mais rien. Il n'a jamais répondu, la secrétaire me disait " c'est parce qu'il n'y a pas le logement ", mais la moindre des choses, c'est au moins de répondre. »

[Sami, 71 ans]

Cette violence institutionnelle a pour conséquence de générer un sentiment d'abandon fort et une défiance vis-à-vis des institutions.

Seulement 25 % des ménages ont confiance dans les institutions et 35 % des ménages pensent qu'elle a diminué depuis le début de la procédure d'expulsion. Les personnes se sentent victimes d'un système très inégalitaire et opaque, tant sur le plan de l'accueil des personnes expulsées que sur les démarches liées au surendettement et à la continuité des aides sociales.

« C'était une période de grande insécurité, de grande difficulté, assez angoissante. Le système est mal fichu et fait de telle sorte que si on s'en va soi-même du logement, si on rend nos clés [quelques jours avant que l'expulsion avec les forces de l'ordre soit réalisée], le système pense que vous avez trouvé un logement. [...] Quand on est prioritaire Dalo, normalement on n'est pas à la rue. Donc le policier m'a donné l'adresse d'un hôtel social mais ils ne voulaient pas m'accueillir. J'ai donc rappelé l'Espace Solidarité Habitat qui a contacté la préfecture, qui nous a aussitôt trouvé une chambre dans un autre hôtel. »

[Jihane, 65 ans]

« Ce qui m'a marqué, c'est qu'on ne reçoit aucune aide, ça c'était dur, parce que j'ai fait des pieds et des mains,

je suis allée pleurer, mon dossier à la préfecture j'ai passé au moins trois nuits à le constituer, il faisait au moins 20 cm d'épaisseur. Aucun retour, en pleurs et tout le monde s'en fiche. Ça laissera un souvenir indélébile, c'est sûr. »

[Gaëlle, 60 ans]

Le poids des considérations politiques et institutionnelles est également déterminant. **La défiance des personnes interrogées envers les institutions est souvent liée à un sentiment de stigmatisation** : elles sont parfois jugées de "mauvaise foi" car ne se mobilisant pas assez pour trouver un logement ou ne sachant pas gérer leur budget.

« La personne ne sera pas reconnue prioritaire Dalo parce qu'on va dire qu'elle ne paye pas son loyer et qu'elle est de mauvaise foi. Les pratiques de la commission de médiation Dalo sont hyper restrictives vis-à-vis des personnes expulsées. »

Agence régionale Provence Alpes Côte d'Azur de la Fondation Abbé Pierre de Marseille

Certains ménages évoquent des critiques faites à leur égard sur leur schéma familial, leur maîtrise des dépenses voire des discriminations.

Les associations confirment ce constat et font notamment part de la mauvaise image des ménages surendettés aux yeux de certains bailleurs sociaux.

Les personnes enquêtées rappellent qu'elles ont aussi des droits que l'État doit garantir. La situation est souvent ressentie de manière tragique et injuste. Nombreux sont ceux à exprimer leur incompréhension face à de telles situations dramatiques dans un pays "si riche", plein de ressources.

« Ce n'est pas que je perds un toit, c'est que je perds tout. Pour pouvoir s'en sortir dans la vie, c'est un toit, un emploi [...] et après ça, chacun ses chances [...] c'est le minimum de dignité que chacun doit avoir. »

[Françoise, 79 ans]

Ces rapports parfois complexes avec les institutions sont également ressentis par les acteurs associatifs, par exemple lorsque le dialogue est rompu entre les associations et les structures institutionnelles. Pourtant, le recours aux associations est nécessaire lorsque les travailleurs sociaux ne peuvent pas faire

davantage pour accompagner les ménages. Certaines associations, comme le DAL Toulouse par exemple, s'appuient donc sur une action militante qui peut faire avancer les dossiers. En étant une association de défense des locataires, le DAL possède ainsi un poids plus important face aux bailleurs sociaux. Il travaille cependant en lien avec des acteurs institutionnels comme la préfecture, mais cherche également à médiatiser certaines situations pour faire jouer les rapports de force et contraindre les institutionnels à agir.

« On a un rapport ambivalent avec toutes les institutions dans la mesure où le DAL est militant donc mal vu des autorités. On a la bienveillance des salariés à titre individuel mais une difficile acceptation du volet militant et politique par les structures globalement. [...] Au niveau de la préfecture on envoie des mails pour faire des signalements pour des personnes qu'on suit mais on n'a jamais eu d'autre retour que des accusés de réception officiels de deux lignes. »

DAL 31

De nombreuses associations regrettent le manque d'échanges entre les différents acteurs du secteur, ainsi qu'une transparence insuffisante sur les critères d'attribution des logements par les Commissions d'attributions de logements sociaux (CAL). Par ailleurs, le travail de la CCAPEX varie en fonction des contextes territoriaux mais aussi de la volonté des institutions publiques.

Les associations ressentent également le poids des considérations politiques et institutionnelles. La situation niçoise est par exemple souvent pointée du doigt par les acteurs locaux. La Côte d'Azur est marquée par un faible volontarisme politique concernant la prévention des expulsions. Le dialogue entre les acteurs est considéré comme quasi inexistant et les associations constatent nombre de discriminations envers certains ménages.

« La question du logement, c'est surtout une question de volonté politique. Il n'y a pas de dialogue entre les partenaires, c'est ce qui m'a surtout choqué. Les CCAPEX n'existent plus. Côte d'Azur Habitat dont le président est adjoint au maire a une politique d'expulsion assez dure, assez forte, on fait donc le parallèle avec la politique de la ville de la mairie. Lorsqu'il y a une condamnation pour trafic de drogue

et que le ménage habite dans un logement social, il peut y avoir une expulsion de toute la famille, il y a eu beaucoup de cas comme ça. »

Acteur associatif de Nice

« Sur Nice, les personnes qui ont été expulsées ont beaucoup de mal à faire reconnaître leur priorité au titre du Dalo. On va dire que la personne ne paye pas ou qu'elle est de mauvaise foi. Les pratiques de la commission sont très restrictives. Les critères de la loi sont très durs vis-à-vis des personnes expulsées. »

Agence régionale Provence Alpes Côte d'Azur de la Fondation Abbé Pierre de Marseille

Enfin, des arbitrages sont effectués dans la plupart des contextes territoriaux en fonction des priorités de chacune des préfectures, ce qui crée des inégalités entre les territoires. Par exemple à Montpellier, la priorité semble être donnée à l'expulsion des personnes seules, avant celle des personnes âgées et des familles ; lesquelles sont principalement réalisées pendant la période estivale (Plateforme ADLH de Montpellier).

Certains territoires connaissent un taux relativement bas d'expulsion, comme c'est le cas de Rennes, où le relogement intervient plus rapidement que sur d'autres territoires. Ces résultats sont intimement liés à des considérations politico-institutionnelles, en premier lieu la volonté du préfet de faire de la lutte contre les expulsions un axe fort.

« Il y a un dispositif qui fonctionne bien à Rennes, qui s'appelle le relogement social prioritaire. Cette commission fonctionne un peu comme le Dalo, un dossier remis obligatoirement par un travailleur social à une commission auprès de la préfecture, si on est prioritaire on peut obtenir un relogement³¹. »

DAL Rennes

En résumé, un accompagnement global des ménages est important pour faciliter le relogement lorsque l'expulsion n'a pu être évitée, même si la réponse aux demandes des personnes expulsées dépend du degré de volontarisme politique local. Les associations tentent de s'engager dans un travail en réseau afin de s'adapter au contexte territorial, et ce d'autant plus que les personnes restent assez méfiantes vis-à-vis des institutions et favorables à l'action des associations.

31. Ces dossiers de relogement « prioritaires » existent dans la plupart des départements, avec des appellations variées : contingent prioritaire, accords collectifs, etc. Ils ne fonctionnent pas tous aussi bien qu'en Île et Vilaine.

CONCLUSION

In'existe pas de parcours-type des personnes expulsées. Mais toutes sont marquées par des effets de ruptures douloureuses, qu'elles soient résidentielles, sociales, familiales, scolaires ou psychologiques. Juste après l'expulsion, l'hébergement chez des tiers et les prises en charge à l'hôtel apparaissent comme des solutions récurrentes, aussi insatisfaisantes soient elles. Le relogement dans le parc social, dernière étape du parcours résidentiel pour un grand nombre de ménages, garantit une certaine stabilité résidentielle. Mais si certaines personnes voient leurs conditions de vie s'améliorer, beaucoup doivent renoncer à certains de leurs critères pour pouvoir être relogées.

L'expulsion touche souvent des foyers déjà précarisés qui doivent ainsi faire face à des difficultés accrues. Les ménages à faibles revenus, les familles monoparentales, les personnes qui résident dans de mauvaises conditions de logement, les personnes ayant un suivi médical et psychologique sont autant de profils vulnérables face à l'expulsion. Le principal motif d'expulsion est la dette locative, qui perdure souvent après l'expulsion et complexifie le relogement. **La procédure et la période post expulsion ont des conséquences durables, tant sur le plan des relations sociales que sur la scolarité des enfants, sur la santé, sur l'emploi et les ressources financières.**

L'étude des trajectoires des personnes expulsées montre que l'accompagnement des personnes expulsées est une clé importante pour retrouver plus rapidement un logement pérenne. Pourtant, leur relation au monde institutionnel se teinte de défiance à mesure que leur situation d'errance se prolonge, générant un sentiment d'abandon. Les démarches apparaissent trop nombreuses et complexes pour les ménages, d'autant plus du fait de la dématérialisation.

Ainsi, un dialogue entre l'ensemble des acteurs du secteur social, institutionnel et associatif permet souvent d'éviter les ruptures d'aides, qui laissent les ménages sans ressources. Il est également important de renforcer l'information des personnes sur leurs droits afin qu'elles soient mieux armées face à la procédure d'expulsion³² dans l'objectif de se maintenir dans le logement ou d'engager à temps une recherche de relogement afin d'anticiper une éventuelle expulsion. Donner toutes les clés de compréhension sur les procédures, aides, dispositifs, recours et acteurs ressources aux personnes, c'est leur permettre d'agir efficacement et leur permettre de se mobiliser : le conseil et l'accompagnement juridique, administratif et social, le plus en amont possible, sont essentiels. Il serait en complément indispensable de développer l'accompagnement psychologique pour les soutenir tout au long de ce parcours traumatisant.

32. Par exemple, afin qu'ils reprennent dès que possible tout ou partie du règlement du loyer, ne se mettent pas en tort juridiquement en raison de réclamations non entendues qui leur paraissent pourtant légitimes (par exemple, arrêt de paiement du loyer face aux propriétaires refusant de rénover des logements insalubres ou ne remettant pas à la Caf les documents nécessaires au versement de l'allocation logement), qu'ils se présentent à l'audience ou réalisent un dossier d'aide juridictionnelle afin d'être représentés par un avocat, fassent un recours Dalo dès que cela est possible, etc.

PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS

ADAPTER ET DÉVELOPPER LES AIDES

1. **Étendre les critères des FSL dans le cadre de l'abondement de 30 millions d'euros complémentaires** : permettre les demandes directes par les ménages ; réduire les critères de ressources, de montant de la dette, de reprise de paiement du loyer ; et s'assurer que le versement du FSL n'est pas conditionné à l'accord du bailleur.
2. **Étendre l'aide d'Action logement aux non salariés et non demandeurs d'emploi** et assouplir les critères de ressources.
3. Relancer la réflexion autour de la **Garantie Universelle des Loyers**.

MAINTENIR LES AIDES AU LOGEMENT

4. **S'assurer du maintien effectif et du rétablissement des allocations logement** pour les ménages en impayé par les CAF et les MSA.

INFORMER LARGEMENT LES MÉNAGES

5. **Lancer une campagne d'information des ménages** sur les aides existantes et les structures proposant des conseils et un accompagnement.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT

6. **Renforcer en urgence les moyens des services sociaux** afin qu'ils soient en mesure de proposer un accompagnement social à l'ensemble des ménages le nécessitant et de développer l'accès aux aides existantes.
7. **Renforcer « l'Accompagnement aux Droits liés à l'Habitat »** sur tous les territoires et déployer un million d'euros à cette fin.
8. Développer les moyens du pôle national de prévention des expulsions.

ABONDER LE FONDS D'INDEMNISATION DES BAILLEURS

9. **Abonder plus fortement le fonds d'indemnisation des bailleurs** qui permet de différer le concours de la force publique, le temps qu'une solution de relogement soit trouvée et transférer ce budget du Ministère de l'Intérieur au Ministère du Logement.

MOBILISER TOUTES LES CAPACITÉS DE RELOGEMENT

10. **Enjoindre aux préfets de mobiliser tous les moyens à leur disposition** afin de proposer aux ménages expulsés des solutions pérennes de relogement.

ANNEXES

- > **BIBLIOGRAPHIE**
- > **ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE**
- > **ANNEXE 2 : SCHÉMA DE LA PROCÉDURE D'EXPULSION LOCATIVE**

BIBLIOGRAPHIE

ANIL, Comment en arrive-t-on à l'expulsion ? 100 ménages expulsés de leur logement rencontrés par les ADIL, février 2012.

Chaillou A. (2018), « Sans toit, qui suis-je ? », Revue Projet, N° 364, p. 6-13.

Desmond M. (2019), Avis d'expulsion. Enquête sur l'exploitation de la pauvreté urbaine, Lux Éditeur, Montréal.

Étude-école sur les expulsions locatives en Haute-Garonne, en cours, Master MISS Médiation Intervention Sociale Solidarités et Sociologie à l'UT2J universitaire de Toulouse 2 Jean Jaurès.

Fondation Abbé Pierre, L'état du mal-logement en France, Rapport annuel n°27, février 2022.

Fondation Abbé Pierre, Les conséquences psychologiques et sociales de la procédure d'expulsion, juin 2004.

Fondation Abbé Pierre, Fabrique des personnes « sans-papiers », fabrique des mal-logés, novembre 2021.

Granovetter M. (1973), « La force des liens faibles », American Journal of Sociology, N° 1360-1380.

François, C. (2017) « Déloger le peuple. L'État et l'administration des expulsions locatives », thèse de sociologie à l'Université Paris 8, sous la direction de Sylvie Tissot.

Tassin, F. (2014) « Mieux connaître le processus d'expulsion locative », Lettre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES).

Annexe 1 : Questionnaire

LOGEMENT

Quelle est votre situation de logement actuelle ?

Êtes-vous :

- Hébergé chez un tiers (des amis ou de la famille, préciser)
- Hébergé dans un hôtel
- Hébergé un centre d'hébergement
- En errance, à la rue sans logement, en squat, bidonvilles, caravane...
- Dans un logement
- Autre (préciser)

Est-ce vous pouvez nous parler de vos conditions de vie actuelles ?

Si la personne est dans un logement

- > Localisation
- > Type de logement : parc privé / public / logement de fonction, etc.
- > taille (m²)
- > nombre de pièces / de chambres / de personnes dans le logement,
- > Est-ce que vous vous y sentez bien ? (sécurité, ambiance, voisinage)
- > Est-ce qu'il y a des problèmes dans le logement ? (humidité, manque d'eau chaude, chauffage, électricité, nuisances sonores, nuisibles ...)
- > Est-ce que vous êtes loin de l'école / du travail ? (temps de trajet /min)
- > Quel est le montant de votre loyer ?
- > Est-ce que vous avez des difficultés à payer votre loyer ?

Si la personne n'est pas dans un logement

- > Quelles sont les conditions de vie par exemple à l'hôtel (taille, cuisine individuelle, sanitaires individuels, etc...) ?
- > Est-ce que votre mise à l'abri s'est faite à titre gratuit ou est-ce que vous payez une redevance ? Est-ce qu'il y a d'autres contreparties ?
- > Est-ce qu'il s'agit d'un hébergement à long terme ?
- > Est-ce qu'il y a des contraintes particulières (interdiction de recevoir des personnes tierces ou de quitter l'hôtel plus de X jours sans prévenir le gestionnaire...)
- > Où est-ce que vous recevez votre courrier ? (adresse exacte)

Est-ce que vous pouvez nous parler brièvement du logement dont vous avez été expulsé ?

- > Localisation
- > Type de logement : parc privé / public / social / logement de fonction, etc.
- > Taille (m²)
- > Nombre de pièces / de chambres / de personnes dans le logement
- > Est-ce que vous vous y sentiez bien ?
- > Est-ce qu'il y avait des problèmes dans le logement ? (Humidité, électricité, eau chaude, chauffage, nuisances sonores ...)
- > Est-ce que vous étiez loin de l'école / du travail ? (Demander le temps)
- > Quel était le montant de votre loyer ?

Quel a été le motif officiel de votre expulsion ?

- Impayés de loyer (ou charges) / dette locative
- Congé (vente/reprise)
- Occupant sans-droit ni titre
- Trouble de voisinage
- Défaut d'assurance

Qu'est-ce qui vous a mené à cette situation ?

(chômage, disputes liées à une séparation...)

Si impayé quel a été le déclencheur ?

- Perte / changement d'emploi
- Évolution structure familiale (divorce, décohabitation)
- Charge ponctuelle imprévue
- Surendettement
- Augmentation loyer / charges
- Appel de travaux (copropriété)
- Santé
- Conflit avec bailleur

À quelle date avez-vous été expulsé.(e) ?

Nous savons que c'est un moment difficile, mais pouvez-vous nous dire brièvement comment vous avez vécu cette procédure et l'expulsion ?

- > Votre ressenti ?
- > La durée de la procédure ?
- > Qu'est ce qui a été difficile ?

Où êtes-vous allé depuis votre expulsion jusqu'à aujourd'hui ?

Pour les personnes relogées :

- > Par où vous êtes passés ? (Lister les lieux de vie et détailler les conditions de vie dans chaque lieu) -> cf les questions sur le logement
- > Combien de temps après expulsion avez-vous pu accéder à ce relogement pérenne ?
- > Est-ce que le logement actuel est mieux que le logement duquel vous avez été expulsé ? Reposer les questions du logement

Pour les personnes non relogées :

- > Où êtes-vous allés après l'expulsion ? Lister les lieux et détailler les conditions de vie dans chaque lieu.
- > Si hébergement chez des tiers :
- > Combien d'hébergements différents ?
- > Où ? (localisation : ville)
- > Est-ce que vous avez été hébergés chez/par de la famille, des amis, de simples connaissances, des inconnus ?
- > Est-ce qu'il y avait des contreparties ? (Loyer, services, etc.)
- > Quelles conditions de vie dans chaque hébergement ?
- > Canapé ou chambre à soi
- > Comment avez-vous vécu cette cohabitation ?

Qu'est-ce que vous avez pu emporter avec vous ?

- > Qu'est devenu le reste de vos affaires ? (Garde meubles, destruction, chez des amis, dans la voiture)
- > Est-ce que vous avez pu les récupérer ?

Est-ce que vous pensez avoir de meilleures conditions de vie qu'avant ?

- > Que le logement dont vous avez été expulsé
- > Que les lieux occupés entre l'expulsion et le logement actuel

LIEN SOCIAL

Vie de famille / scolarité

Quelle est votre situation familiale ?

- Seul
- Couple
- Couple avec enfants (préciser le nombre)
- Autre :

Est-ce qu'après l'expulsion vous avez pu rester avec les membres de votre foyer ? (enfants, compagnon, animaux de compagnie)

Au niveau des enfants :

- > Est-ce qu'ils ont pu rester dans leur école ou est-ce qu'ils ont été amenés à changer plusieurs fois d'école ?
- > Quel impact cela a-t-il eu sur leur scolarité ?
- > Sur leurs relations amicales ?
- > Sur leur bien être ?
- > Comment ont-ils vécu cette expulsion ?

RELATIONS SOCIALES

Comment avez-vous vécu le fait de quitter votre environnement ? (Quartier/amis/commerces/hôpitaux, etc.)

Comment ça s'est passé avec vos proches (famille, amis) ?

- > Est-ce que vous l'avez dit autour de vous, à vos proches ?
- > Quelles ont été leurs réactions ?
- > Personnes / enfants qui étaient dans le ménage
- > Familles / amis qui n'étaient pas dans le ménage

Comment ont évolué vos relations sociales depuis l'expulsion ?

Est-ce que vous connaissez d'autres personnes expulsées ?

- > Est-ce que vous avez pu vous entraider ?

Comment ça se passe dans votre nouveau quartier ?

- > Est-ce que vous vous y sentez bien ?
- > Est-ce que vous connaissez vos voisins ?
- > Est-ce que vous avez fait des rencontres/des amis ?

SANTÉ

Aviez-vous un suivi médical ?

- > Avez-vous pu le poursuivre ?
- > Si rupture, quel impact cela a eu sur votre santé ?

Est-ce que vous avez eu des problèmes de santé ou difficultés psychologiques suite à l'expulsion ? (Dégradation générale de l'état de santé, troubles du sommeil et de l'alimentation, paranoïa/sentiment de persécution, etc.)

Etes-vous en situation de handicap ou avez-vous à charge une personne en situation de handicap ?

- > si oui quel impact l'expulsion a-t-elle eu à ce sujet ? (Personne hébergée à l'étage sans ascenseur et handicap moteur, arrêt des séances de kiné, etc.)

Est-ce que vous pouvez nous donner votre âge / tranche d'âge ?

RESSOURCES FINANCIÈRES / EMPLOI

De quels types de ressources disposez-vous pour vivre aujourd'hui ? Si ce n'est pas indiscret, pouvez-vous nous préciser les montants approximatifs ?

- RSA
- AAH (Allocation Adulte handicapé)
- Allocations familiales
- ASS (Allocation de Solidarité Spécifique)
- Indemnités chômage (hors ASS)
- Indemnités journalières (maladie...)
- APL
- Revenus d'activité (préciser : intérim, CDI, CDD, temps plein ou temps partiel)
- Retraite
- Soutien familial ou amical
- Sans ressources
- Autres ressources :

De quels types de ressources disposiez-vous pour vivre au moment de l'expulsion ?

Est-ce que l'expulsion a eu des conséquences directes sur vos ressources ?

- > Est-ce qu'il y a eu des frais importants liés à l'expulsion (stockage des affaires personnelles, obligation de faire

garder les enfants du fait de l'éloignement entre lieu de vie et lieu de travail, frais d'alimentation quand pas de cuisine ...)

- > En cas d'hébergement : Participez-vous aux dépenses courantes ?
- > Est-ce que vous avez pu continuer à toucher des aides sociales ?

Est-ce que l'expulsion a eu des conséquences directes sur votre emploi ?

- > Est-ce que vous avez pu garder votre emploi / votre formation ?
- > L'expulsion a-t-elle eu un impact sur votre activité ?

Est-ce que l'expulsion a toujours des conséquences financières sur votre vie aujourd'hui ?

- > Est-ce que vous êtes toujours en train de rembourser la dette ?
- > Avez-vous un plan de surendettement ou eu un effacement de la dette/ des saisies etc. ? (à ne poser que si l'expulsion est liée à la dette)
- > Est-ce que vous avez assez de ressources pour la vie de tous les jours ?
- > Si non, quelles dépenses sont prioritaires pour vous ?

LIENS AUX STRUCTURES ACCOMPAGNANTES (ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS)

Démarches / Dispositifs actuels

Quelles sont les démarches que vous avez pu faire pour essayer de vous reloger ?

- Demande de logement social
 - Active ?
 - Depuis quand ?
 - Avez-vous eu des propositions de logement ?
 - Si oui pourquoi n'ont-elles pas abouties ?
 - Si elles ont été refusées, pourquoi ?
- Recours Dalo
- Depuis quand ?
- Avez-vous engagé des recours ?
- Dossier auprès de la préfecture pour un relogement prioritaire ?
 - Avez-vous eu recours au FSL pour résorber votre dette locative ?
 - Avez-vous déposé un dossier de surendettement ?
 - Recherche de logement dans le parc privé
 - Recherche d'emploi ou de garants pour améliorer le dossier de candidature

Avez-vous été contraint de faire évoluer vos critères de recherche pour pouvoir trouver un logement accessible ?

> Êtes-vous là où vous le souhaitez ?

Est-ce que vous avez eu des difficultés liées à votre situation administrative ? Et quelle est-elle ? (Renouvellement de carte de séjour...)

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET JURIDIQUE

Est-ce que vous avez bénéficié d'un accompagnement social et/ou juridique au cours de cette procédure ? (Assistante sociale, associations...)

> Par qui ?

> Comment ça s'est passé ?

> Y a-t-il eu des ruptures dans l'accompagnement ? (Travailleur social absent/non remplacé etc.)

> Est-ce qu'il a continué après l'expulsion ? avec quelle structure ?

> Est-ce qu'il continue aujourd'hui ? avec quelle structure ?

Avez-vous confiance envers les institutions ?

> Milieu associatif

> Institutions (service social, CAF, préfecture, service des impôts...)

> Sentiment d'avoir eu des réponses ?

> Plus ou moins confiance qu'avant ?

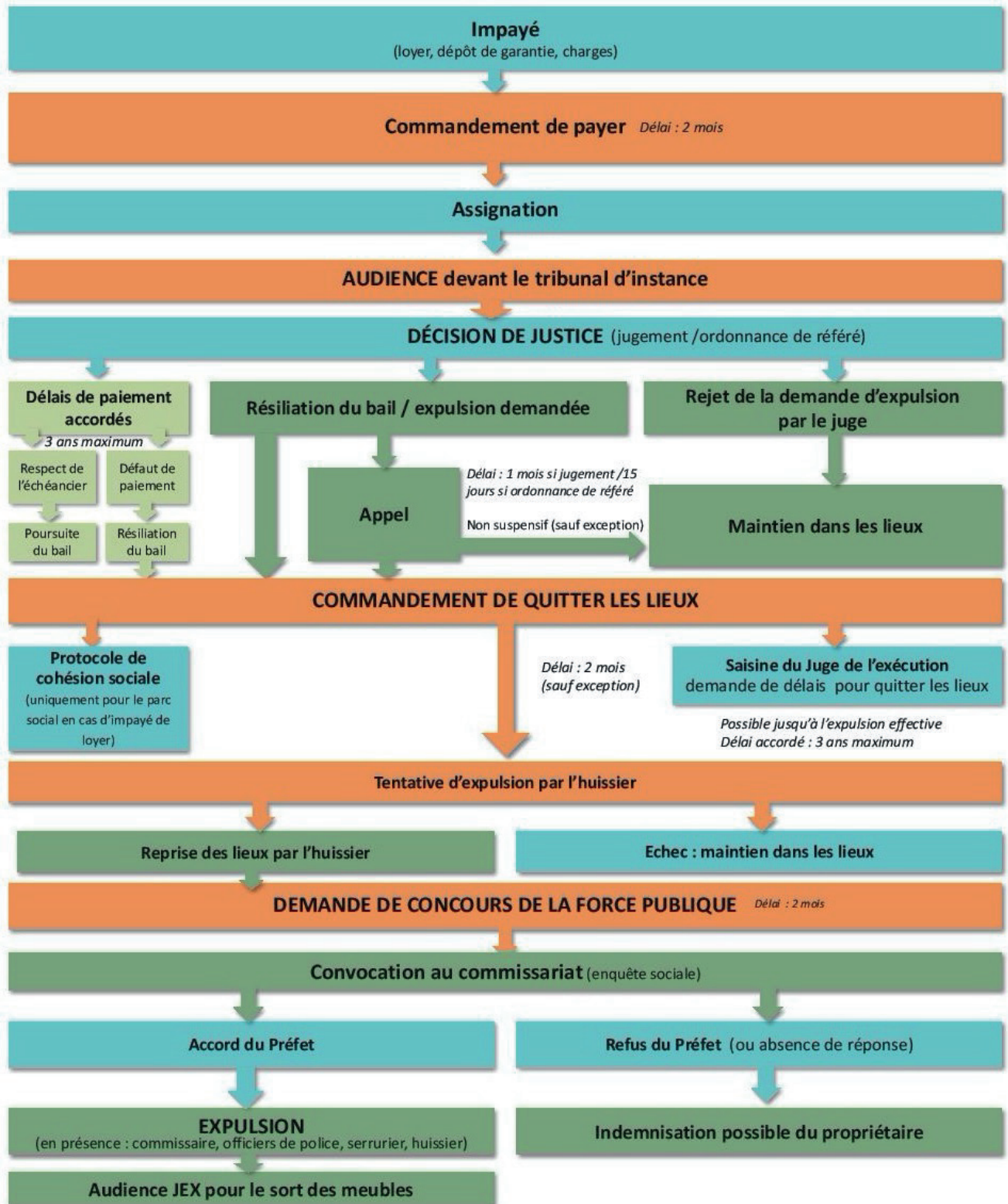
CONCLUSION

Comment diriez-vous que vous avez vécu la période depuis que vous avez été expulsé ?

Auriez-vous aimé avoir un accompagnement actuellement ? (Recherche logement, etc.)

Est-ce que vous voyez d'autres choses à nous dire ?

Annexe 2 : Schéma de la procédure d'expulsion locative pour impayés de loyer





Être humain !

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville 75019 PARIS

Téléphone : 01 55 56 37 00

Télécopie : 01 55 56 37 01

PAULINE PORTEFAIX

Chargée d'études
pportefaix@fondation-abbe-pierre.fr

MARIE ROTHHAHN

Responsable de projet lutte contre la privation des droits
mrothhahn@fondation-abbe-pierre.fr

fondation-abbe-pierre.fr